

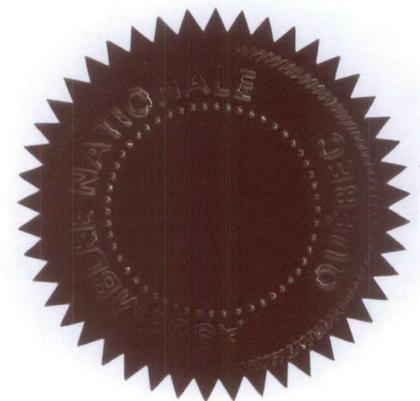


TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission de la culture

PROCÈS-VERBAL

Séances des 13 et 14 février 2007



Consultation générale et auditions publiques sur le
Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004

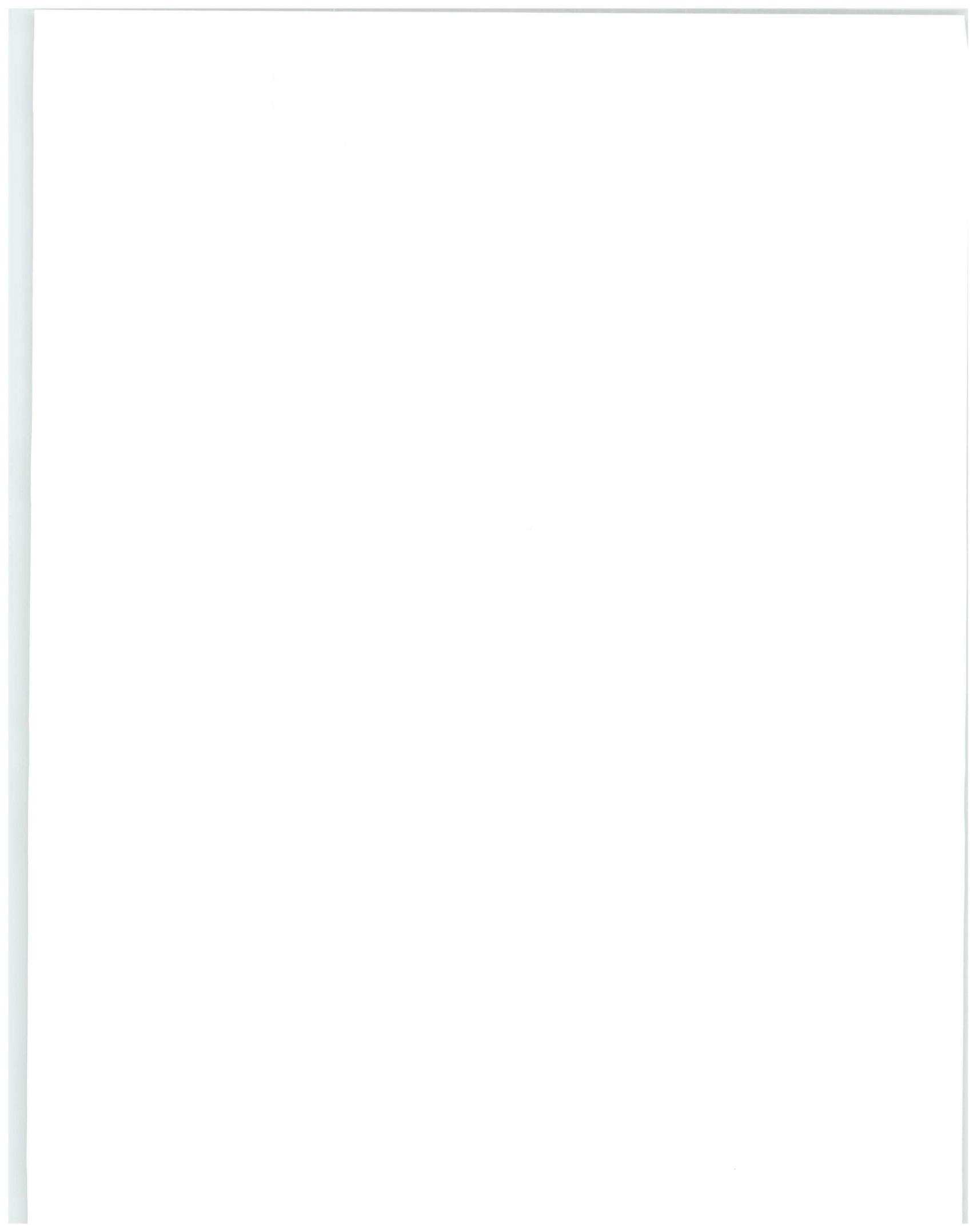
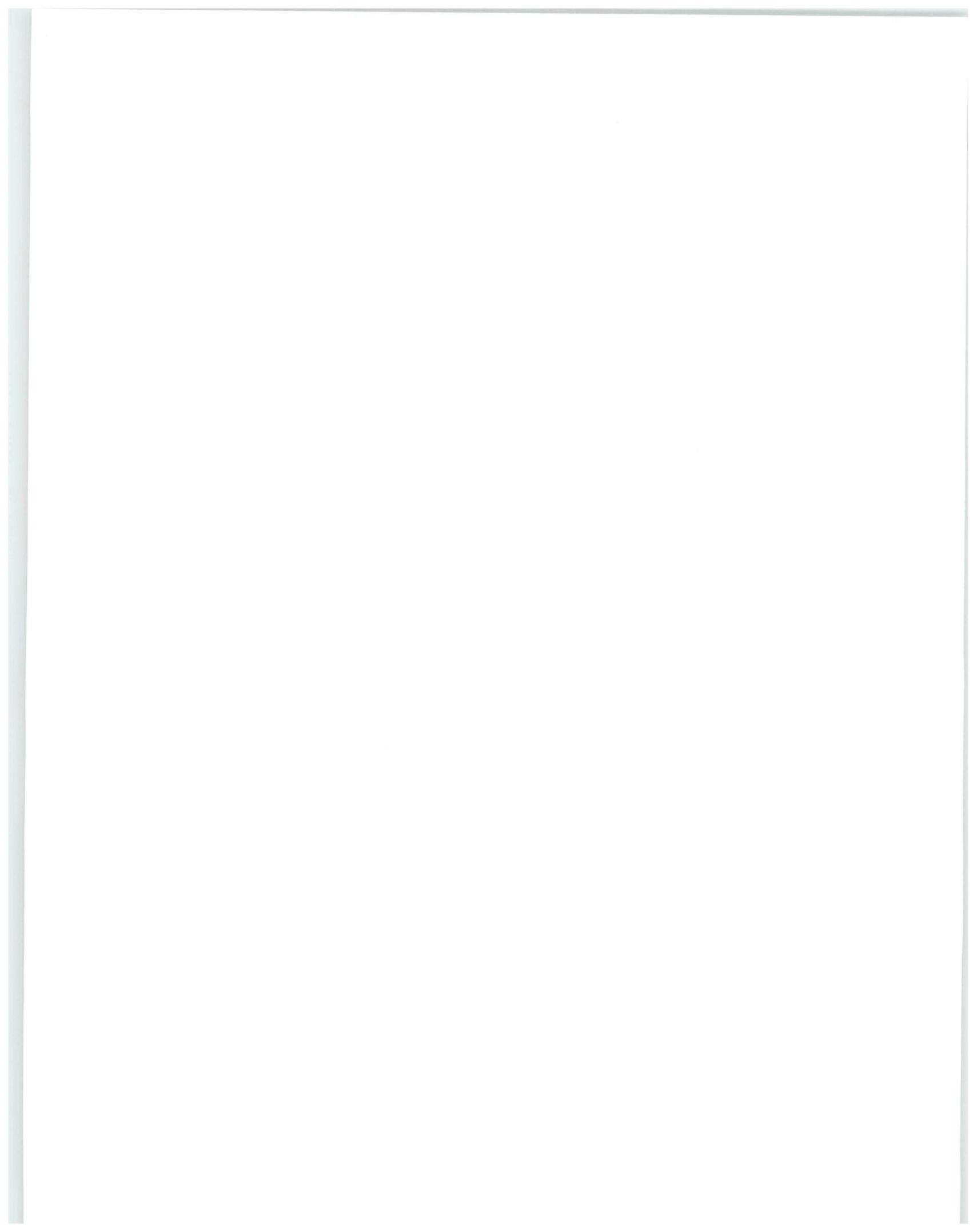


TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 13 FÉVRIER 2007	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	2
Conseil des aînés	2
FADOQ – Mouvement des aînés du Québec	3
Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec.....	3
Les Aînés Solidaires de Centraide Québec	3
Association québécoise des centres communautaires pour aînés et Centre Berthiaume-Du Tremblay	4
Association des retraitées et des retraités de l'enseignement du Québec (AREQ).....	4
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 14 FÉVRIER 2007.....	5
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	6
AUDITIONS (SUITE)	6
Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP)	6
Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO).....	6
Gai Écoute et la Fondation Émergence	6
REMARQUES FINALES	7

ANNEXES

- I. Ordres du jour
- II. Liste des organismes qui ont été entendus lors des auditions publiques
- III. Liste des organismes qui n'ont pas été entendus lors des auditions publiques
- IV. Procès-verbaux des séances de travail
 - Séance de travail du 26 août 2004
 - Séance de travail du 23 novembre 2004
 - Séance de travail du 16 mars 2005
 - Séance de travail du 30 mars 2006
 - Séance de travail du 16 novembre 2006



PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Première séance, le mardi 13 février 2007

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004*. (Décision de la Commission, le 23 novembre 2004, reconduite le 30 mars 2006)

Membres présents :

M. Brodeur (Shefford), président de la Commission

Mme Champagne (Champlain), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'aînés et d'hébergement pour les aînés, en remplacement de Mme Caron (Terrebonne)

M. Marsan (Robert-Baldwin)

Mme Papineau (Prévost)

M. Paquin (Saint-Jean) en remplacement de Mme James (Nelligan)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Conseil des aînés :

M. Georges Lalande, président

M. René-Jean Fournier, membre

De la FADOQ – Mouvement des aînés du Québec :

M. Ernest Boyer, président

Mme Martine Langlois, directrice générale

De la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec :

M. Raymond Gervais, président

M. Bertrand Voyer, trésorier

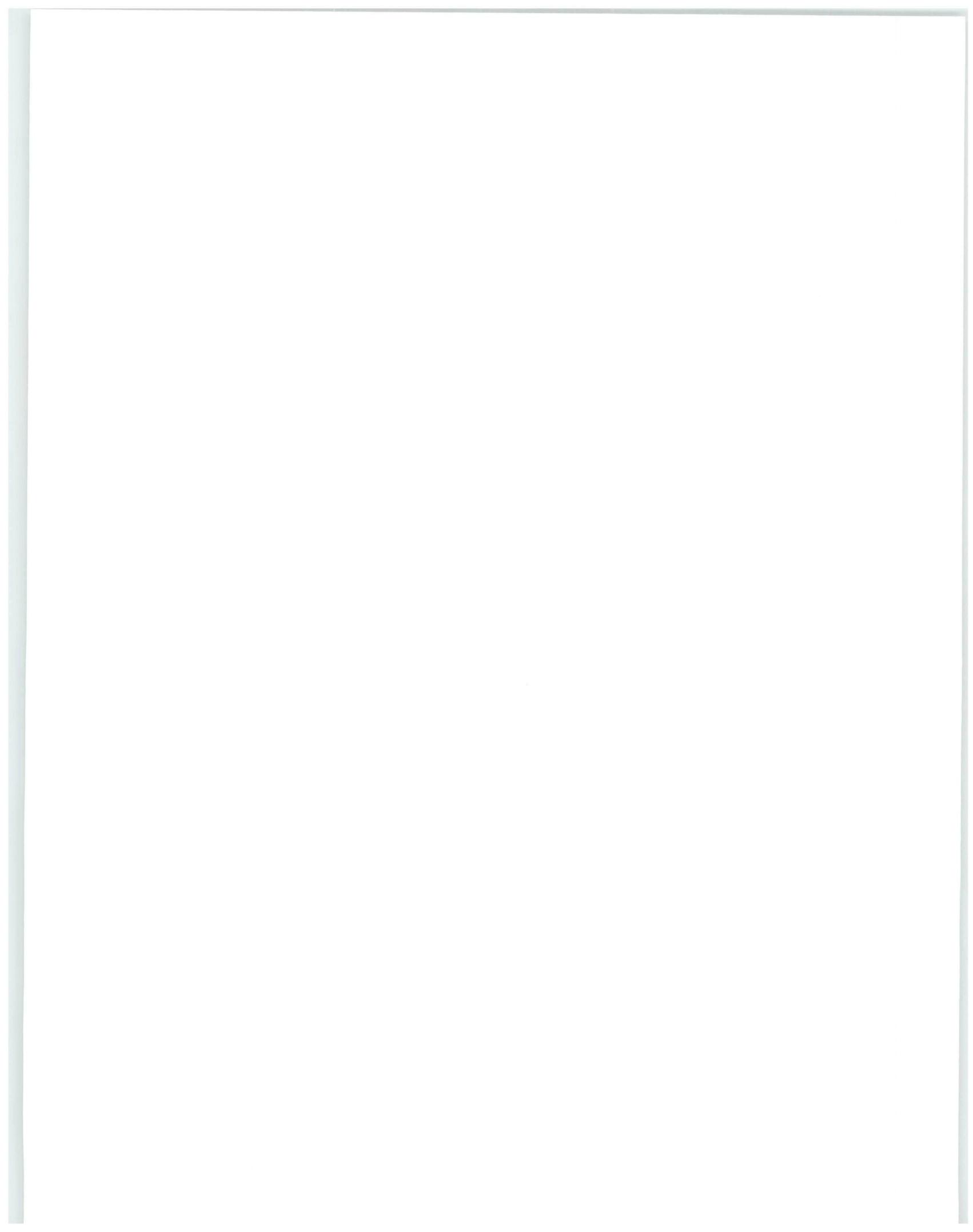
M. Henri Gervais, vice-président

Des Aînés Solidaires de Centraide Québec :

M. Marc Saint-Laurent, président

M. Jean-Guy Savard, membre

M. Robert Bédard, membre



De l'Association québécoise des centres communautaires pour aînés et Centre Berthiaume-Du Tremblay :

- M. Benoît Bouffard, président, Association
- Mme Nicole Ouellet, directrice, Centre
- M. Jacques Giroux, président, Centre

De l'Association des retraitées et des retraités de l'enseignement du Québec (AREQ) :

- Mme Mariette Gélinas, présidente
- Mme Christiane Brinck, conseillère

La Commission se réunit à 9 h 37 sous la présidence de M. Brodeur (Shefford), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I) de la séance.

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Paquin (Saint-Jean) et Mme Champagne (Champlain) formulent des remarques préliminaires.

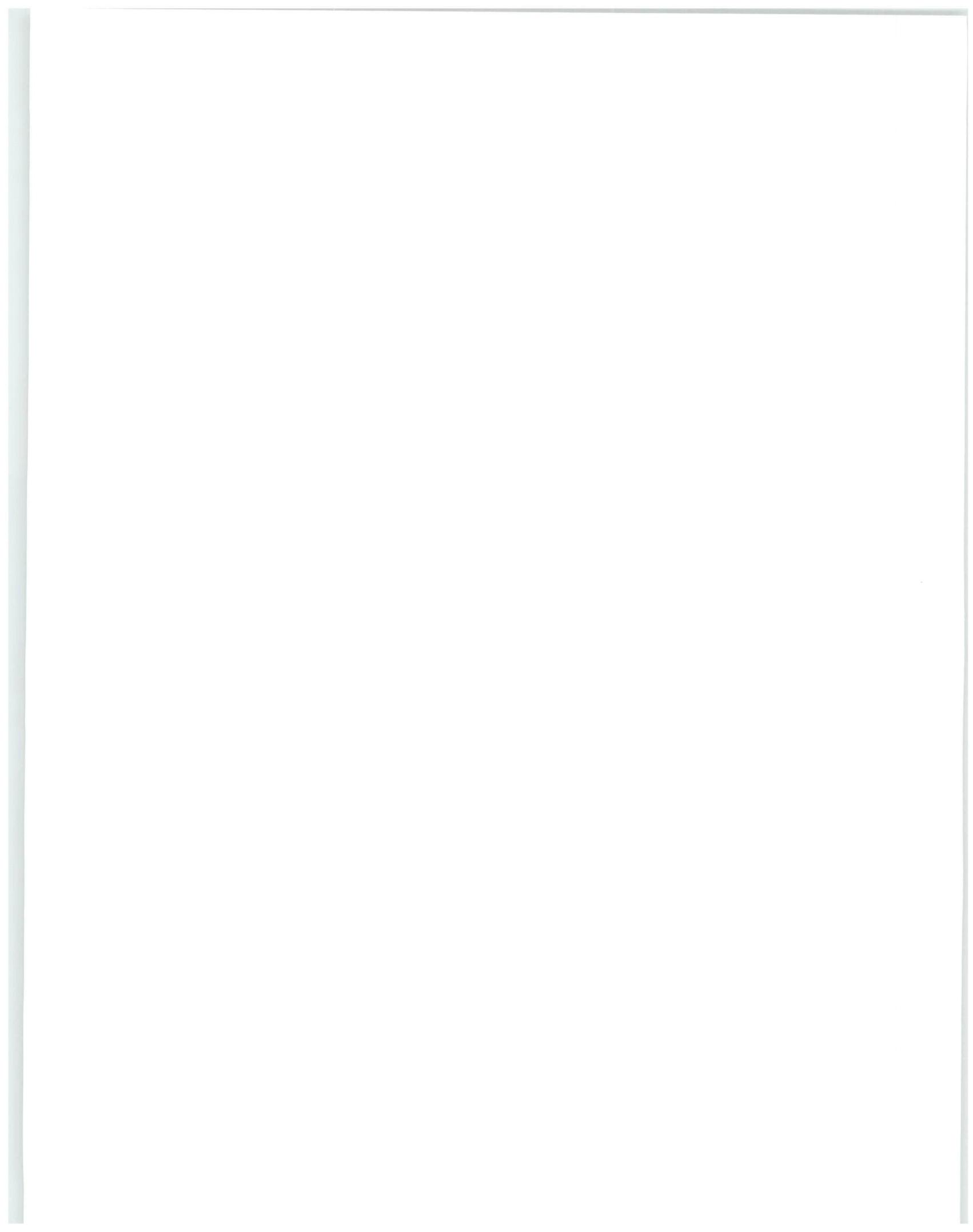
AUDITIONS

Conseil des aînés

À 9 h 47, la Commission entend le Conseil des aînés.

M. Lalande présente le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.



FADOQ – Mouvement des aînés du Québec

À 10 h 51, la Commission entend la FADOQ – Mouvement des aînés du Québec.

M. Boyer et Mme Langlois présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 11 h 32, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 04, la Commission reprend ses travaux.

Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec

À 14 h 05, la Commission entend la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec.

MM. Gervais et Boyer présentent le mémoire.

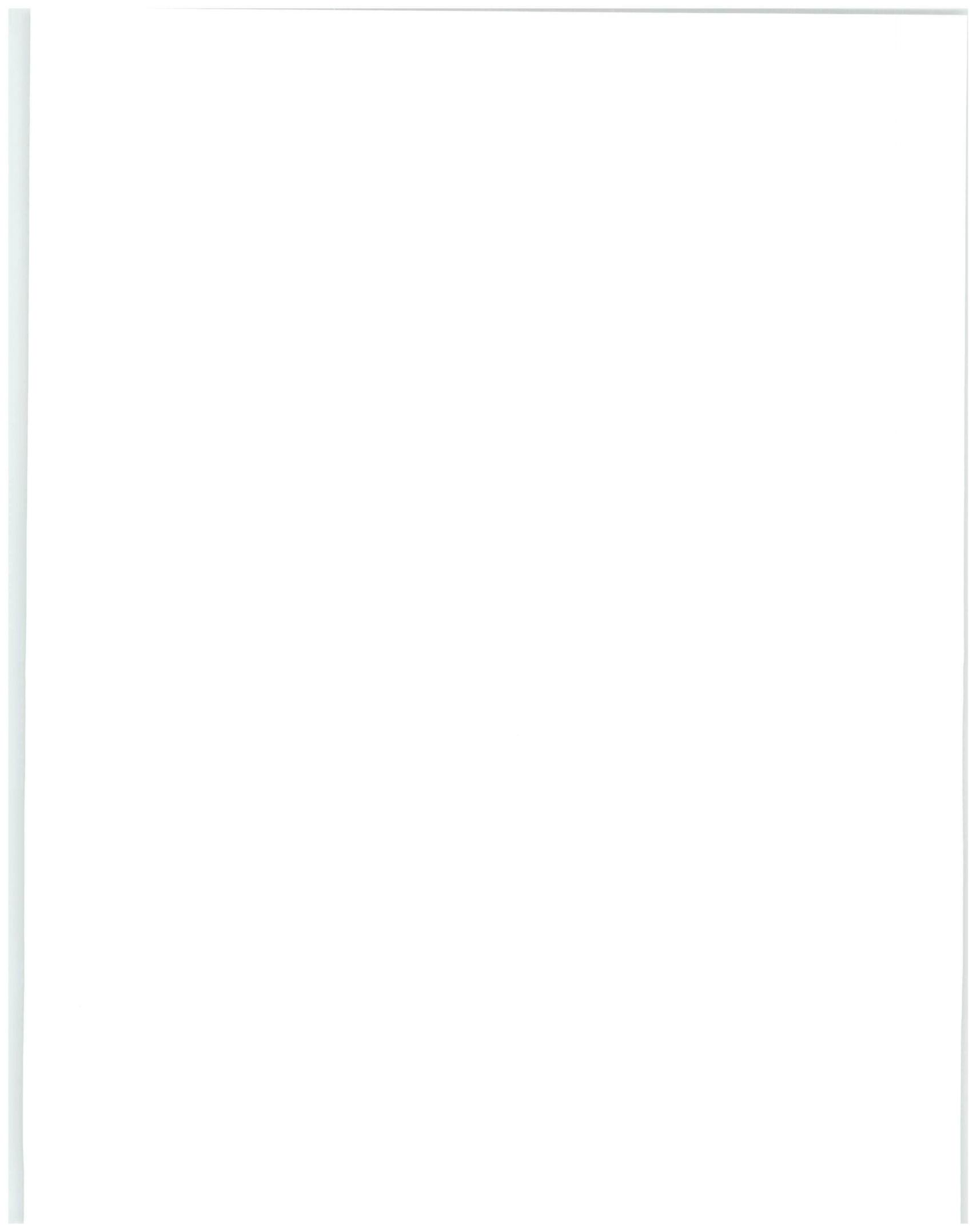
Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Les Aînés Solidaires de Centraide Québec

À 14 h 54, la Commission entend Les Aînés Solidaires de Centraide Québec.

MM. Saint-Laurent, Savard et Bédard présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.



Association québécoise des centres communautaires pour aînés et Centre Berthiaume-Du Tremblay

À 15 h 44, la Commission entend l'Association québécoise des centres communautaires pour aînés et Centre Berthiaume-Du Tremblay.

M. Bouffard et Mme Ouellet présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Association des retraitées et des retraités de l'enseignement du Québec (AREQ)

À 15 h 36, la Commission entend l'Association des retraitées et des retraités de l'enseignement du Québec (AREQ).

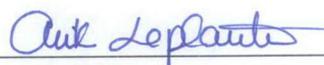
Mme Gélinas présente le mémoire.

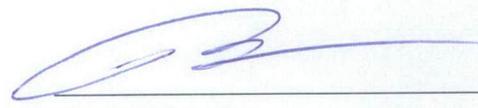
Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentantes de l'organisme.

À 17 h 16, la Commission ajourne ses travaux au mercredi 14 février 2007, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Anik Laplante


Bernard Brodeur

AL/mct

Québec, le 14 février 2007

10/10/10

PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Deuxième séance, le mercredi 14 février 2007

Mandat : Consultation générale et auditions publiques sur le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004*. (Décision de la Commission, le 23 novembre 2004, reconduite le 30 mars 2006)

Membres présents :

M. Brodeur (Shefford), président de la Commission

Mme Champagne (Champlain), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'aînés et d'hébergement pour les aînés, en remplacement de Mme Caron (Terrebonne)

M. Mercier (Charlesbourg)

M. Paquin (Saint-Jean) en remplacement de Mme James (Nelligan)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP):

M. Roger Bellavance, président

Mme Madelaine Michaud, première vice-présidente

M. Luc Vallerand, directeur général

De la Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO) :

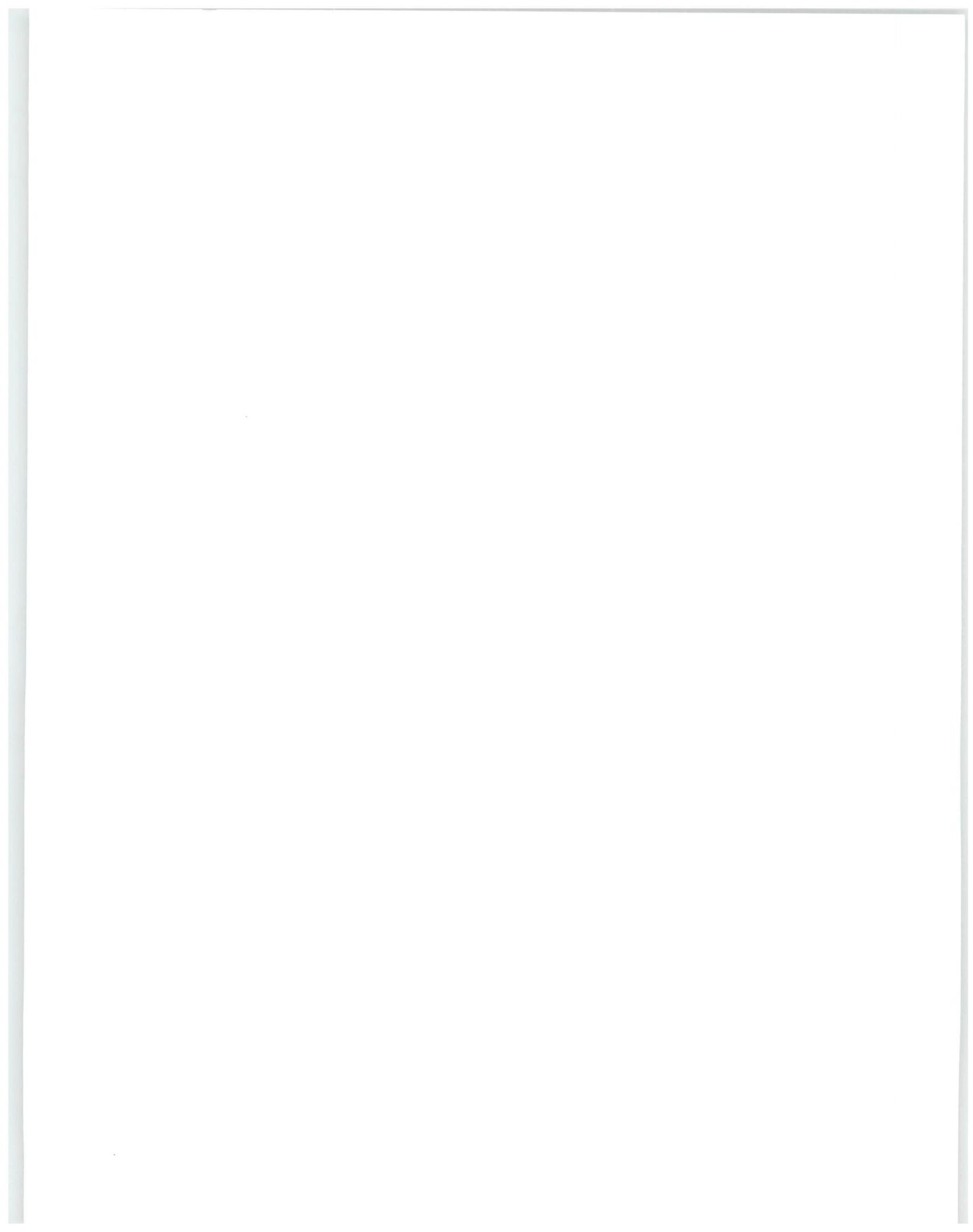
M. Serge Émond, coordonnateur

De Gai Écoute et la Fondation Émergence :

M. Laurent McCutcheon, président

M. Pierre Blain, chargé de projet, Fondation Émergence

La Commission se réunit à 9 h 32 sous la présidence de M. Brodeur (Shefford), président de la Commission.



ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I) de la séance.

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (SUITE)

Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP)

À 9 h 34, la Commission entend l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP).

M. Bellavance, Mme Michaud et M. Vallerand présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO)

À 10 h 17, la Commission entend la Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO).

M. Émond présente le mémoire.

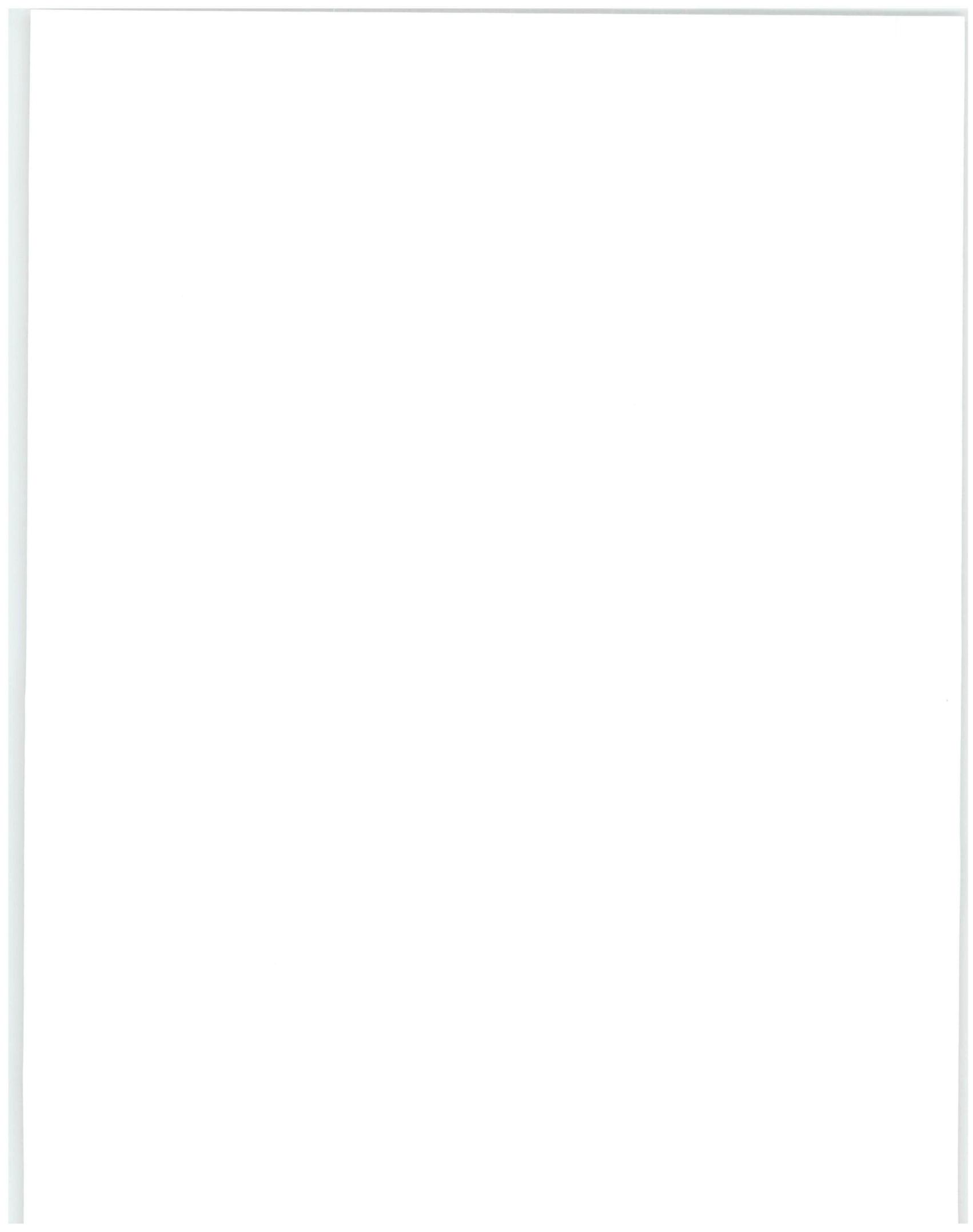
Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le représentant de l'organisme.

Gai Écoute et la Fondation Émergence

À 10 h 58, la Commission entend Gai Écoute et la Fondation Émergence.

MM. McCutcheon et Blain présentent le mémoire.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.



M. le président dépose les mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus (annexe III).

REMARQUES FINALES

Mme Champagne (Champlain), M. Paquin (Saint-Jean) et M. Brodeur (Shefford) formulent des remarques finales.

À 11 h 47, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au sine die.

La secrétaire de la Commission,

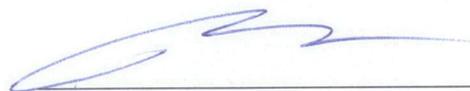
Le président de la Commission,



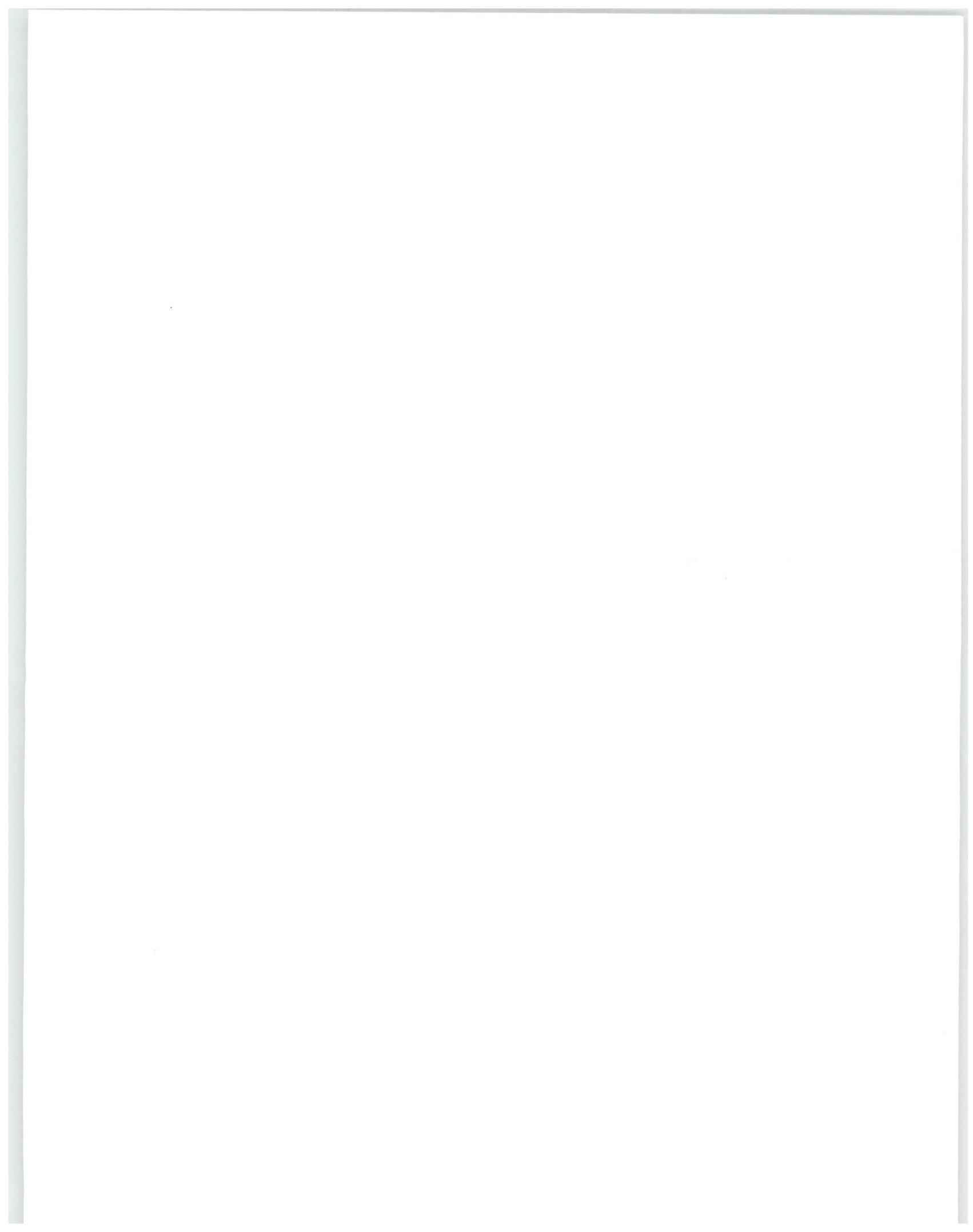
Anik Laplante

AL/mct

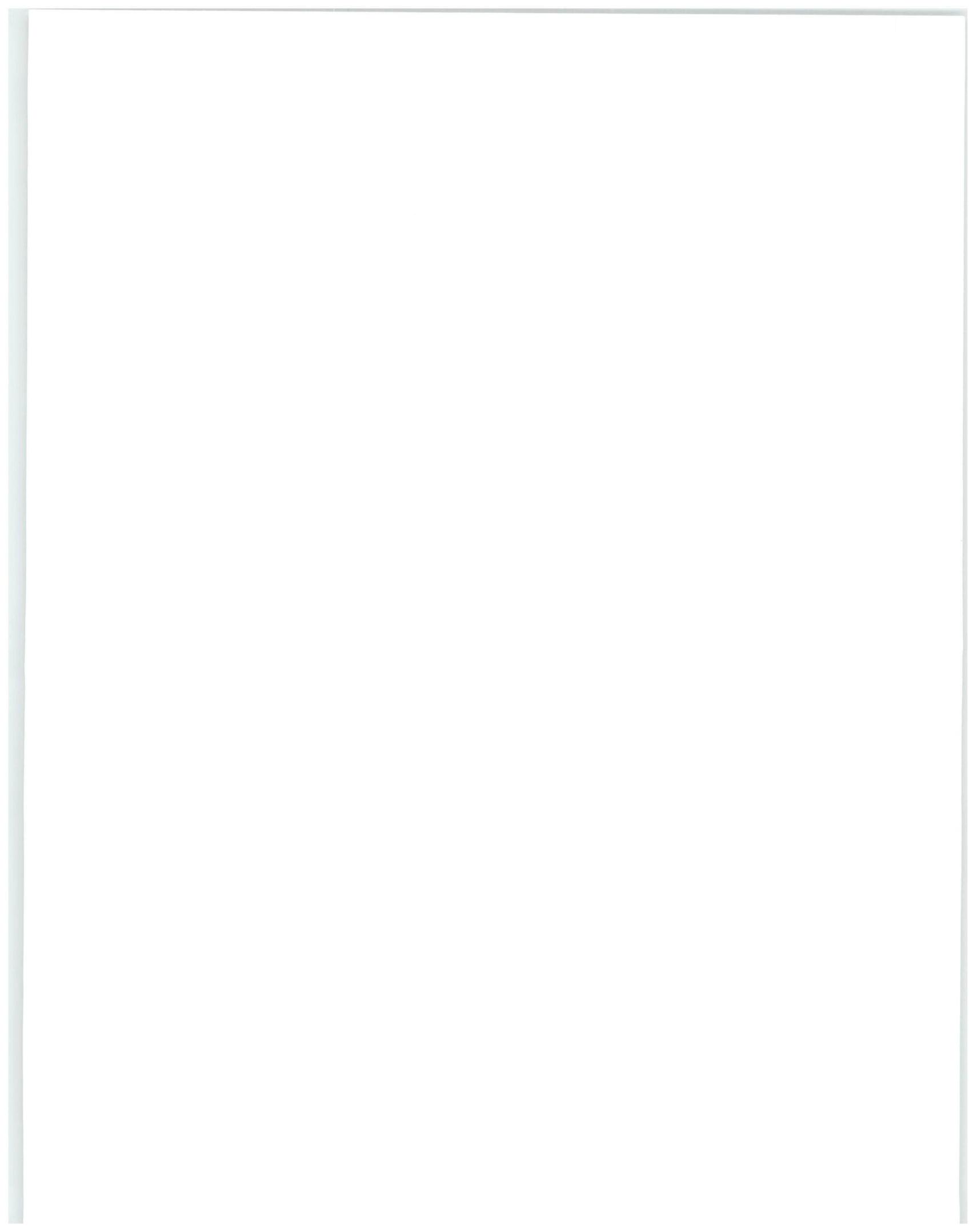
Québec, le 14 février 2007



Bernard Brodeur



ANNEXE I
Ordres du jour





COMMISSION DE LA CULTURE

Consultation générale et auditions publiques sur le
Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004*

Le mardi 13 février 2007

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

9 h 30 REMARQUES PRÉLIMINAIRES

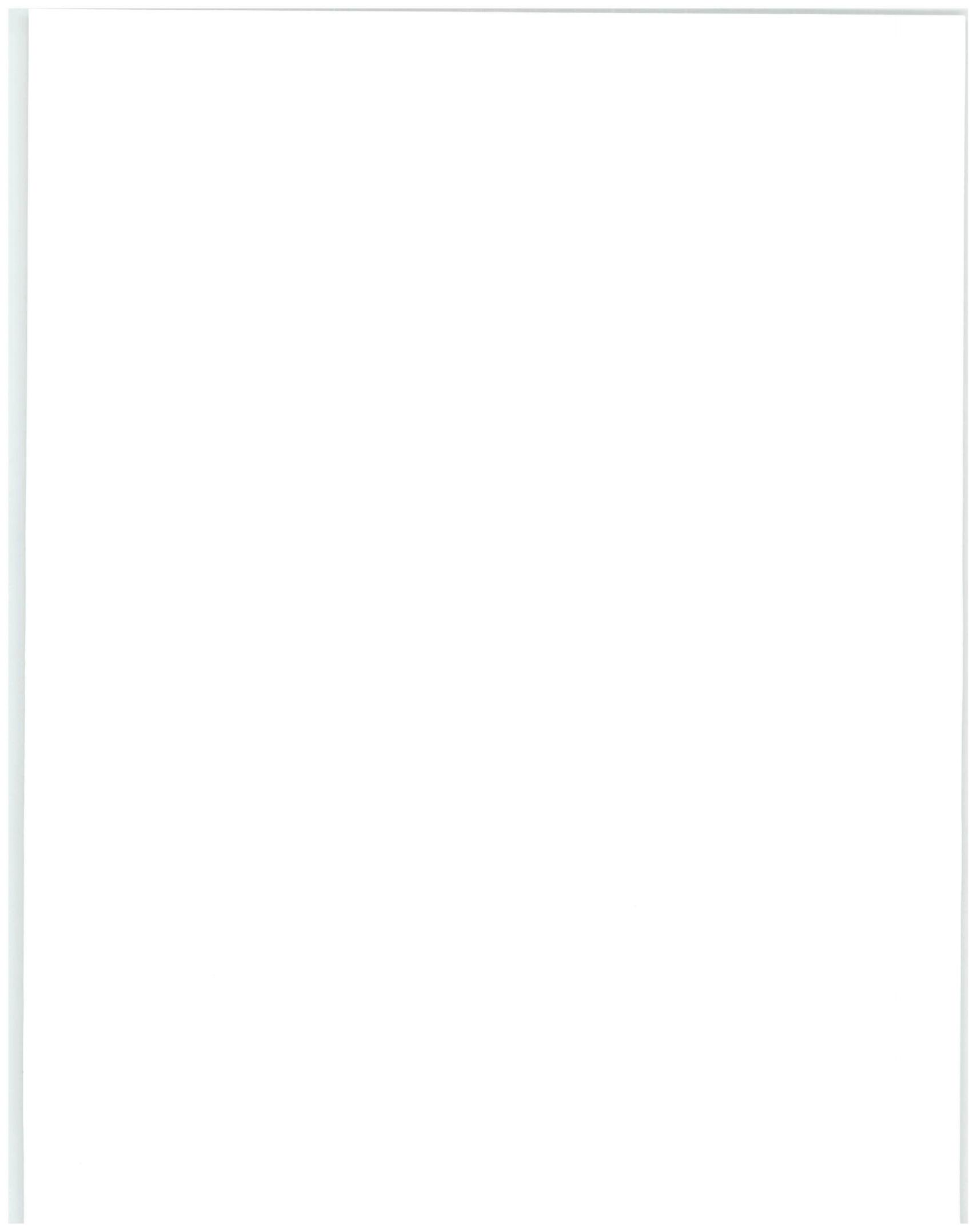
10 h 00 CONSEIL DES AÎNÉS (10M)

Représenté par : M. Georges Lalande, président
M. Daniel Gagnon, secrétaire général
Mme Monique Des Rivières, économiste
Mme Madeleine Bélanger, membre
M. René-Jean Fournier, membre

11 h 00 FADOQ – MOUVEMENT DES AÎNÉS DU QUÉBEC (2M)

Représentée par : M. Ernest Boyer, président
Mme Martine Langlois, directrice générale

12 h 00 SUSPENSION



14 h 00 CONFÉRENCE DES TABLES RÉGIONALES DE CONCERTATION DES
AÎNÉS DU QUÉBEC (3M)

Représentée par : M. Raymond Gervais, président
M. Bertrand Voyer, trésorier
M. Jean-Guy Saint-Gelais, secrétaire

15 h 00 LES AÎNÉS SOLIDAIRES DE CENTRAIDE QUÉBEC (7M)

Représentés par : M. Marc Saint-Laurent, président
M. Robert Bédard, membre
M. Jean-Guy Savard, membre

16 h 00 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES POUR
AÎNÉS ET CENTRE BERTHIAUME-DU TREMBLAY (11M)

Représentés par : M. Benoît Bouffard, président, Association
M. Jacques Giroux, président, Centre
Mme Nicole Ouellet, directrice, Centre

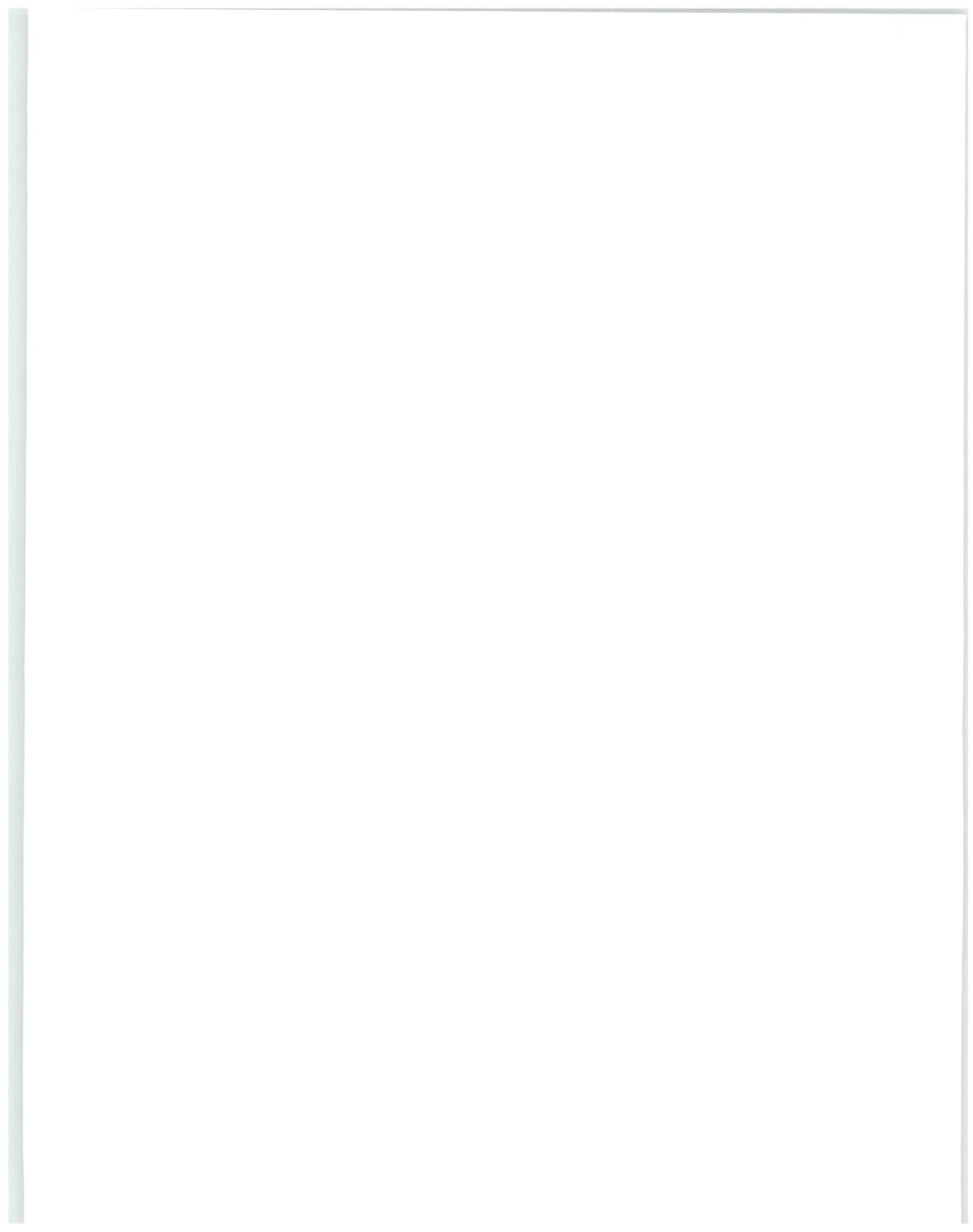
17 h 00 ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET DES RETRAITÉS DE
L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC (AREQ) (14M, 14R)

Représentée par : Mme Mariette Gélinas, présidente
Mme Christiane Brinck, conseillère

18 h 00 AJOURNEMENT

AL/mct

Québec, le 13 février 2007





COMMISSION DE LA CULTURE

Consultation générale et auditions publiques sur le
Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004*

Le mercredi 14 février 2007

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

9 h 30 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RETRAITÉ(E)S DES SECTEURS
PUBLIC ET PARAPUBLIC (AQRP) (13M)

Représentée par : M. Roger Bellavance, président
Mme Madelaine Michaud, première vice-présidente
M. Luc Vallerand, directeur général
M. Mathieu Santerre, conseiller en communication

10 h 30 COALITION POUR LE MAINTIEN DANS LA COMMUNAUTÉ (COMACO)
(4M, 4R)

Représentée par : M. Serge Émond, coordonnateur

11 h 15 GAI ÉCOUTE ET LA FONDATION ÉMERGENCE (1M, 1R)

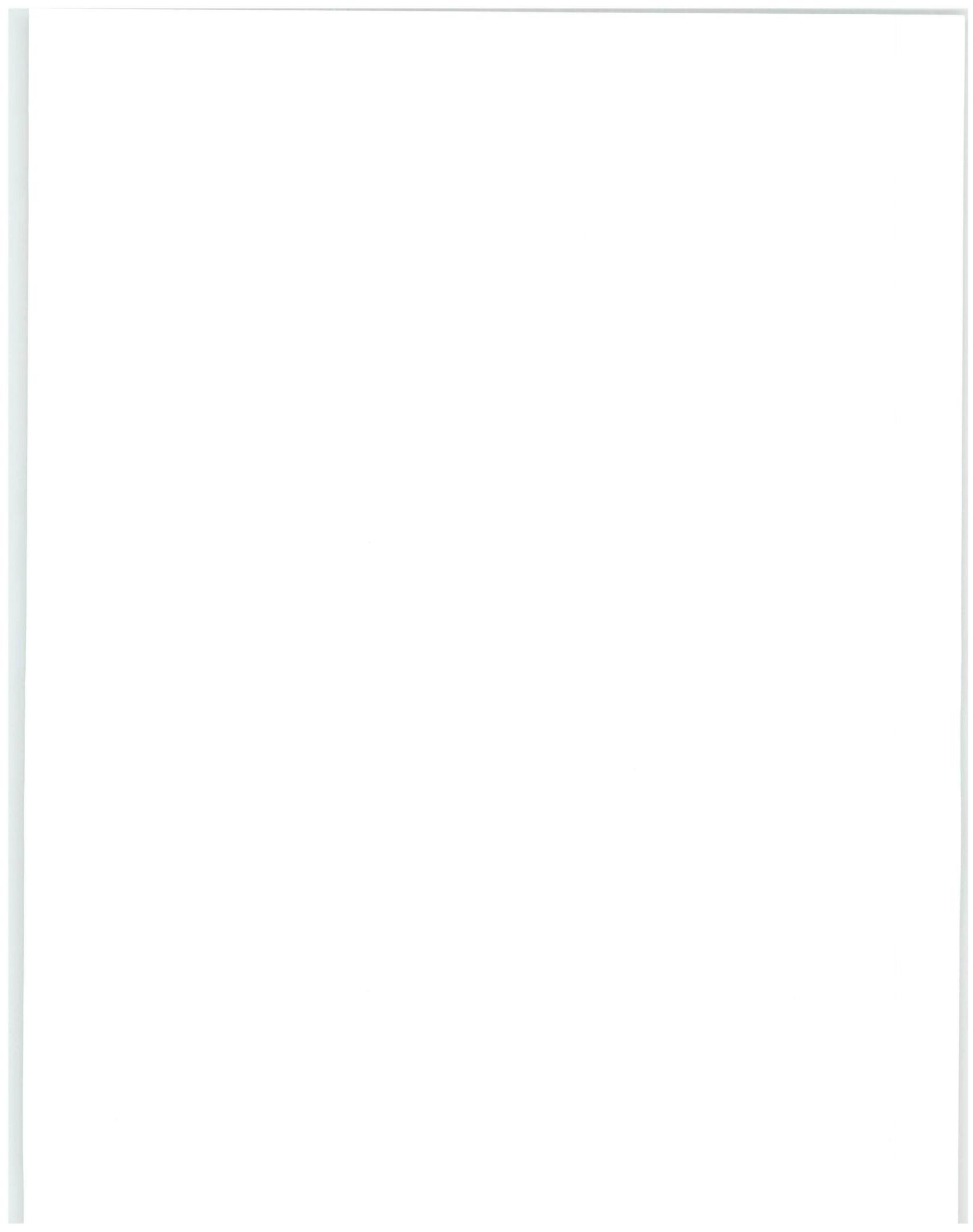
Représentés par : M. Laurent McCutcheon, président
M. Pierre Blain, chargé de projet, Fondation Émergence

12 h 00 REMARQUES FINALES

12 h 30 AJOURNEMENT

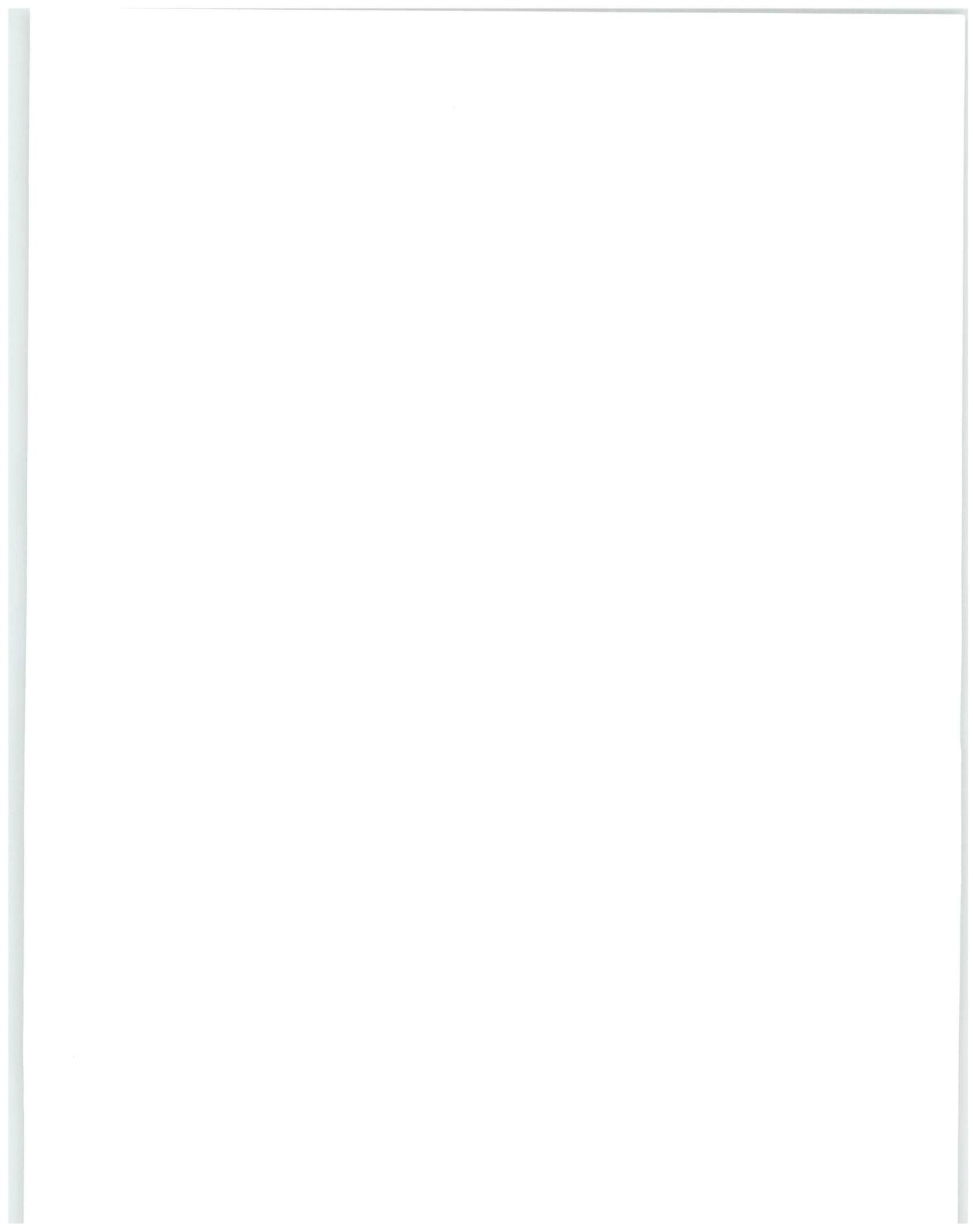
AL/mct

Québec, le 13 février 2007



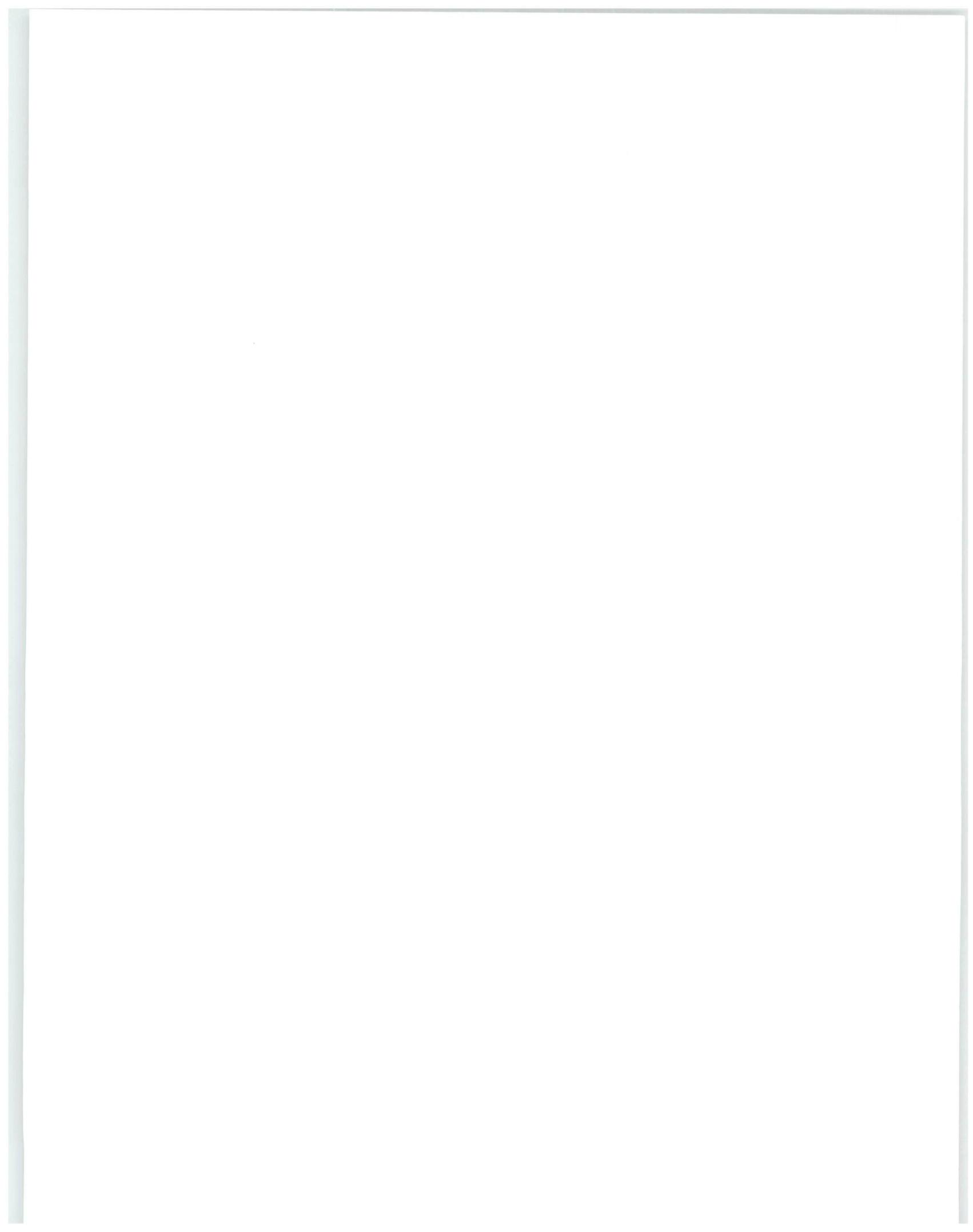
ANNEXE II

Liste des personnes et des organismes
qui ont été entendus



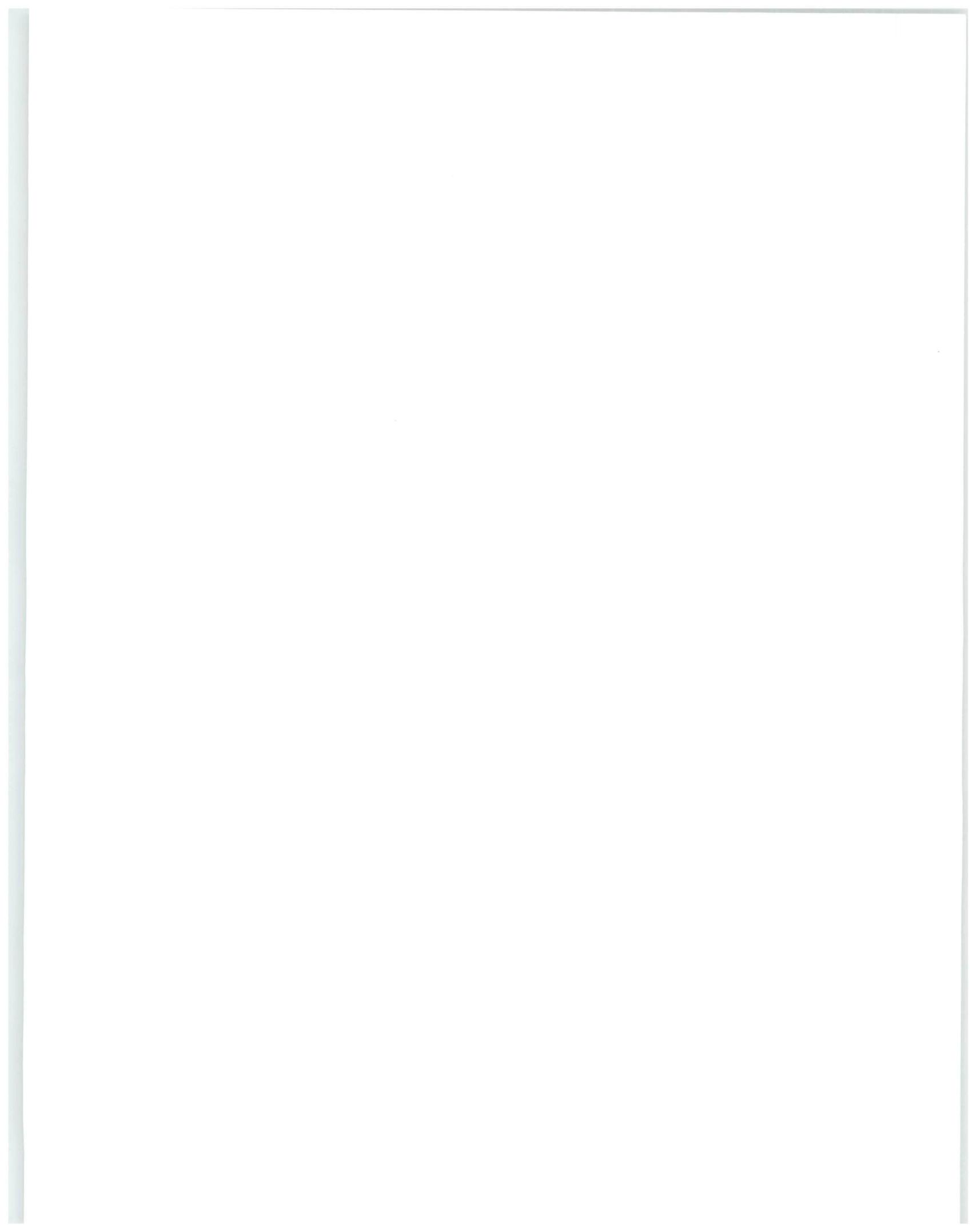
Liste des personnes et des organismes
qui ont été entendus

Aînés Solidaires de Centraide Québec (Les)	7M
Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (AREQ)	14M, 14R
Association québécoise des centres communautaires pour aînés et le Centre Berthiaume-Du Tremblay	11M
Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP)	13M
Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO)	4M, 4R
Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec	3M
Conseil des aînés	10M
FADOQ - Mouvement des aînés du Québec	2M
Gai Écoute et la Fondation Émergence	1M, 1R



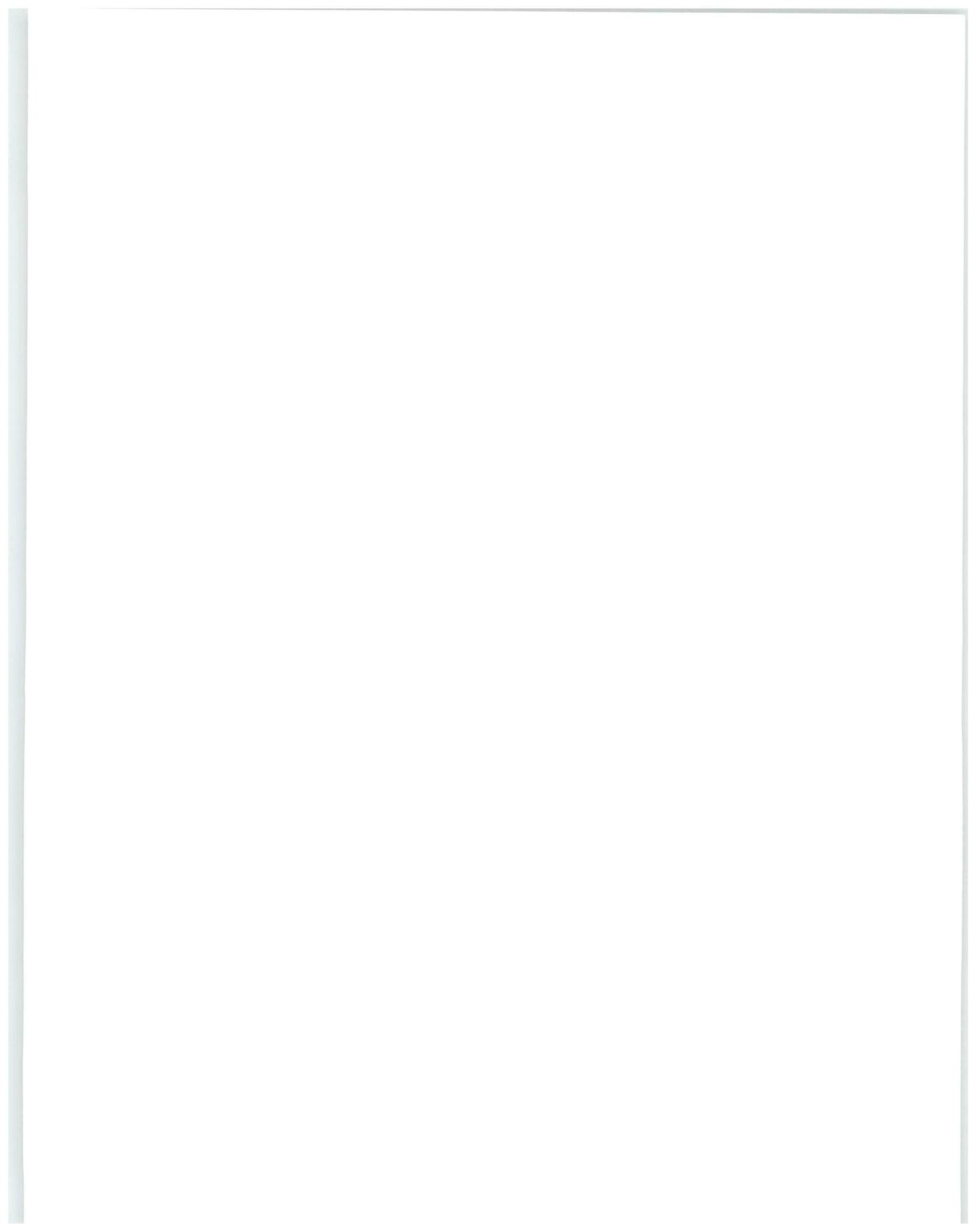
ANNEXE III

Liste des mémoires des personnes et des organismes
qui n'ont pas été entendus



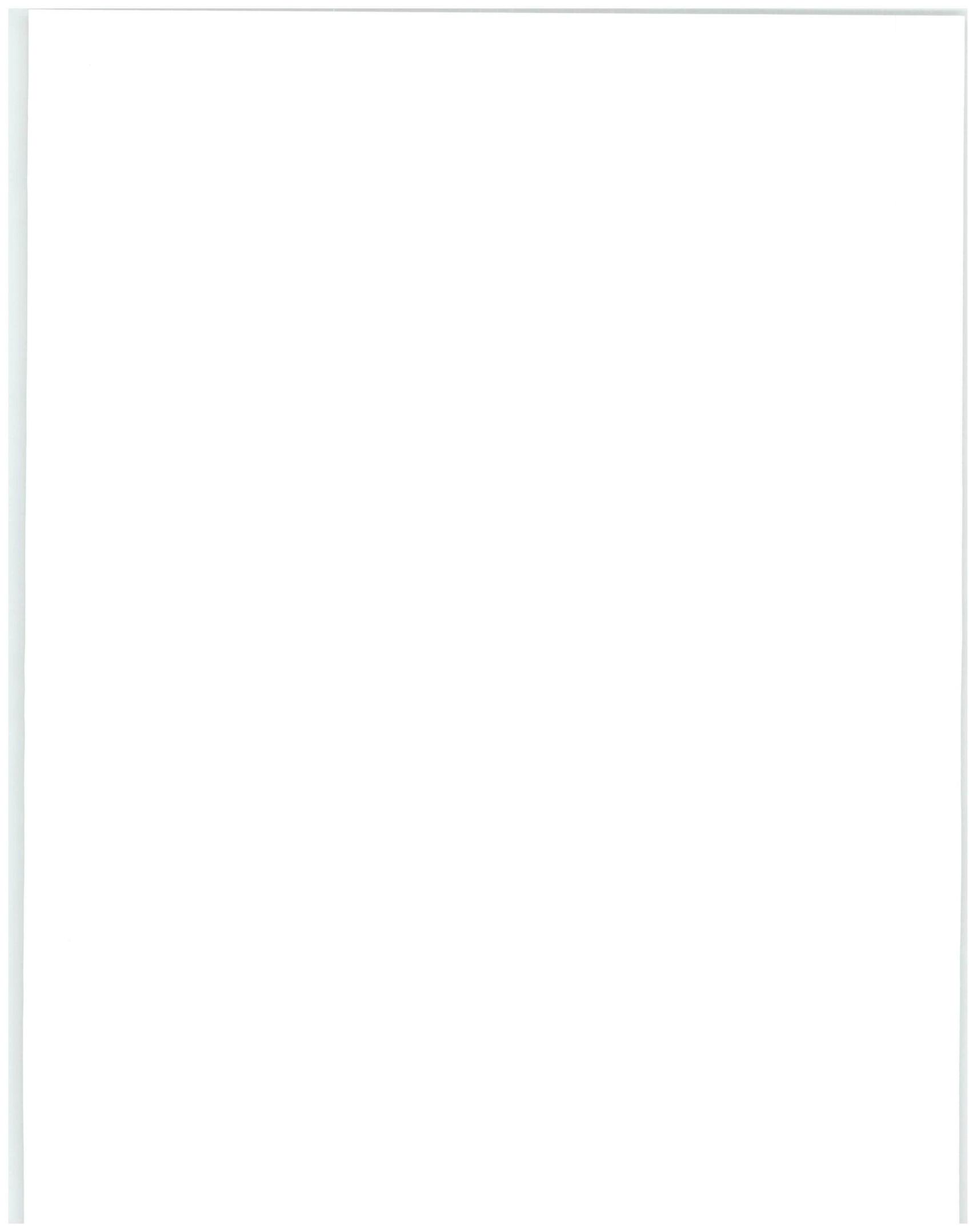
Liste des mémoires des personnes et des organismes
qui n'ont pas été entendus

Association pour la défense des personnes et biens sous curatelle publique (ADPBCP)	12M, 12MA
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)	15M
Geltman, Harold	5M
Grenier, Gaétane	6M, 6MA
Roussel, Roger	16M
Table de concertation des aînés de l'Île de Montréal	8M
Table régionale des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue	9M



ANNEXE IV

Procès-verbaux des séances de travail





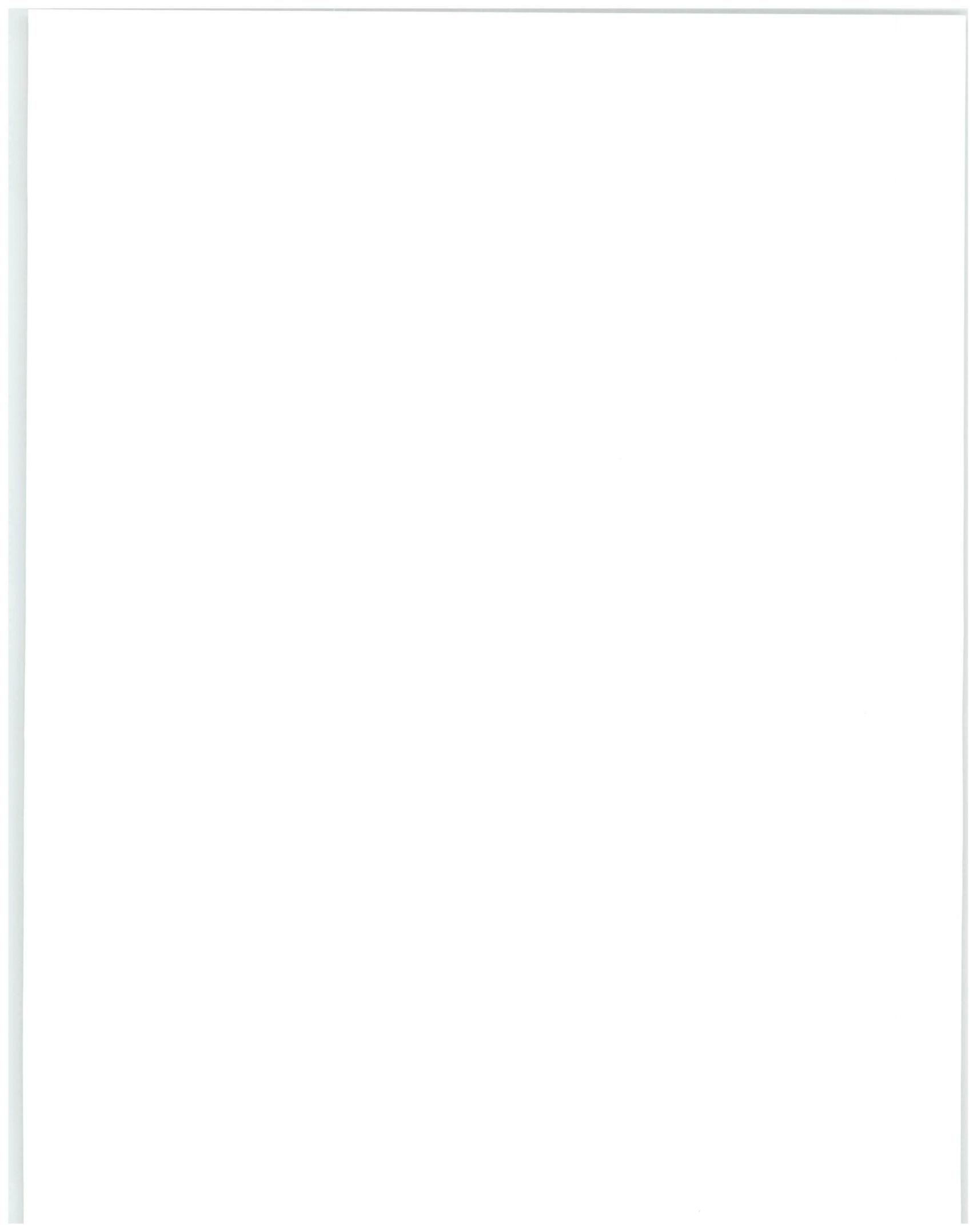
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de la culture

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 26 août 2004

Organisation des travaux de la Commission



PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Séance de travail du jeudi 26 août 2004

Objet : Organisation des travaux de la Commission

Membres présents :

M. Cusano (Viau), président de la Commission

Mme Caron (Terrebonne)

Mme Legault (Chambly)

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles)

M. Mercier (Charlesbourg)

M. Moreau (Marguerite-D'Youville)

Mme Papineau (Prévost)

Mme Vien (Bellechasse)

Autres participants :

Mme Christina Turcot, agente de recherche, Service des études documentaires

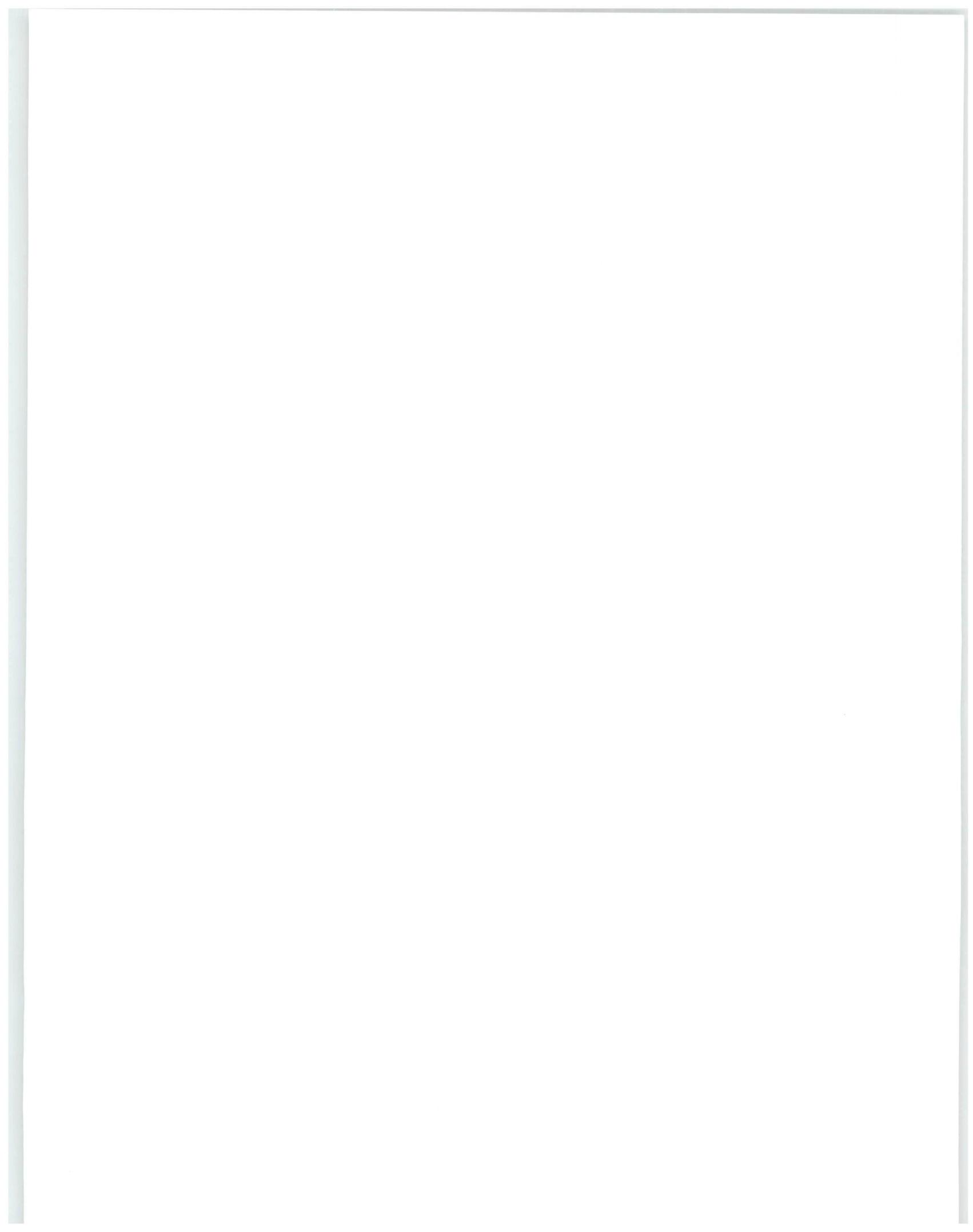
M. Simon Blouin, agent de recherche, Service des études documentaires

Mme Mélanie Malenfant, conseillère politique, Service de recherche du PQ

La Commission se réunit à 13 h 05 sous la présidence de M. Cusano (Viau), président de la Commission.

M. le président présente les recherchistes du Service des études documentaires.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour (annexe I), lequel est adopté par la Commission.



Mandats de surveillance d'organisme

Une discussion s'engage sur le choix d'un organisme susceptible de faire l'objet d'un mandat de surveillance.

Il est convenu que la secrétaire rédigera un tableau synthèse des organismes ayant fait l'objet d'un mandat de la Commission de la culture dans les dix dernières années, tous types de mandats confondus.

Il est convenu que les chercheurs prépareront dans les plus brefs délais des documents d'information concernant les quatre organismes suivants :

- le Conseil permanent de la jeunesse;
- le Conseil des aînés;
- le Conseil des relations interculturelles;
- l'Office québécois de la langue française.

Mandats d'initiative

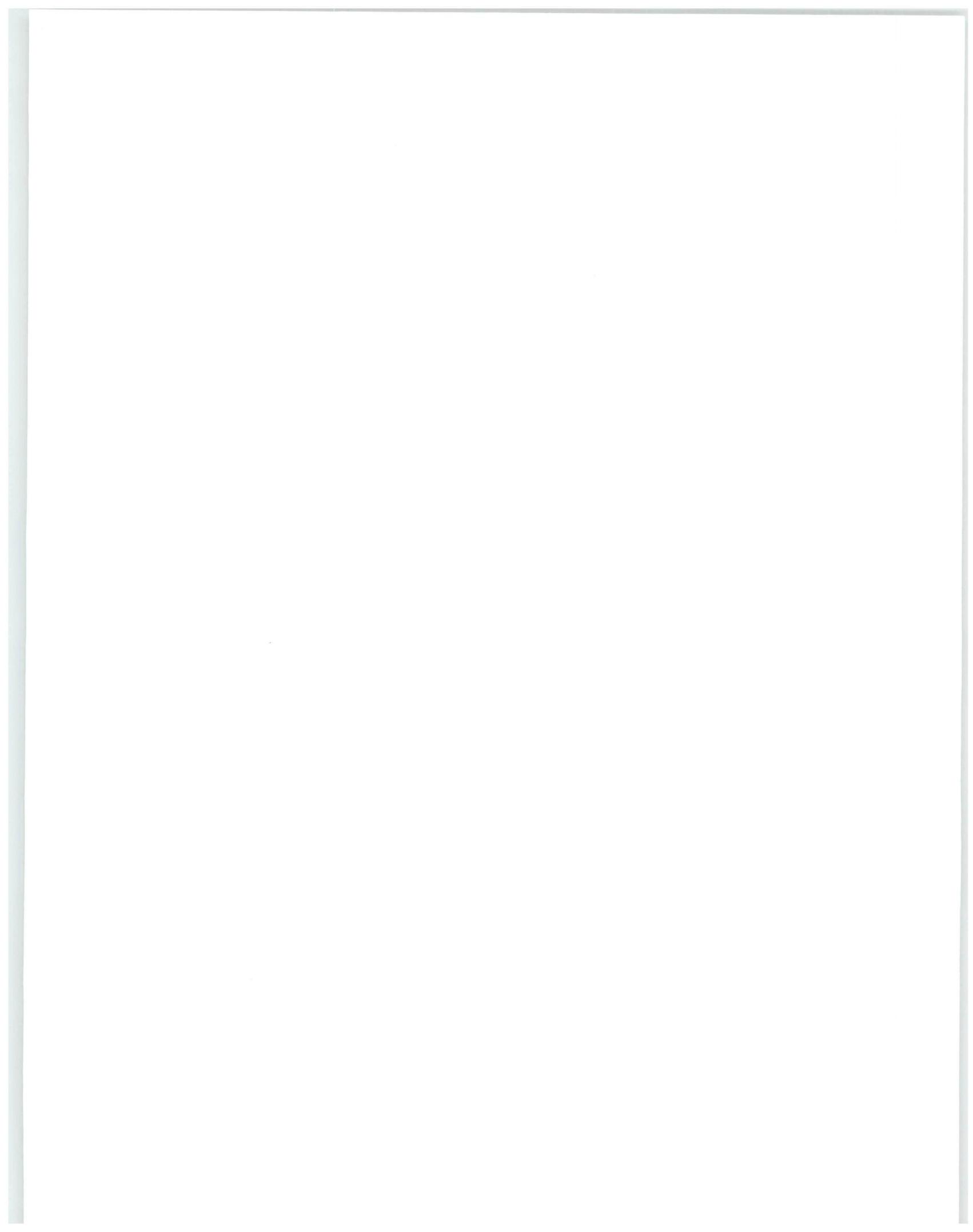
La discussion s'engage sur la question des mandats d'initiative. Il est convenu qu'un mandat d'initiative devrait donner lieu à un rapport contenant des observations, des conclusions et des recommandations.

Différents sujets sont évoqués et discutés. Deux sujets sont retenus : la diversité culturelle et le patrimoine religieux.

Il est convenu que la secrétaire préparera des devis pour différents scénarios de mandats d'initiative concernant ces deux sujets.

Varia

Une discussion s'engage à propos de TOHU, la Cité des arts du cirque. Sur proposition du président, la Commission convient d'entreprendre une visite des lieux et de rencontrer les dirigeants de l'organisation afin de discuter de sa mission et de son implication sociale.



Il est ensuite question de la 3rd *International Conference on Cultural Policy Research*, qui se tient à Montréal du 25 au 28 août 2004. La secrétaire informe les membres qu'elle assistera à une partie de l'événement. Il est convenu qu'elle tiendra les membres informés de la publication des actes du colloque.

À 14h35, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission ajourne ses travaux.

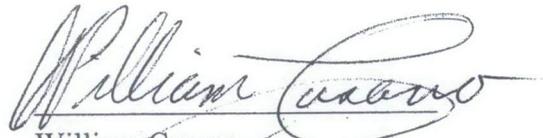
La secrétaire de la Commission,

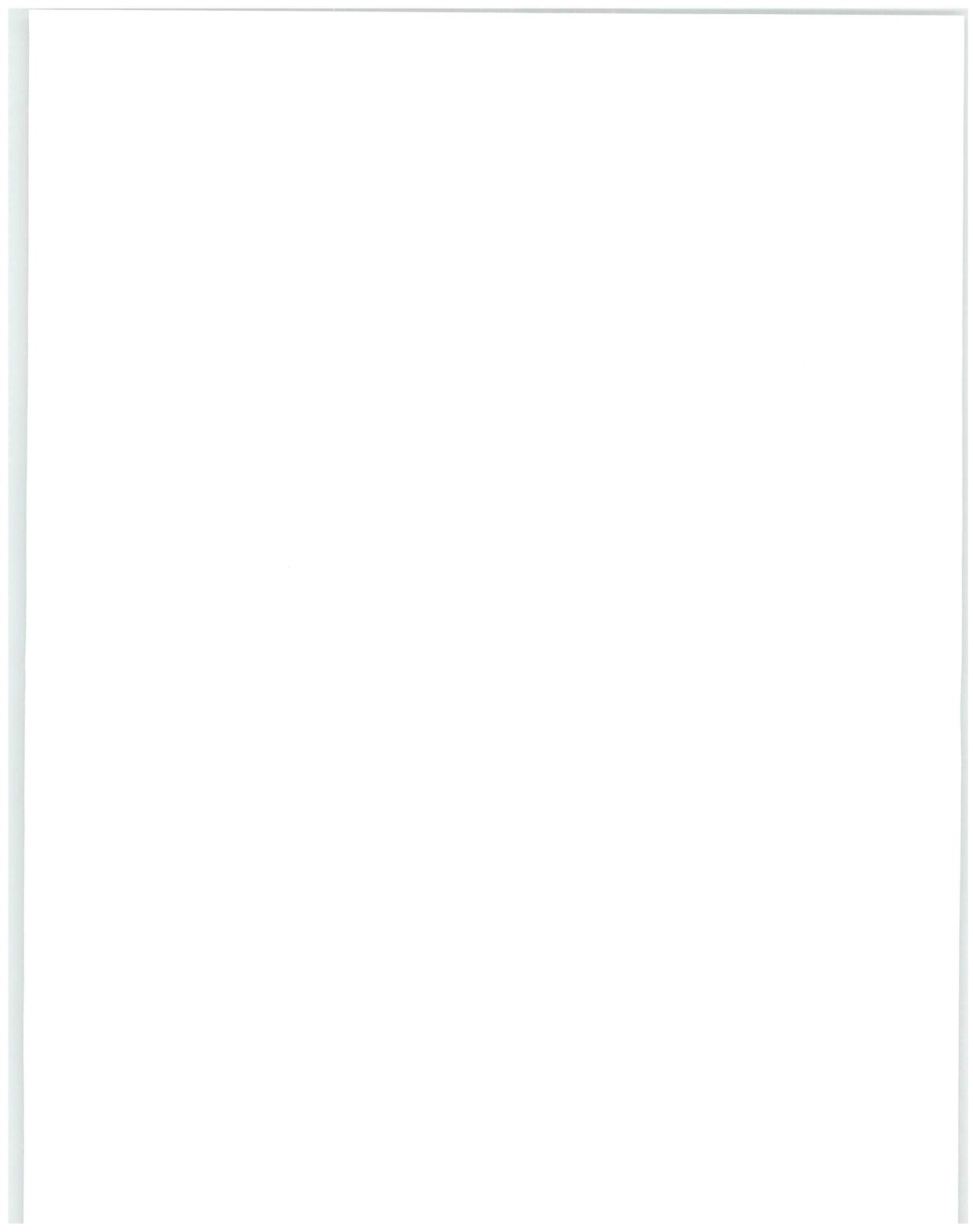

Sonia Grenon

SG/mct

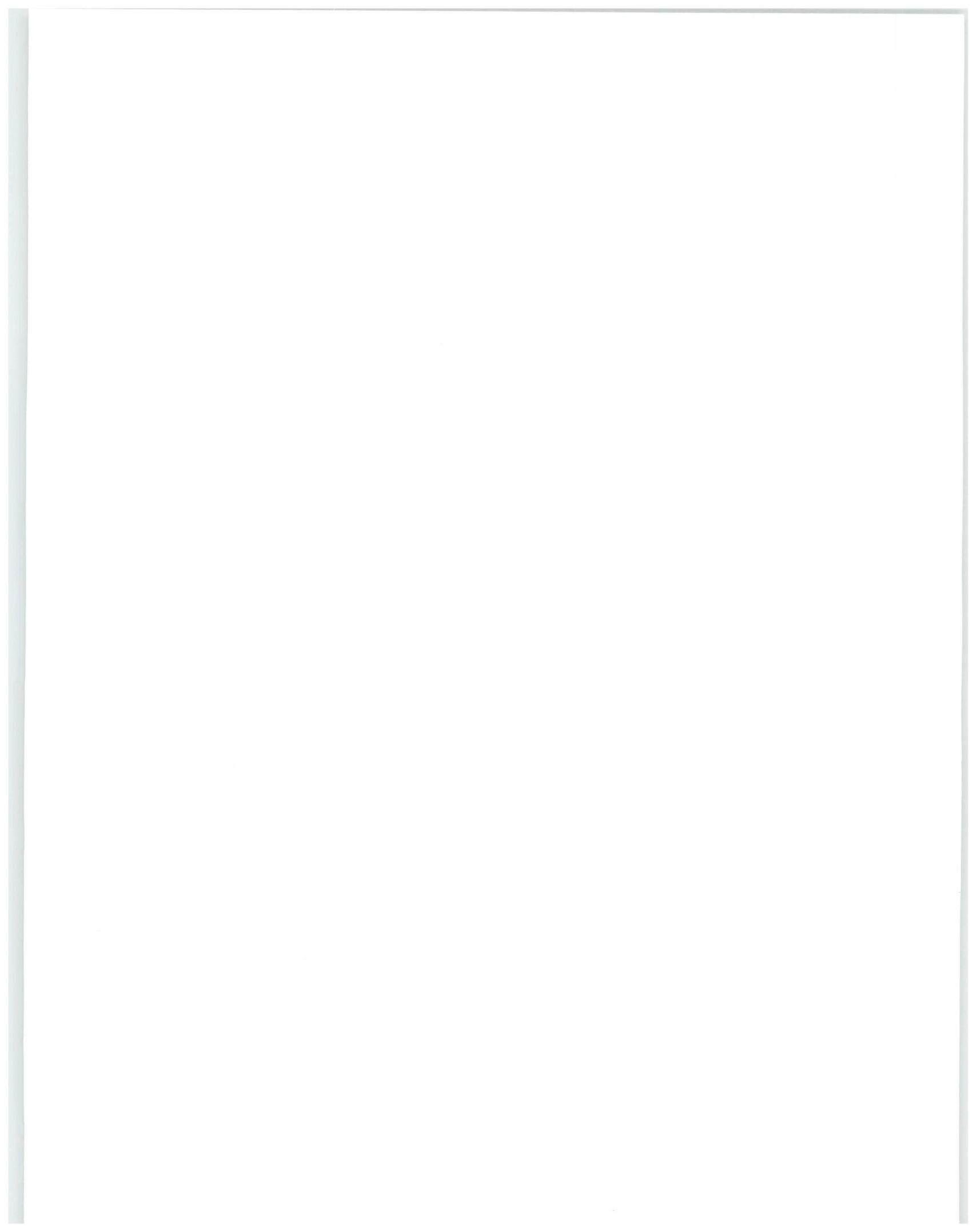
Québec, le 1^{er} septembre 2004

Le président de la Commission,


William Cusano



Annexe I
Ordre du jour





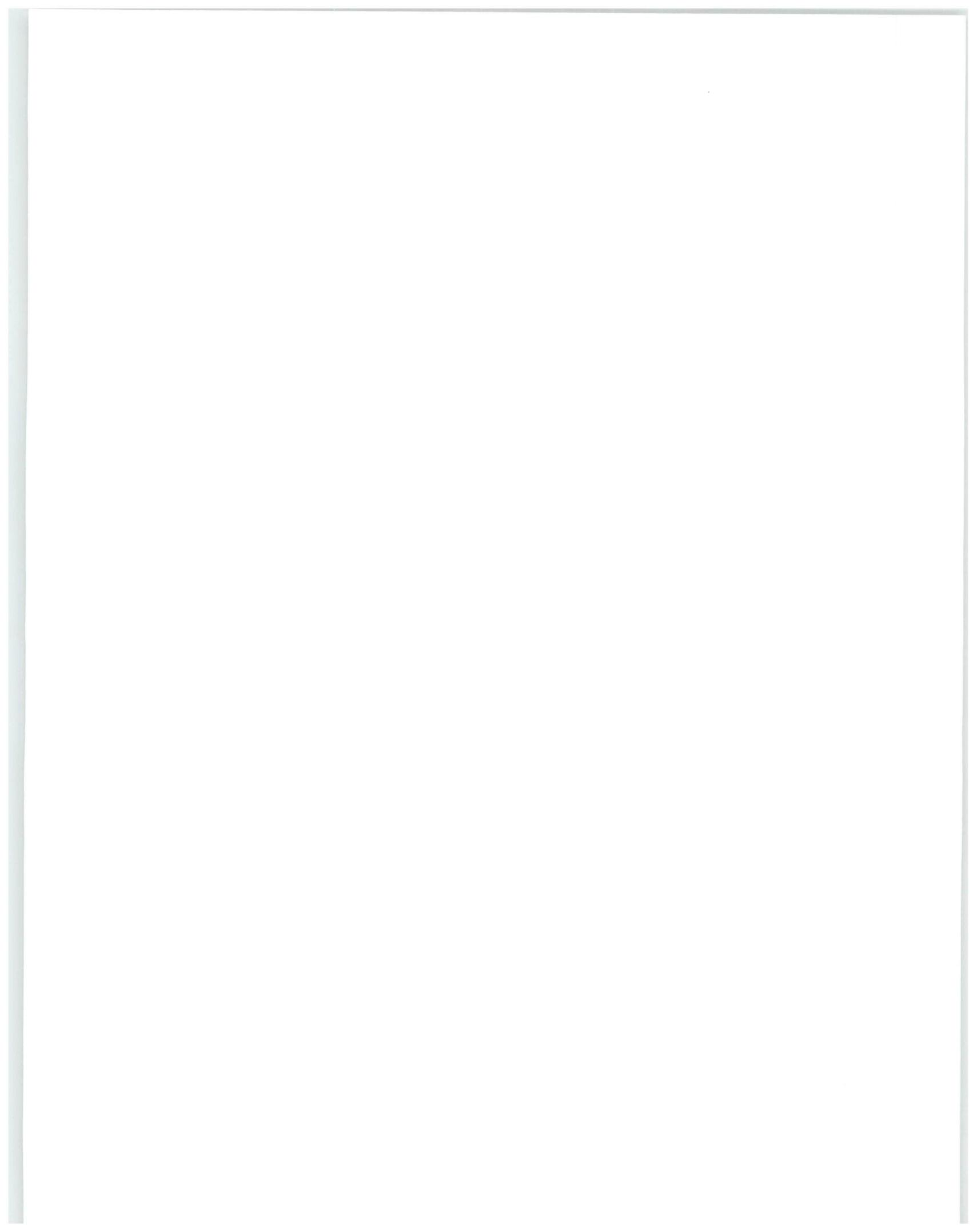
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

SÉANCE DE TRAVAIL DE LA
COMMISSION DE LA CULTURE

Le jeudi, 26 août 2004,
de 13h00 à 16h00
à la salle RC 171 de l'Hôtel du Parlement

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Organisation des travaux de la Commission
 - 2.1. Surveillance d'organismes
 - 2.2. Mandats d'initiative
3. Varia
4. Levée de la séance





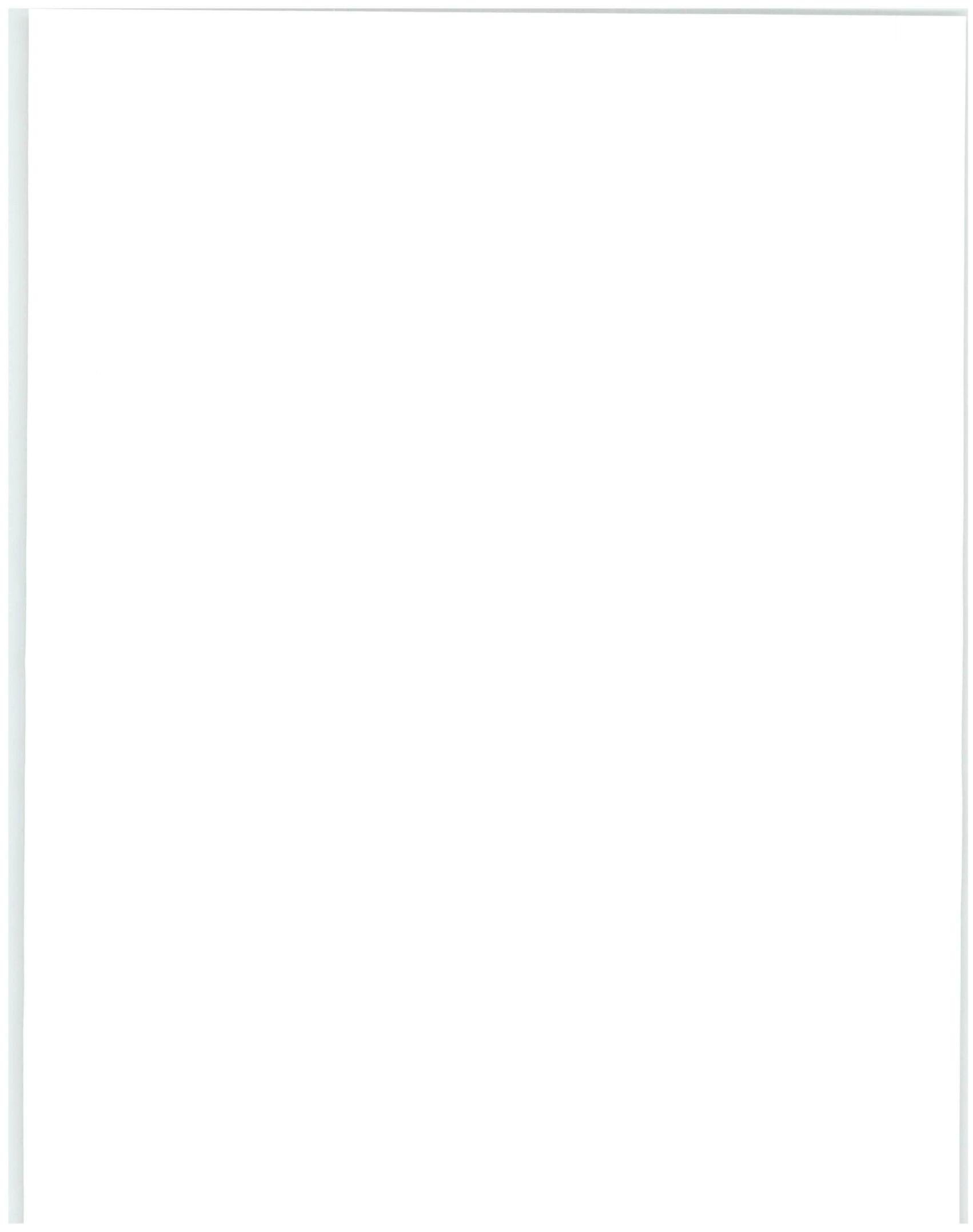
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de la culture

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 23 novembre 2004

Organisation des travaux de la Commission



PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Séance de travail du mardi 23 novembre 2004

Objet : Organisation des travaux de la Commission

Membres présents :

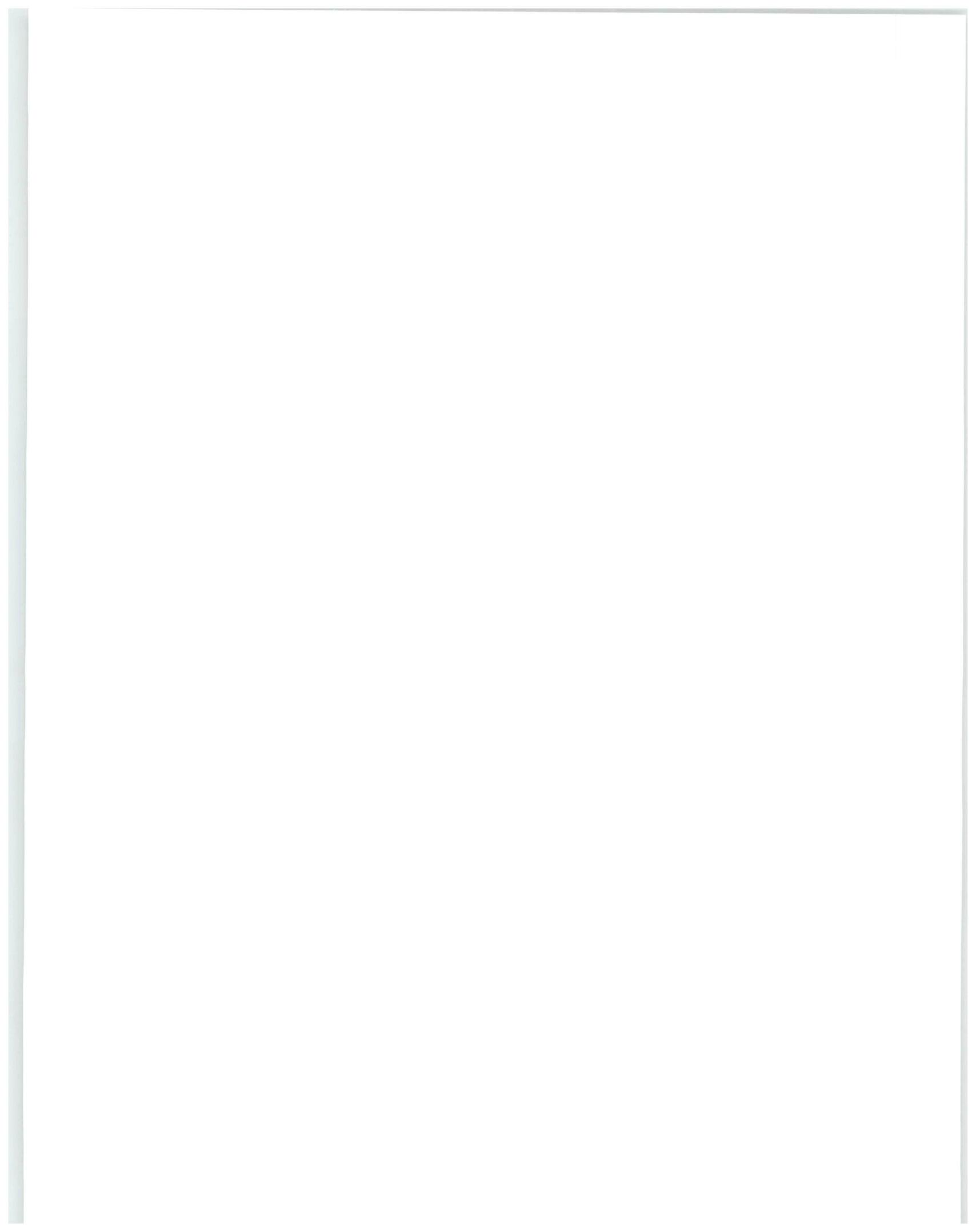
- M. Brodeur (Shefford), président de la Commission
- M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques), vice-président de la Commission

- Mme Caron (Terrebonne)
- Mme Hamel (La Peltrie)
- Mme Legault (Chambly)
- Mme Léger (Pointe-aux-Trembles)
- M. Mercier (Charlesbourg)
- M. Moreau (Marguerite-D'Youville)
- Mme Papineau (Prévost)
- Mme Vien (Bellechasse)

Autres participants :

- M. Daniel Turp (Mercier), porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales, de culture et de communications
- M. Simon Blouin, agent de recherche, Service des études documentaires
- M. Pierre-David Jean, stagiaire de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant
- Mme Mélanie Malenfant, conseillère politique, Service de recherche du Parti québécois
- Mme Christina Turcot, agente de recherche, Service des études documentaires

La Commission se réunit à 10 h 08 sous la présidence de M. Brodeur (Shefford), président de la Commission.



ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président fait quelques remarques concernant sa récente nomination à la présidence. Il présente ensuite M. Jean, stagiaire de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, et souligne la présence de M. Blouin et de Mme Turcot, recherchistes du Service des études documentaires.

Il est convenu que M. Turp (Mercier) et Mme Malenfant participeront à une partie de la séance.

Il est également convenu d'ajouter à l'ordre du jour le point 3.4.2., Diversité culturelle.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour tel que modifié (annexe I), lequel est adopté par la Commission.

Il est convenu de débiter la séance avec le point 3.4.2., Diversité culturelle, afin de permettre à M. Turp (Mercier) de s'exprimer sur ce sujet.

ORDRE DU JOUR

3.4.2 Diversité culturelle

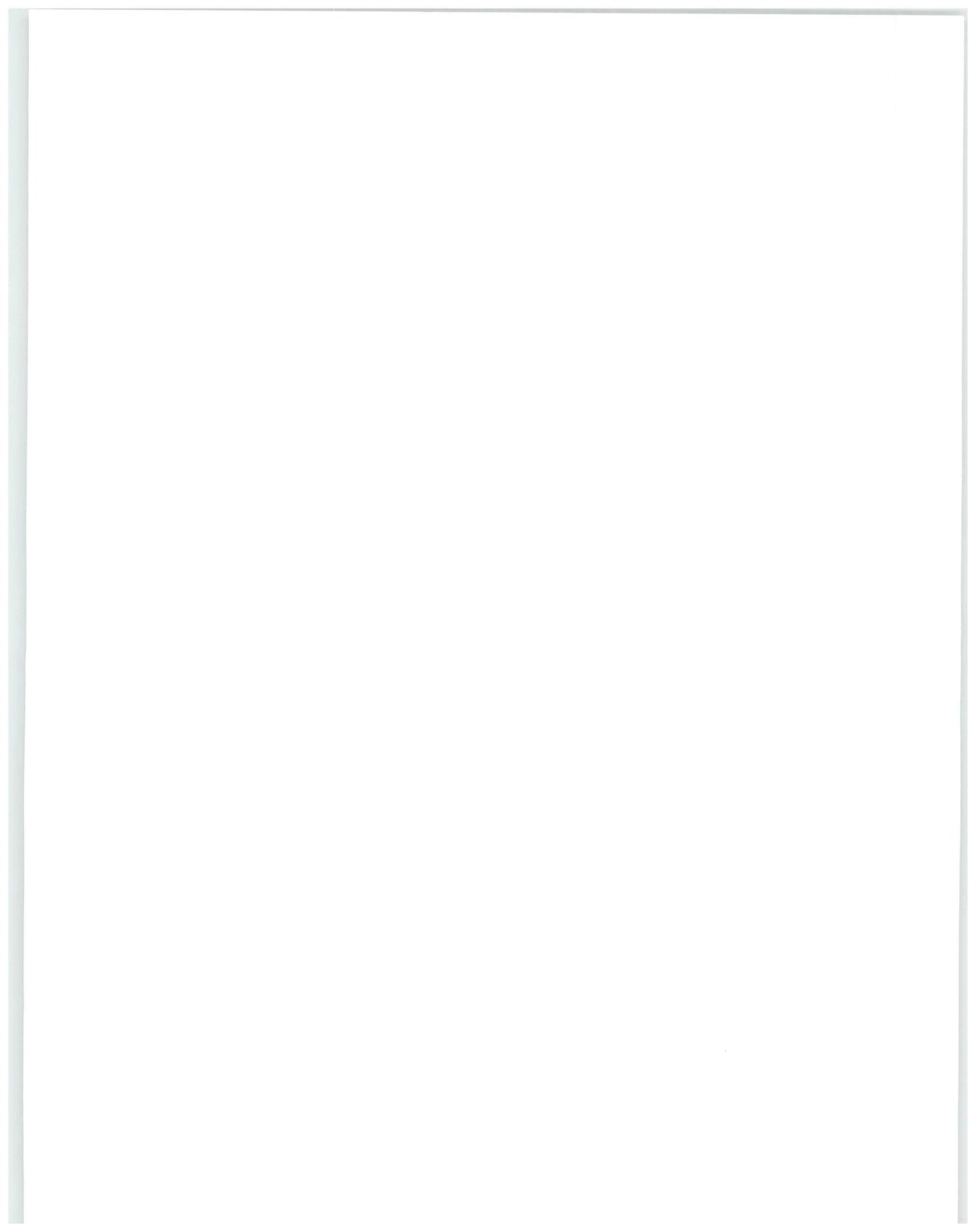
Une discussion s'engage sur l'opportunité pour la Commission de la culture de se saisir d'un mandat d'initiative sur la diversité culturelle, en raison des négociations entreprises à l'UNESCO à propos de l'*Avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques*.

Les membres conviennent de suspendre la discussion sur ce sujet et d'aborder le point 2 de l'ordre du jour, Retour sur le colloque *Le patrimoine religieux du Québec : de l'objet cultuel à l'objet culturel*.

2. Colloque Le patrimoine religieux du Québec : de l'objet cultuel à l'objet culturel

Mme la secrétaire et Mme Turcot exposent les résultats de leur participation à ce colloque, qui s'est tenu à Québec les 12, 13 et 14 novembre 2004.

Mme Turcot distribue des documents d'information sur le patrimoine religieux au Québec (annexe II).



3. Organisation des travaux

3.1. Mandats législatifs

M. le président informe les membres que la Commission pourrait entreprendre prochainement l'étude détaillée du projet de loi n° 69, *Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives*.

Une discussion s'engage sur l'éventualité qu'un projet de loi sur le régime d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels soit présenté dans les prochaines semaines et donne lieu à une consultation générale au cours de l'hiver 2005.

3.2. Mandat statutaire

3.2.1. Conseil des aînés

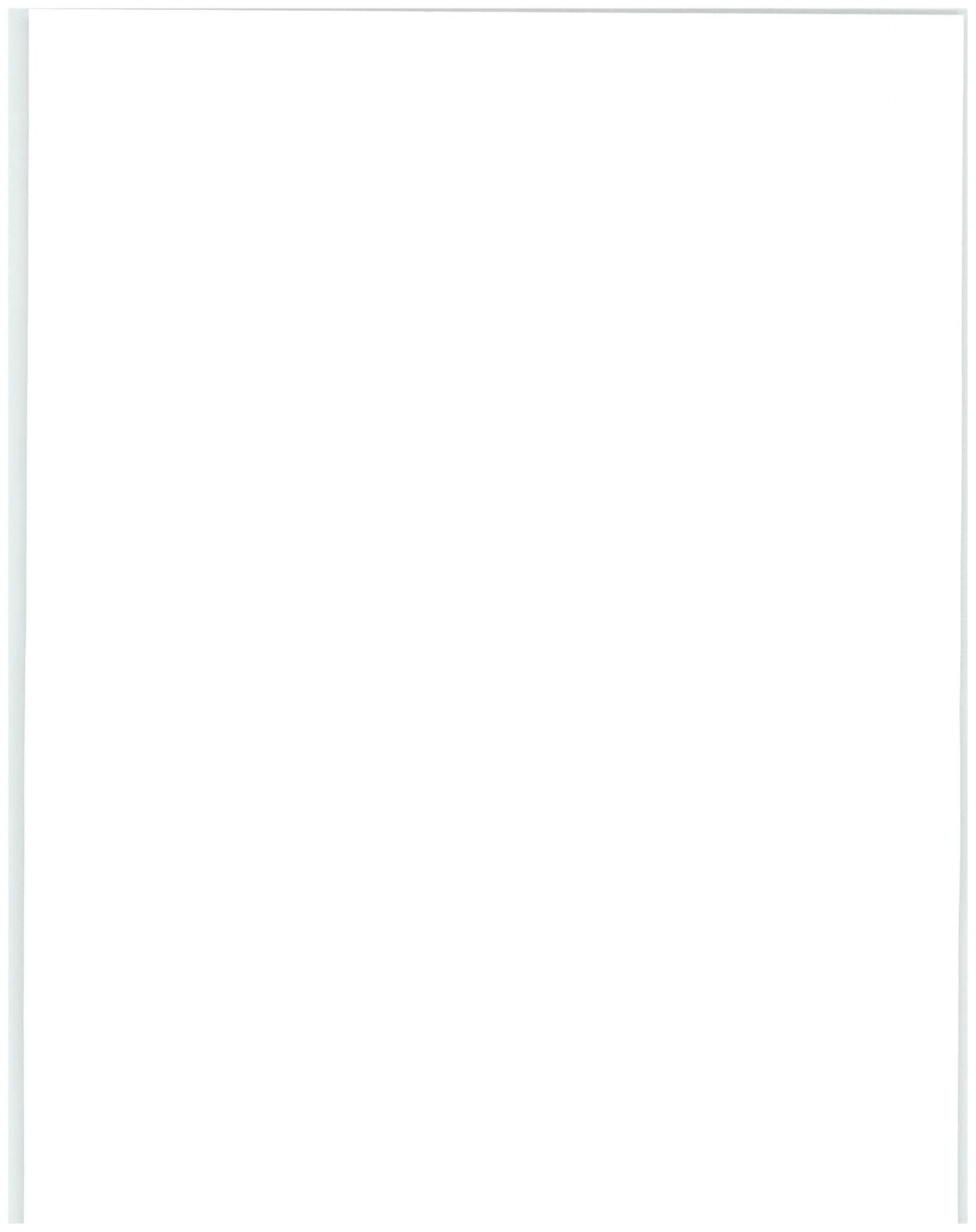
M. le président informe les membres qu'en raison de sa compétence en matière de relations avec les citoyens, la Commission de la culture a été désignée par la Commission de l'Assemblée nationale pour étudier le rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le Conseil des aînés*, produit par le Conseil et déposé à l'Assemblée le 19 octobre 2004. La Loi précise que la commission compétente dispose d'une année pour étudier ce rapport, à compter de la date de son dépôt. Ce mandat donnera lieu à une consultation générale et les auditions devraient se tenir à compter du 15 février 2005. Il précise que Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), en tant que porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition des aînés, devrait participer aux travaux de la Commission.

3.3. Mandat de surveillance d'organisme

Une discussion s'engage sur le choix des organismes qui pourraient faire l'objet de mandats de surveillance d'organisme, parmi les organismes envisagés lors de la séance de travail du 26 août 2004, soit le Conseil permanent de la jeunesse, le Conseil des aînés, le Conseil des relations interculturelles et l'Office québécois de la langue française.

M. le président rappelle qu'il avait été convenu de ne pas retenir le Conseil permanent de la jeunesse, en raison du renouvellement récent des membres du Conseil.

Il est convenu que le moment n'est pas approprié pour entreprendre un mandat de surveillance à l'égard du Conseil des aînés, en raison du mandat statutaire le concernant.



Les membres conviennent à l'unanimité d'adopter un mandat de surveillance d'organisme à l'égard du Conseil des relations interculturelles. Il est également convenu de confier l'organisation de ce mandat au comité directeur.

Par ailleurs, les membres sont d'avis que l'Office québécois de la langue française pourrait éventuellement faire l'objet d'un autre mandat de surveillance d'organisme entrepris par la Commission.

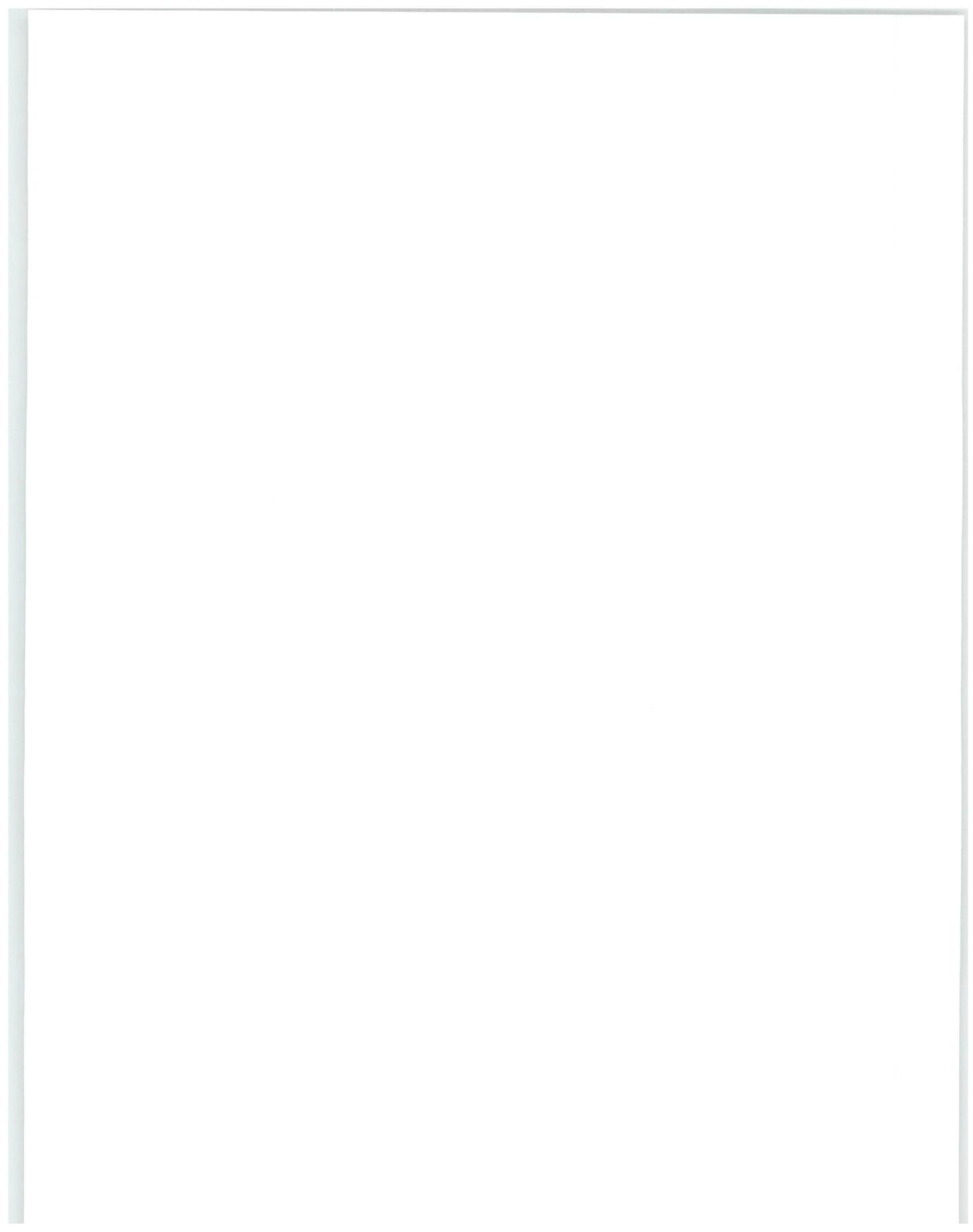
3.4. Mandats d'initiative

Une discussion s'engage sur les thèmes envisagés pour d'éventuels mandats d'initiative, la diversité culturelle et le patrimoine religieux au Québec, et sur la forme que pourraient prendre de tels mandats.

Il est convenu que Mme la secrétaire et les recherchistes du Service des études documentaires produiront un dossier d'information sur la diversité culturelle. Ce dossier comprendra notamment l'*Avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques*. Il comprendra également la position de certains acteurs et experts du domaine ainsi que, dans la mesure du possible, des résumés et des analyses réalisés par les recherchistes. Ce dossier d'information sera distribué aux membres dans les plus brefs délais.

De plus, il est convenu de tenir une séance de travail avant l'ajournement des travaux parlementaires pour la période des Fêtes, afin que les membres puissent échanger entre eux sur la problématique de la diversité culturelle et sur l'avant-projet de convention.

Les membres conviennent à l'unanimité d'adopter un mandat d'initiative sur le patrimoine religieux au Québec. Ils conviennent également de confier l'organisation de ce mandat au comité directeur. Celui-ci verra à leur faire une proposition sur la forme que pourra prendre le mandat. Il est par ailleurs précisé que, si ce mandat donne lieu à une consultation générale, celle-ci pourrait se tenir à compter du mois d'août 2005.



3.5. Calendrier des travaux

Les membres souhaitent que les travaux se déroulent selon l'échéancier suivant :

- décembre 2004 : séance de travail portant sur la diversité culturelle;
- février 2005 : auditions dans le cadre du mandat sur la mise en œuvre de la *Loi sur le Conseil des aînés* (à compter du 15 février);
- printemps 2005 : réalisation du mandat sur le Conseil des relations interculturelles;
- août 2005 : s'il y a lieu, auditions dans le cadre d'une consultation générale sur le patrimoine religieux.

4. Politique d'acquisition de billets pour des événements spéciaux

M. le président expose la démarche suivie par le comité directeur au moment d'acquérir et de distribuer les billets pour le gala de l'ADISQ, qui s'est déroulé le 31 octobre 2004.

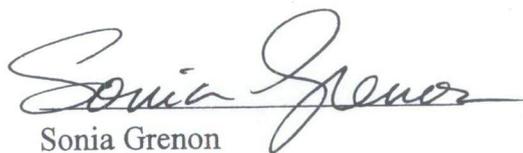
Une discussion s'engage sur la pertinence pour la Commission de participer à des événements majeurs de la scène culturelle québécoise et sur la nécessité d'adopter une politique claire en cette matière.

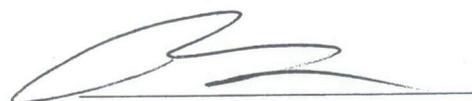
Il est convenu que le comité directeur dressera la liste des événements culturels les plus importants au Québec et que les membres discuteront ultérieurement de la ligne de conduite qu'il convient de suivre à ce sujet.

À 11 h 53, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

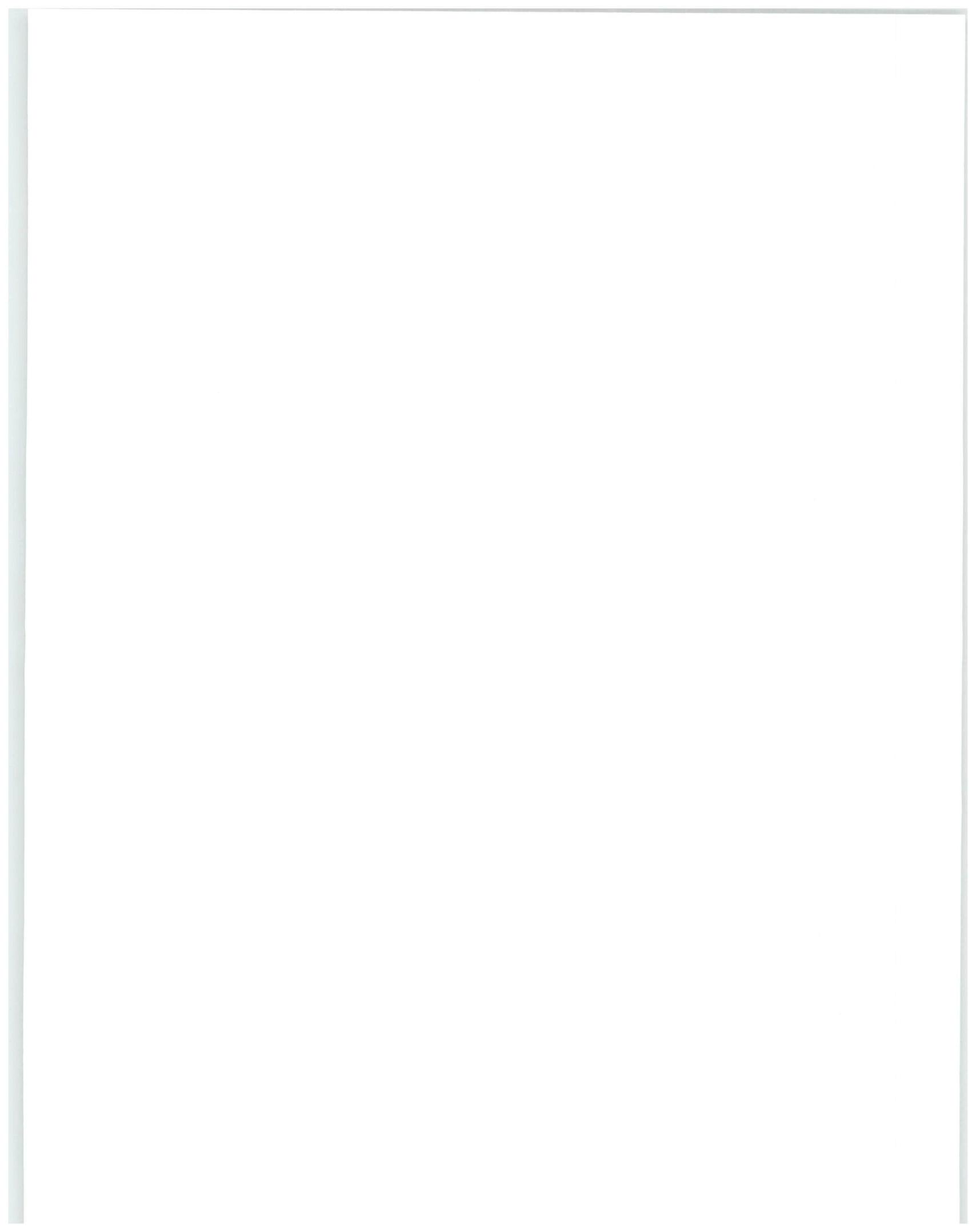
Le président de la Commission,


Sonia Grenon

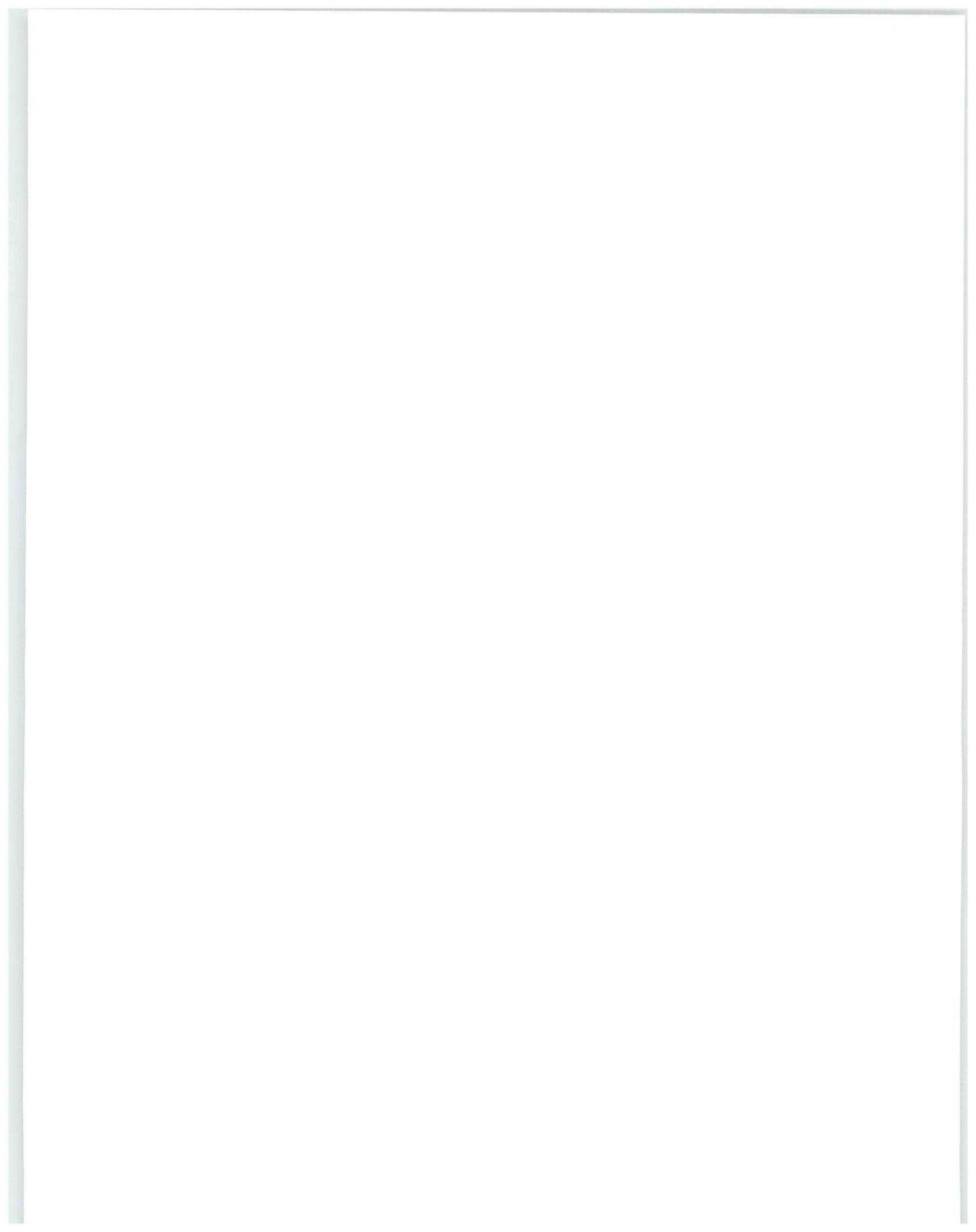

Bernard Brodeur

SG/mct

Québec, le 24 novembre 2004



Annexe I
Ordre du jour





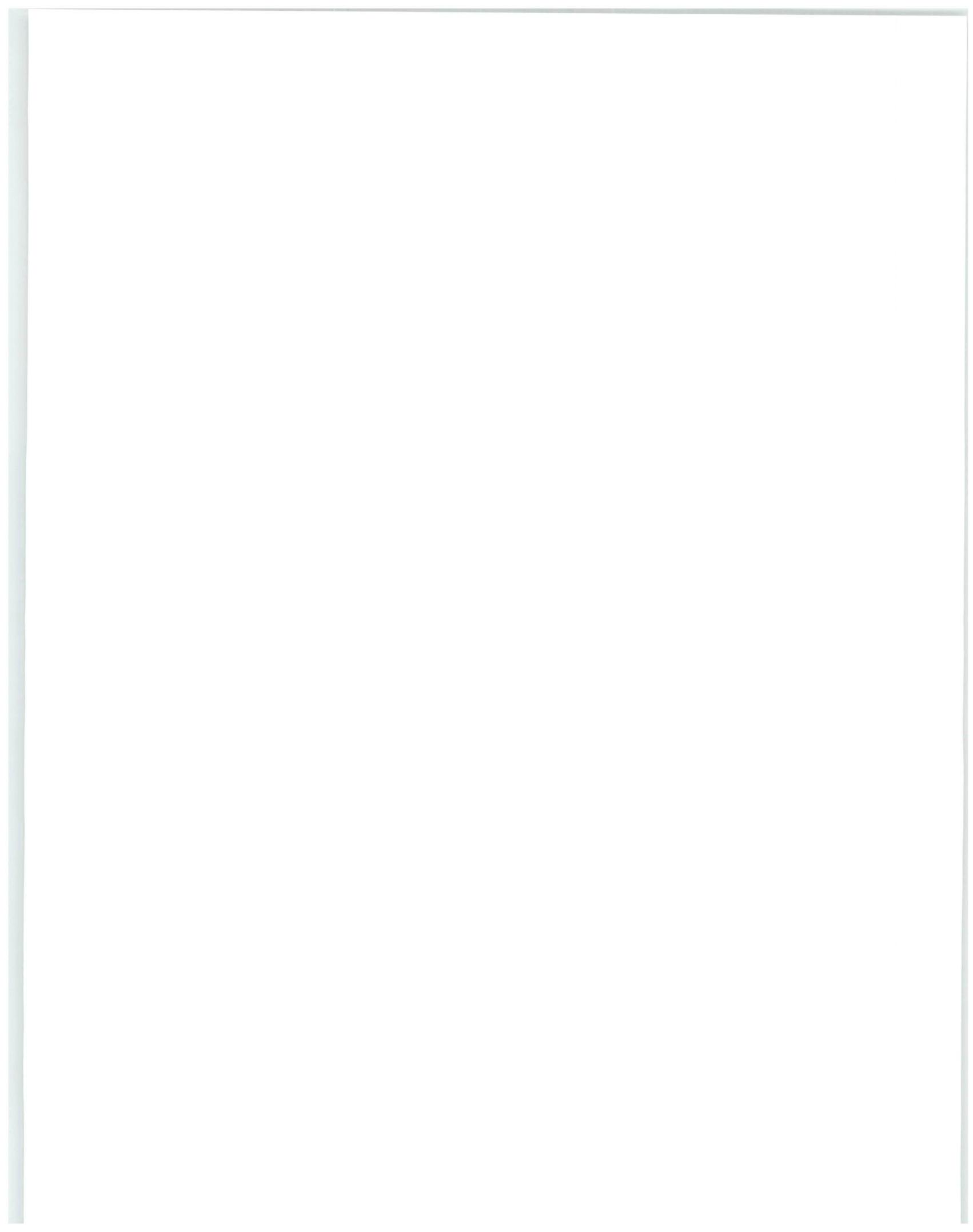
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

SÉANCE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE LA CULTURE

Le mardi, 23 novembre 2004,
de 10h00 à 12h00
à la salle RC 171 de l'Hôtel du Parlement

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Retour sur le colloque *Le patrimoine religieux du Québec : de l'objet cultuel à l'objet culturel*
3. Organisation des travaux de la Commission
 - 3.1. Mandats législatifs
 - 3.1.1. PL n° 69, Bibliothèque et Archives nationales
 - 3.1.2. Projet de loi sur le régime d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
 - 3.2. Mandat statutaire
 - 3.2.1. Conseil des aînés
 - 3.3. Mandat de surveillance d'organisme
 - 3.3.1. Conseil des relations interculturelles
 - 3.4. Mandat d'initiative
 - 3.4.1. Patrimoine religieux
 - 3.5. Calendrier des travaux
4. Politique d'acquisition de billets pour des événements spéciaux
5. Varia
6. Levée de la séance





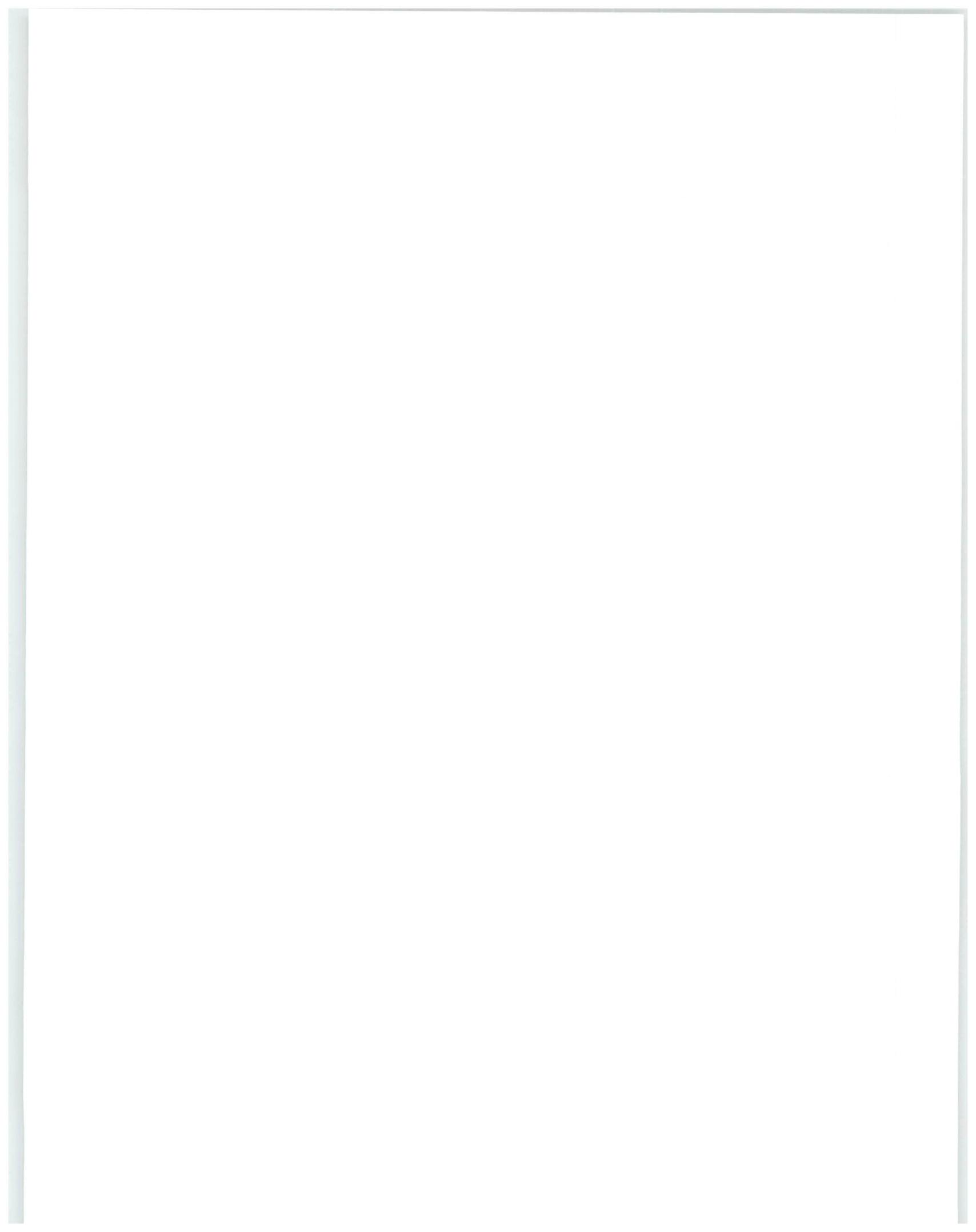
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de la culture

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 16 mars 2005

Organisation des travaux de la Commission



PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Séance de travail du mercredi 16 mars 2005

Objet : Organisation des travaux de la Commission.

Membres présents :

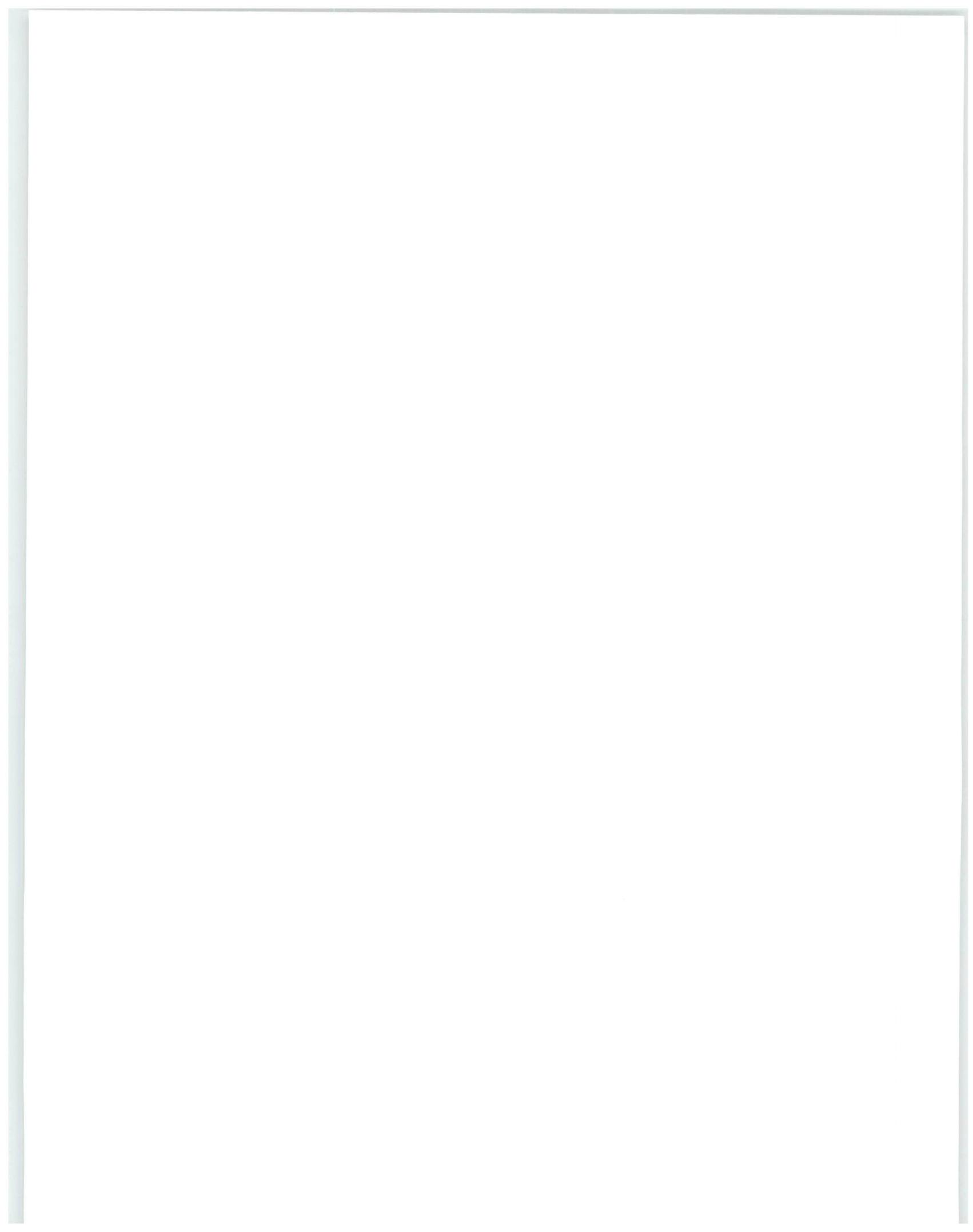
- M. Brodeur (Shefford), président de la Commission
- M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques), vice-président de la Commission

- Mme Léger (Pointe-aux-Trembles)
- M. Mercier (Charlesbourg)
- M. Moreau (Marguerite d'Youville)
- Mme Papineau (Prévost)
- Mme Vien (Bellechasse)

Autres participants :

- M. Turp (Mercier), porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales, de culture et de communications
- Mme Christina Turcot, agente de recherche, Service des études documentaires
- M. Yannik Vachon, stagiaire de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

La Commission se réunit à 10h03 sous la présidence de M. Brodeur (Shefford), président de la Commission.



ORGANISATION DES TRAVAUX

Il est convenu de permettre à MM. Turp (Mercier) et à Vachon de participer à la séance.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour, lequel est adopté par la Commission (annexe I).

ORDRE DU JOUR

Organisation du mandat sur le patrimoine religieux

- Définition de la problématique

Mme Turcot présente un bref exposé sur les notions de patrimoines religieux immobilier, mobilier et immatériel.

Une discussion s'engage sur l'intégration de ces notions dans la problématique couverte par le mandat de la Commission.

- Consultation générale

Une discussion s'engage sur l'opportunité de mener une consultation générale ou des consultations particulières.

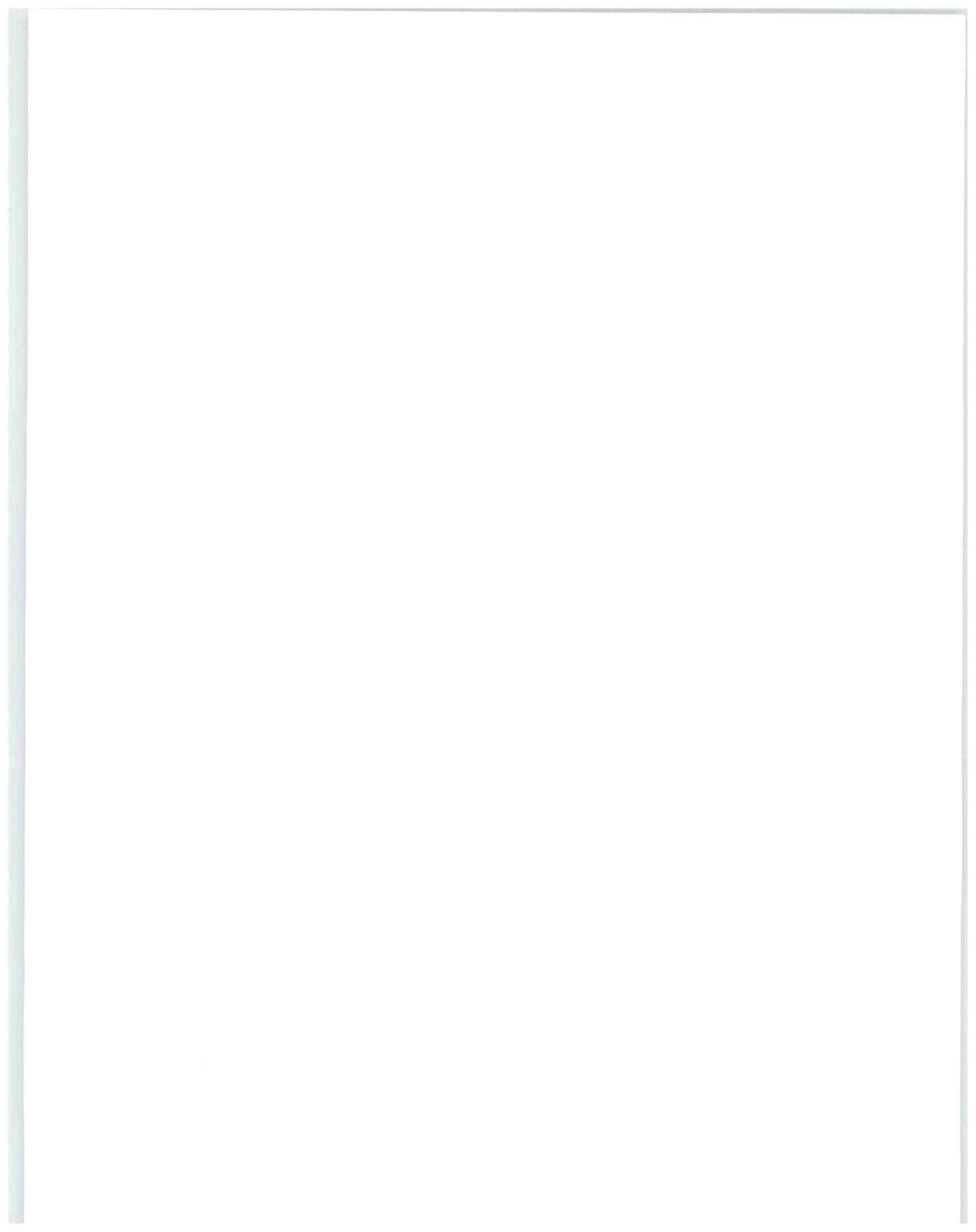
Il est convenu que l'ampleur de la problématique appelle une consultation générale. Il est par conséquent décidé que la Commission devra produire un document de consultation.

La discussion porte ensuite sur la période de l'année pendant laquelle il serait approprié de tenir des auditions dans le cadre de cette consultation générale.

Il est entendu que les auditions devront débuter au mois de septembre 2005. Par conséquent, les membres conviennent que le document de consultation devra être rendu public au plus tard au début du mois de juin 2005.

Une discussion s'engage sur l'intérêt et la possibilité de tenir des auditions en région. Elle porte notamment sur les objectifs recherchés par cette démarche, les coûts du déplacement, la nécessité d'obtenir un enregistrement des débats pour fins de transcription au *Journal des débats* et une diffusion des travaux, la possibilité de tenir les auditions dans des lieux de culte et les régions à visiter.

Les membres sont d'accord pour tenir des auditions en région. Il est donc convenu qu'une proposition sera élaborée à cet effet. La proposition devra bien exposer les objectifs du déplacement. Elle devra prendre en compte l'enregistrement des débats pour fins de transcription et la télédiffusion d'une séance. Elle devra cibler plusieurs villes réparties sur l'ensemble du territoire québécois.



Consultation en ligne

Les membres sont d'avis que la consultation générale devrait s'accompagner d'une consultation en ligne. Les éléments de contenu de la consultation en ligne seront élaborés à partir du document de consultation.

- Document de consultation

La discussion porte sur les orientations à donner au document de consultation.

Il est convenu que le document de consultation devra porter tant sur le patrimoine religieux immobilier que sur les patrimoines religieux mobilier et immatériel. Par ailleurs, le document devra faire les nuances qui s'imposent afin de montrer que la Commission est à la recherche de solutions à l'égard de la problématique générale du patrimoine religieux pour l'ensemble du territoire québécois, de façon notamment à susciter l'implication des communautés concernées.

- Comité de travail

Les membres discutent des avantages de former un comité de travail et de la disponibilité qu'exigera la préparation de ce mandat d'initiative. Il est également question du mandat à confier au comité de travail.

Il est décidé que le comité de travail sera formé des membres intéressés. Ceux-ci devront faire part de leur intérêt au président de la Commission ou à la secrétaire avant la fin de la journée du jeudi 17 mars. La secrétaire informera alors les membres de la Commission, par courrier électronique, de la composition du comité de travail.

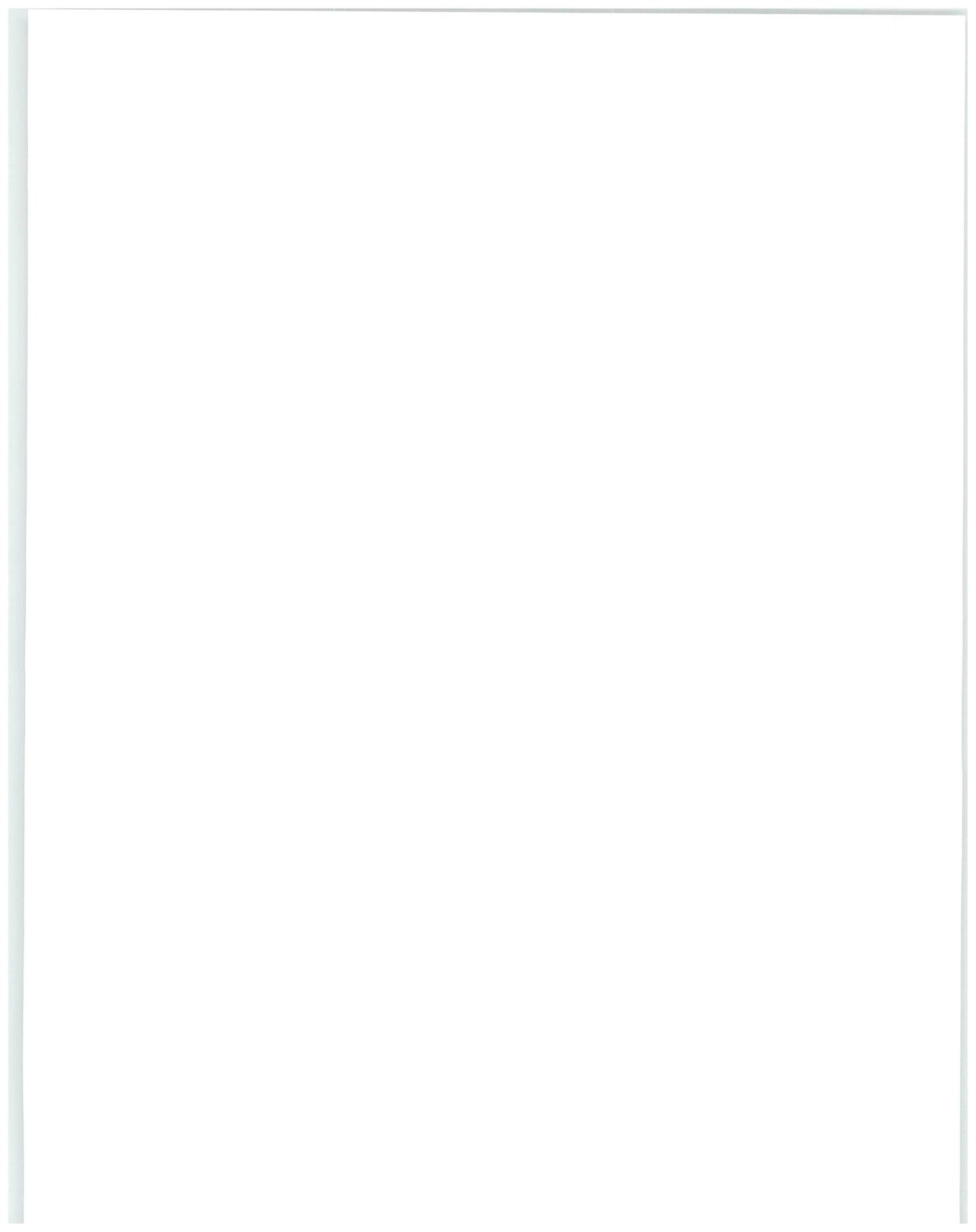
Il est convenu que la secrétaire de la Commission participera aux travaux du comité de travail.

Il est également convenu que le comité de travail aura pour mandat d'élaborer la proposition concernant les auditions en région. Il sera en outre responsable de la rédaction du document de consultation, de la préparation de la consultation en ligne et de la préparation des auditions. Le comité se rapportera à la Commission, notamment afin de faire valider ses décisions. Les décisions du comité seront consensuelles.

- Rencontres préparatoires

Les membres discutent de la nécessité de tenir d'autres rencontres préparatoires, comme celle du 10 mars alors qu'ils ont pu échanger avec M. Luc Noppen, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain.

Ils sont d'avis d'entendre, en rencontre préparatoire, des représentants du ministère de la Culture et des Communications ainsi que des représentants de la Fondation du patrimoine religieux.



Mandat de surveillance d'organisme : Conseil des relations interculturelles

Mme la secrétaire explique aux membres la pratique habituellement suivie dans le cadre de mandats de surveillance d'organismes. Elle précise qu'une analyse du Service des études documentaires est en cours et que les documents en résultant seront transmis aux membres au moment opportun.

Mme la secrétaire ajoute que des démarches ont été entreprises auprès du cabinet du leader du gouvernement afin d'entendre le Conseil le plus tôt possible, idéalement aussitôt que l'étude des crédits sera terminée.

Mandat sur le Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés

M. le président informe les membres que le mandat est retardé en raison des activités parlementaires. Une discussion suit, qui porte sur le moment probable pour la tenue des auditions dans le cadre de ce mandat.

Varia

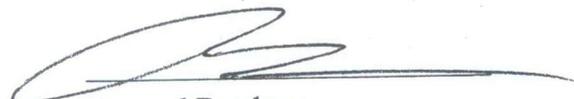
M. Turp (Mercier) invite les membres à prendre connaissance du *Rapport préliminaire du Directeur général [de l'UNESCO] contenant deux avant-projets de conventions sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.*

À 11h23, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

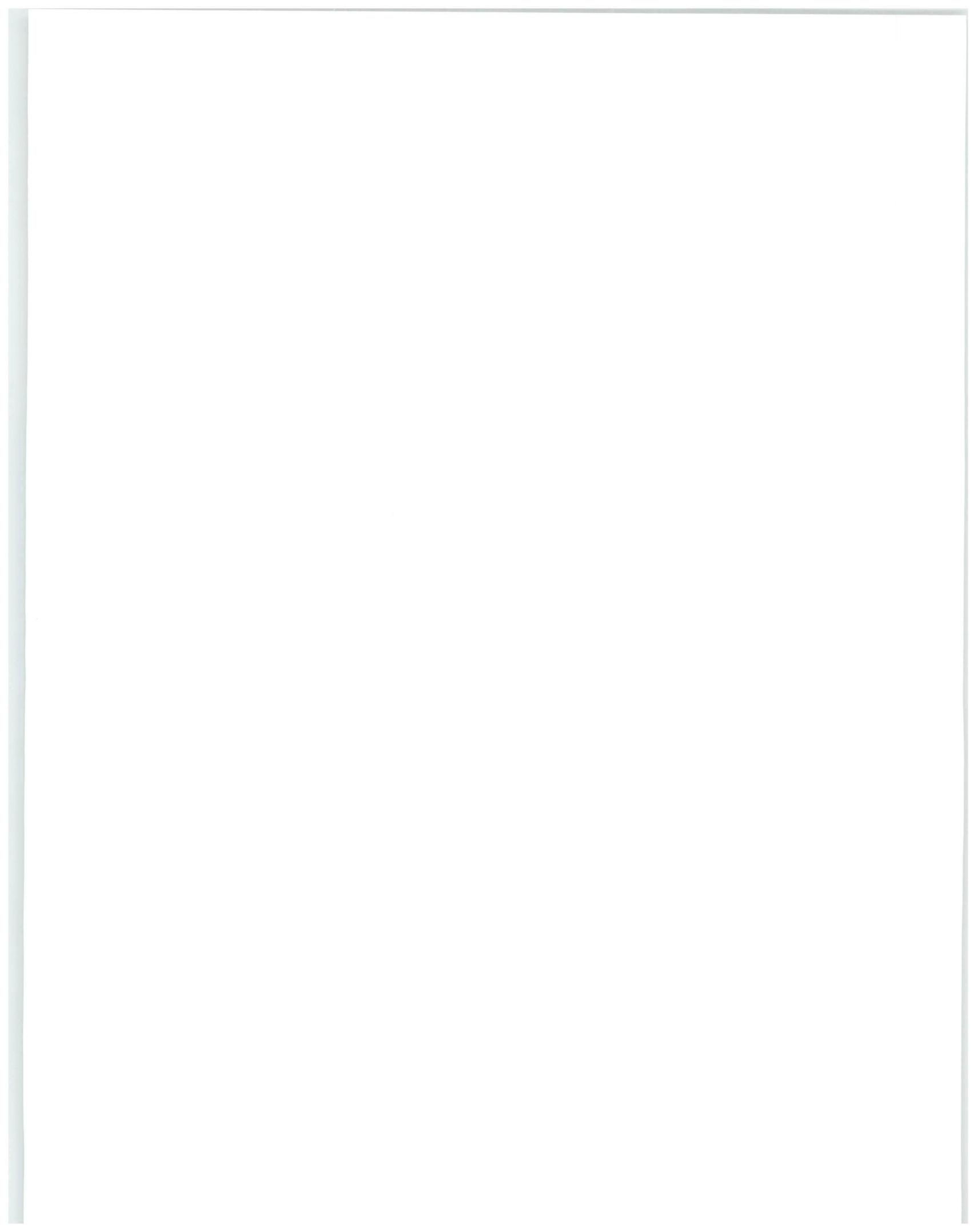

Sonia Grenon

Le président de la Commission,

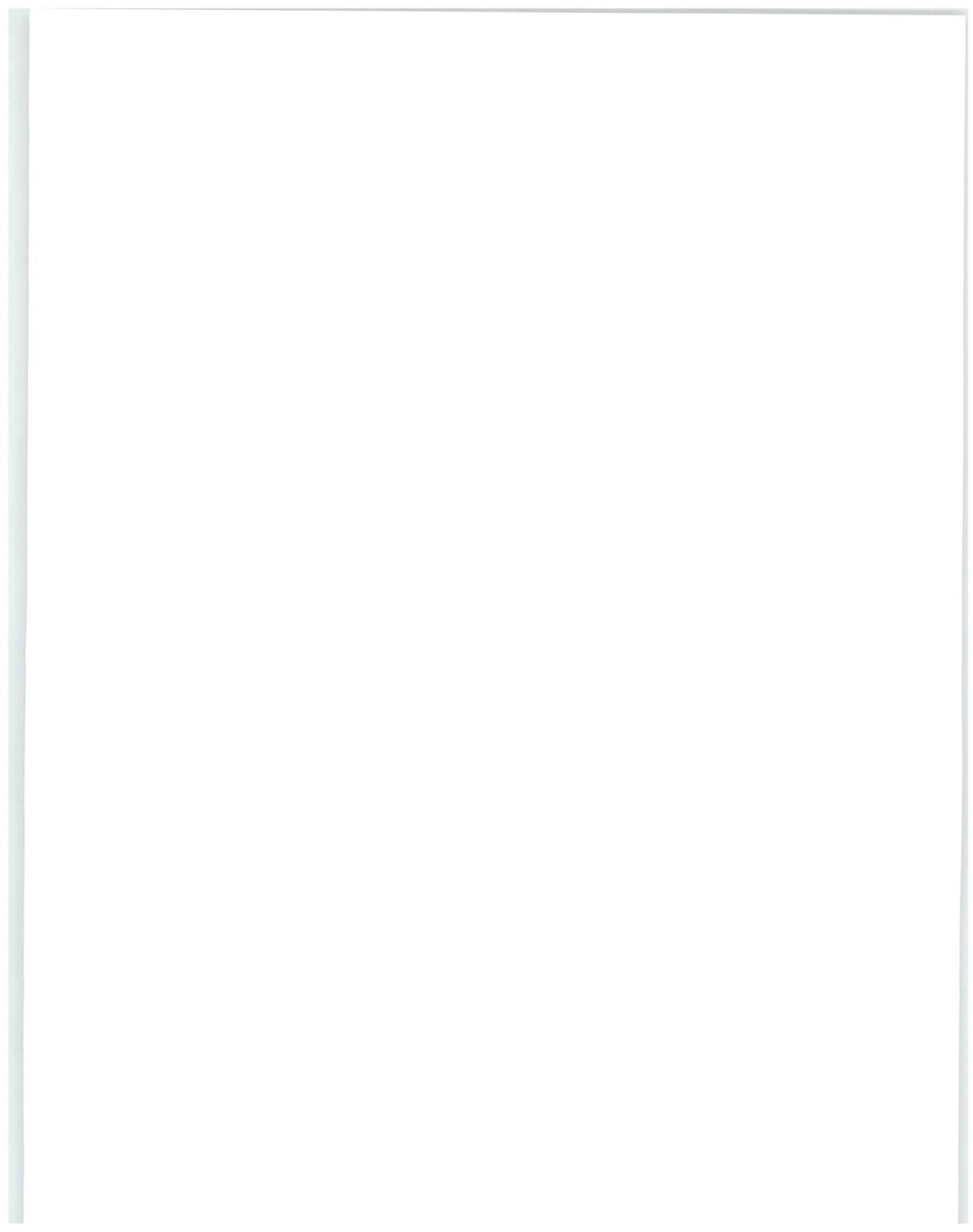

Bernard Brodeur

SG

Québec, le 16 mars 2005.



Annexe I
Ordre du jour





TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

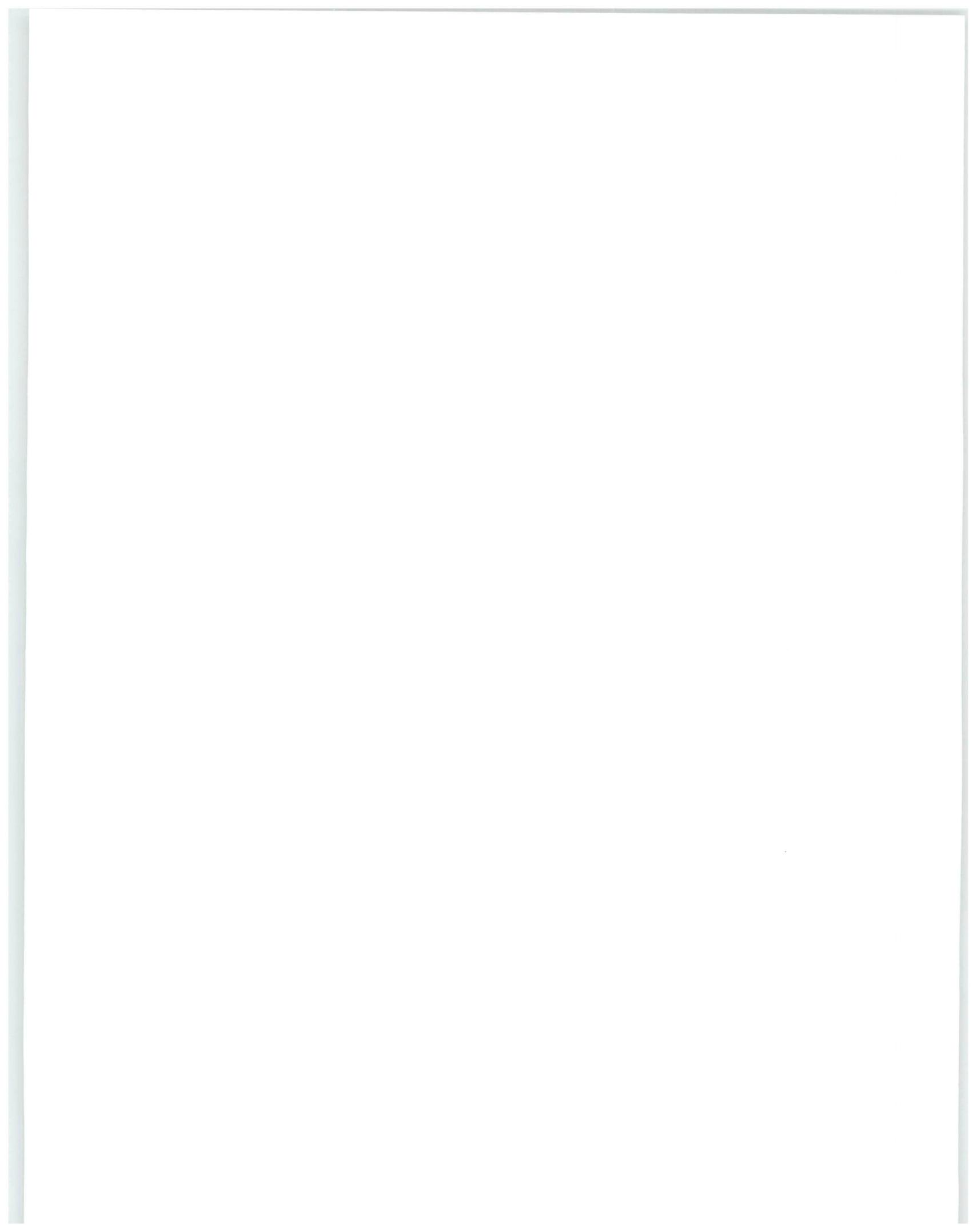
SÉANCE DE TRAVAIL DE LA
COMMISSION DE LA CULTURE

Organisation des travaux

Le 16 mars 2005, de 9h30 à 11h30
à la salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May

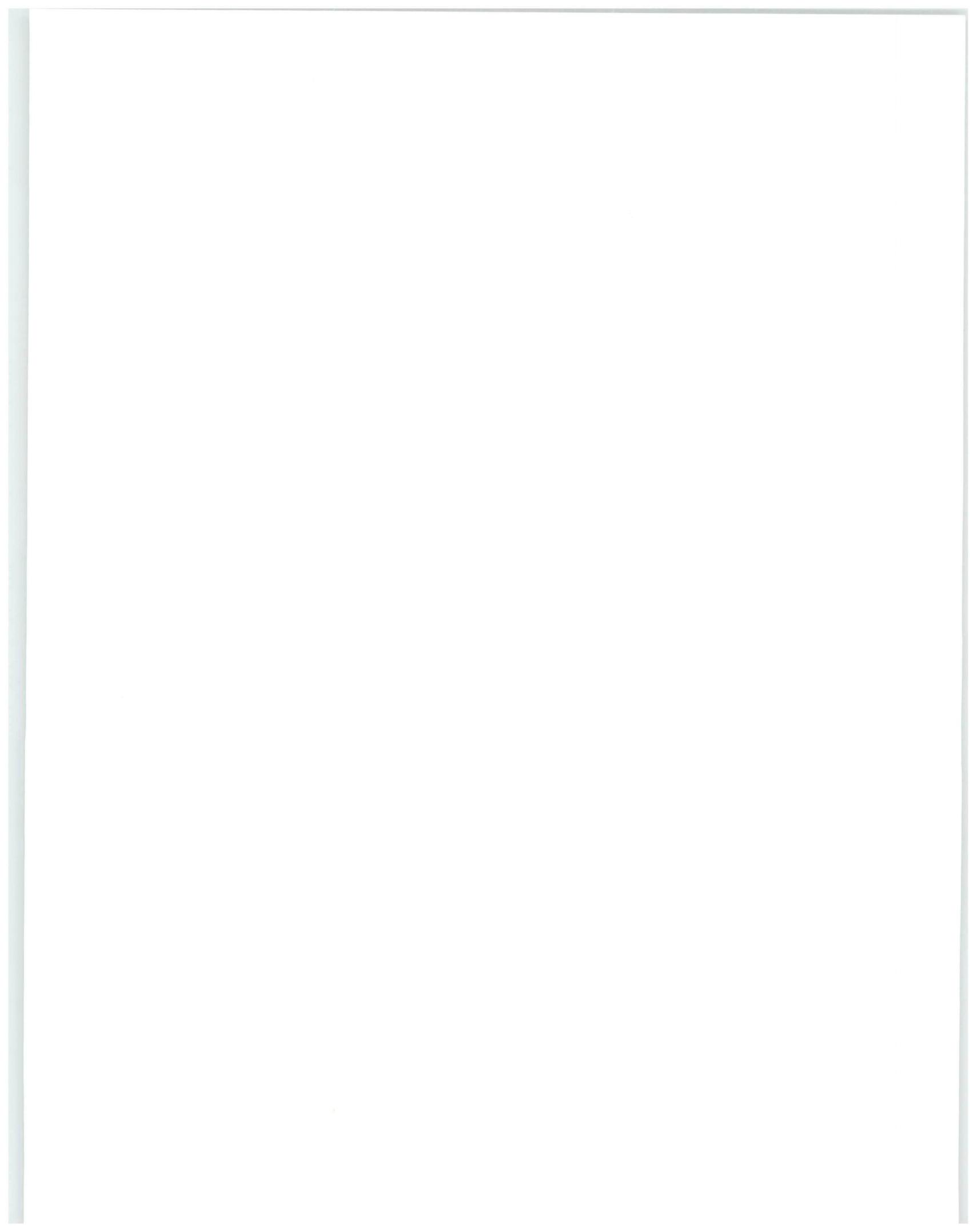
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Organisation du mandat sur le patrimoine religieux
 - 2.1. définition de la problématique
 - 2.1.1. patrimoine immobilier
 - 2.1.2. patrimoine mobilier
 - 2.1.3. patrimoine immatériel
 - 2.2. consultation générale
 - 2.2.1. auditions en septembre
 - 2.2.2. auditions en région
 - Montréal
 - Sherbrooke
 - Saguenay
 - Rimouski
 - Québec
 - Transport
 - 2.3. consultation en ligne
 - 2.4. document de consultation
 - 2.4.1. publication au début du mois de juin



Ordre du jour (suite)

- 2.5. comité de travail
 - 2.5.1. mandat
 - 2.5.2. modalités de fonctionnement
 - 2.5.3. composition
- 2.6. Prochaines séances préparatoires
 - 2.6.1. Représentants du MCCQ
 - 2.6.2. Représentants de la Fondation du patrimoine religieux
 - 2.6.3. Autres
 - 2.6.4. Dates
- 3. Mandat de surveillance d'organisme : Conseil des relations interculturelles
 - 3.1. Information sur le déroulement
 - 3.2. Date possible
- 4. Mandat sur le Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés
 - 4.1. Dates possibles pour la tenue des auditions
- 5. Varia
- 6. Levée de la séance





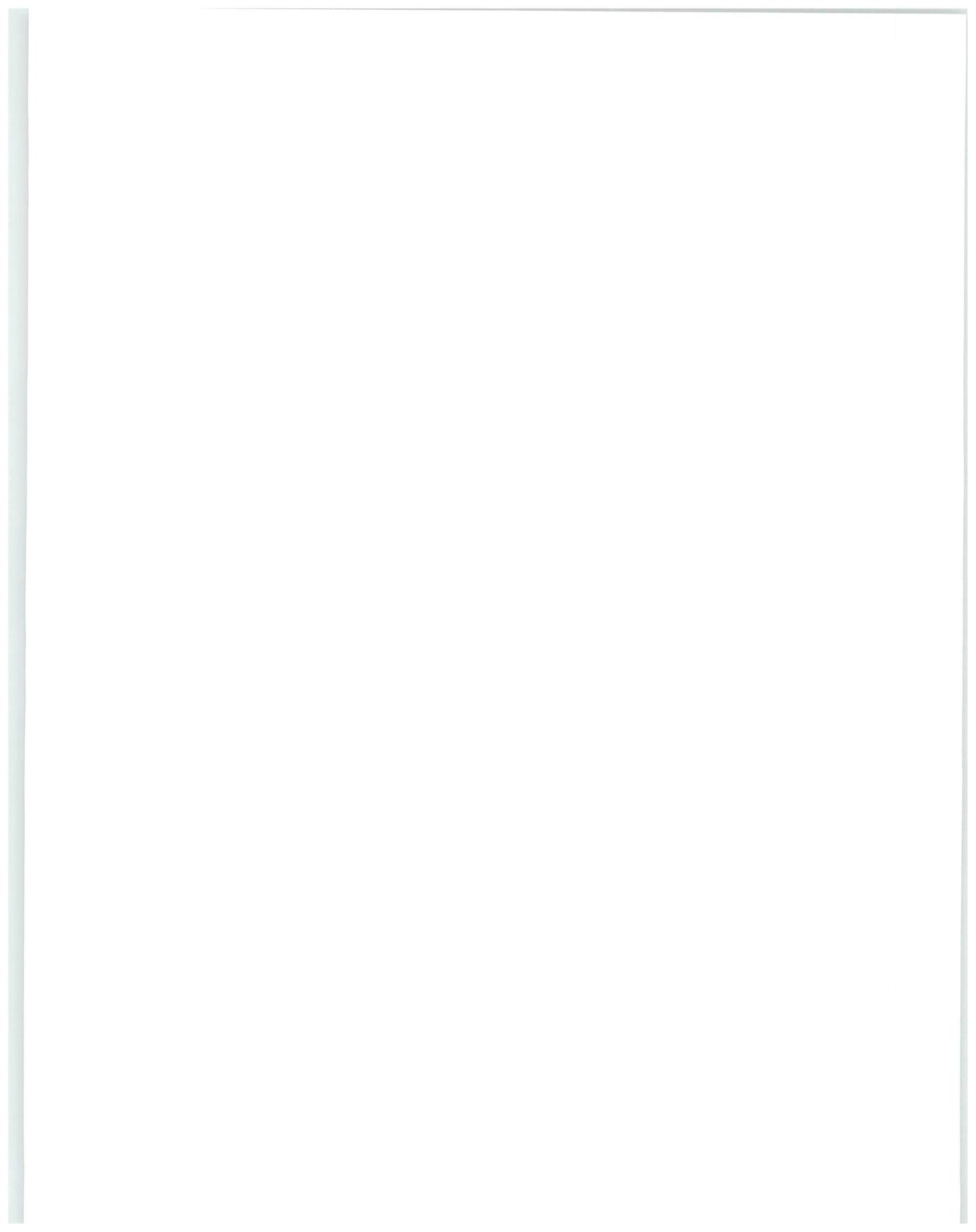
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission de la culture

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 30 mars 2006

Élaborer le rapport de la Commission à l'égard
du mandat d'initiative sur le patrimoine religieux du Québec



PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Séance du jeudi 30 mars 2006

Objet : Élaborer le rapport de la Commission à l'égard du mandat d'initiative sur le patrimoine religieux du Québec.

Membres présents :

- M. Brodeur (Shefford), président de la Commission
- M. Turp (Mercier), vice-président de la Commission

- Mme Léger (Pointe-aux-Trembles)
- M. Moreau (Marguerite-D'Youville)
- Mme Vien (Bellechasse)

Autres participants :

- M. Alain Gariépy, chercheur, Service des études documentaires
- M. Marc Painchaud, secrétaire de Commission
- Mme Magalie Paquin, boursière stagiaire de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

La Commission se réunit à 13 heures sous la présidence de M. Brodeur (Shefford), président de la Commission.

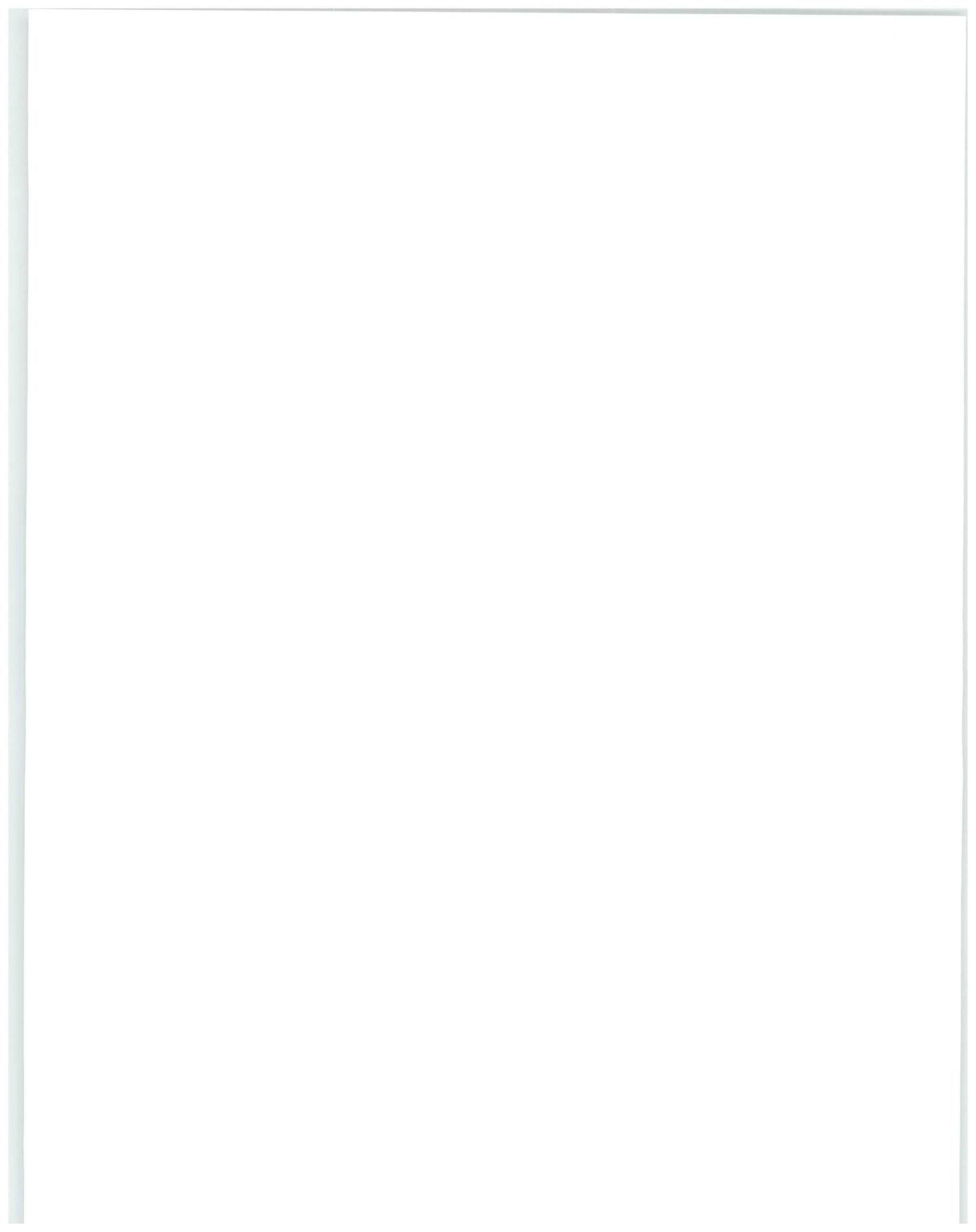
M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

1. Organisation des travaux

Reconduction du mandat d'initiative sur le patrimoine religieux du Québec

M. le président propose la motion suivante :

CONSIDÉRANT le travail considérable exécuté dans ce dossier par les membres de la Commission;



CONSIDÉRANT les très grandes attentes suscitées au sein de la population québécoise à cet égard;

IL EST RÉSOLU de reprendre les travaux relatifs au mandat d'initiative sur le patrimoine religieux du Québec au stade où ils en étaient rendus avant la prorogation de la 1^{re} session de la 37^e législature.

Après discussion, cette motion est adoptée à l'unanimité.

Demande de redésignation pour étudier le 2^e rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés à la Commission de l'Assemblée nationale

M. le président rappelle aux membres de la Commission les faits suivants :

- La Commission a été désignée, suite à sa demande, pour procéder à ce mandat par la Commission de l'Assemblée nationale le 2 novembre 2004;
- 16 mémoires ont été reçus;
- La consultation générale, prévue pour le 15 février 2005, n'a pas eu lieu à cause des contraintes du calendrier parlementaire;

Après discussion, il est convenu de demander à la Commission de l'Assemblée nationale de redésigner la Commission de la culture pour étudier le 2^e rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le Conseil des aînés*.

Également, il est convenu de mandater le comité directeur pour déterminer le calendrier de ces travaux ainsi que pour sélectionner les témoins qui seront entendus lors de la consultation générale qui devrait durer une demi-journée.

2. Dépôt des mémoires de Mme Sharon Little et de M. Antoine Bouchard

M. le président dépose les mémoires de Mme Sharon Little et de M. Antoine Bouchard dans le cadre du mandat d'initiative sur le patrimoine religieux du Québec.

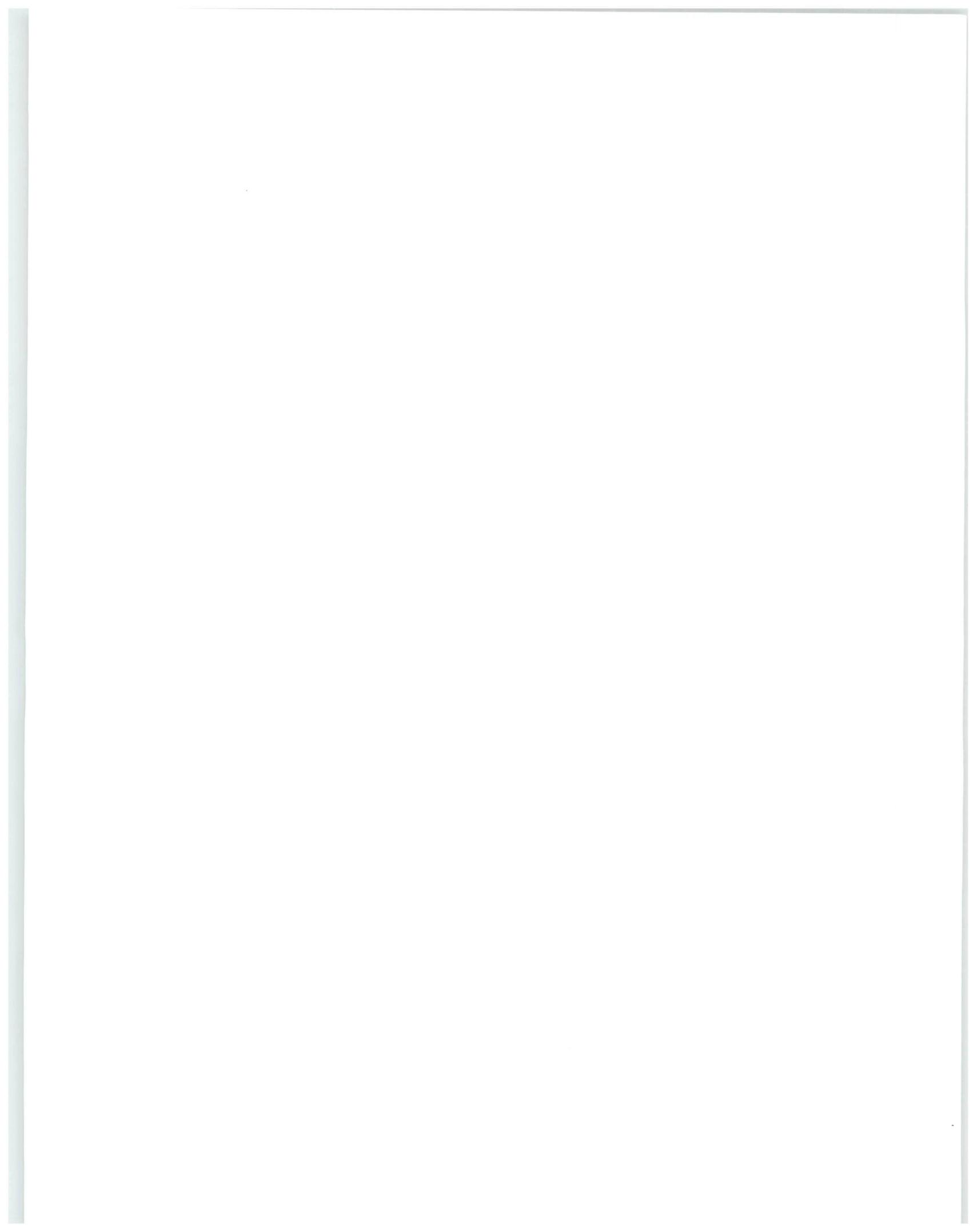
3. Présentation de la structure et discussion sur les orientations du projet de rapport

M. Gariépy présente le document intitulé *Projet de plan du rapport final* du mandat d'initiative sur le patrimoine religieux du Québec.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission.

Il est convenu d'intégrer les orientations suivantes dans le document :

- Avant-propos : dresser le constat de la participation des citoyens aux travaux de la Commission;



- Introduction : camper l'état du droit de propriété actuel dès le départ;
- 2.1. Protéger par un dialogue, un (ou des) moratoire(s) et des modifications législatives : changer la formulation de « Entreprendre un dialogue avec les autorités religieuses » pour « Favoriser le dialogue entre les autorités religieuses, les citoyens (et les autres partenaires à déterminer) »;
- 4.2. Mettre sur pied une structure nationale de gestion et de financement : changer la formulation de « mettre sur pied » pour refléter la continuité plutôt que la rupture et accorder une place plus importante au financement;
- Tout au long du rapport, établir des liens entre les trois questions du document de consultation et s'assurer de répondre aux interrogations des citoyens.

Également, il est convenu de retenir les idées suivantes pour l'élaboration et la médiatisation du rapport :

- Étudier, si possible, un chapitre par semaine pour les cinq prochaines séances de travail;
- Élaborer un plan de communication pour maximiser l'impact médiatique du rapport qui pourrait inclure une conférence de presse à l'Assemblée, un lancement officiel dans un lieu culturel comme l'église St-Roch, etc.

4. Divers

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) informe les membres de la Commission de son intérêt à poursuivre le mandat d'initiative sur le patrimoine religieux du Québec jusqu'en mai 2006 malgré son départ annoncé de la vie politique active.

À 14 h 03, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



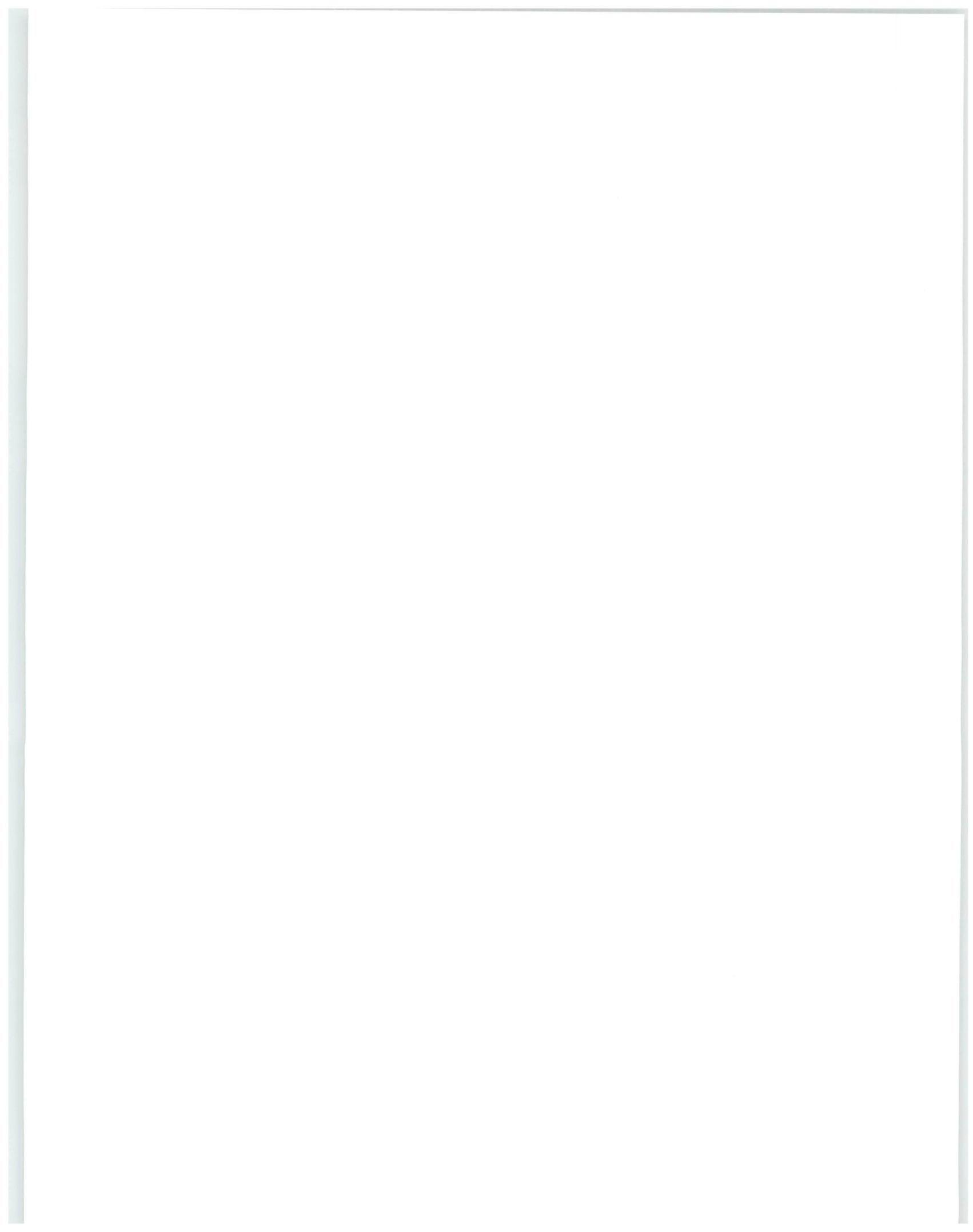
Martin Cardinal



Bernard Brodeur

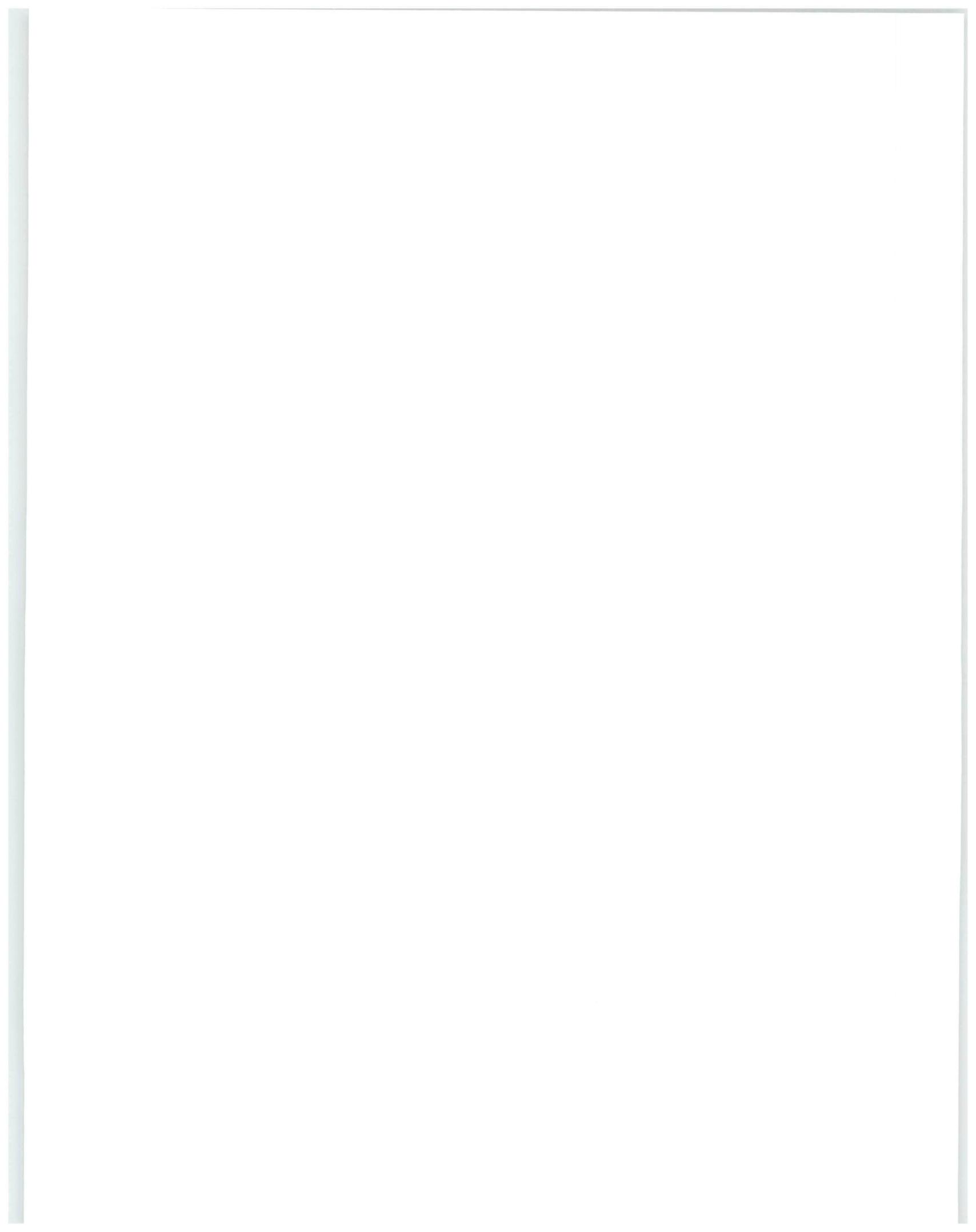
MC/mct

Québec, le 31 mars 2006



ANNEXE I

Ordre du jour





COMMISSION DE LA CULTURE

Séance de travail

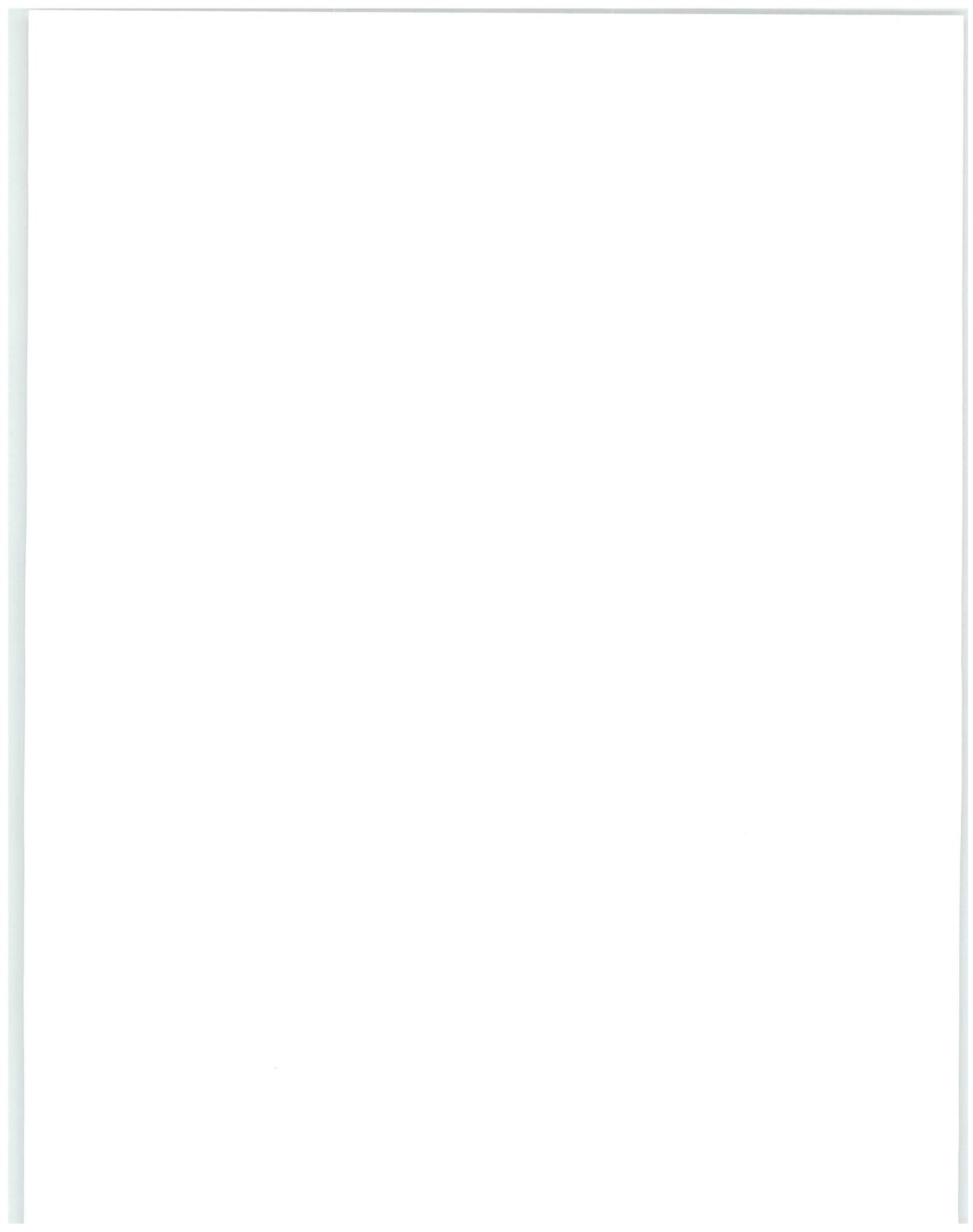
Le jeudi 30 mars 2006
12 h 45 à 14 heures
(dîner servi sur place)

Salle RC.161 de l'hôtel du Parlement

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Organisation des travaux
 - 2.1. Reconduction du mandat d'initiative sur le patrimoine religieux du Québec
 - 2.2. Demande de redésignation pour étudier le 2^e rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le Conseil des aînés* à la Commission de l'Assemblée nationale
3. Dépôt des mémoires de Mme Sharon Little et de M. Antoine Bouchard
4. Présentation de la structure du projet de rapport
5. Discussion sur les orientations du projet de rapport
6. Divers
7. Levée de la séance

Québec, le 30 mars 2006





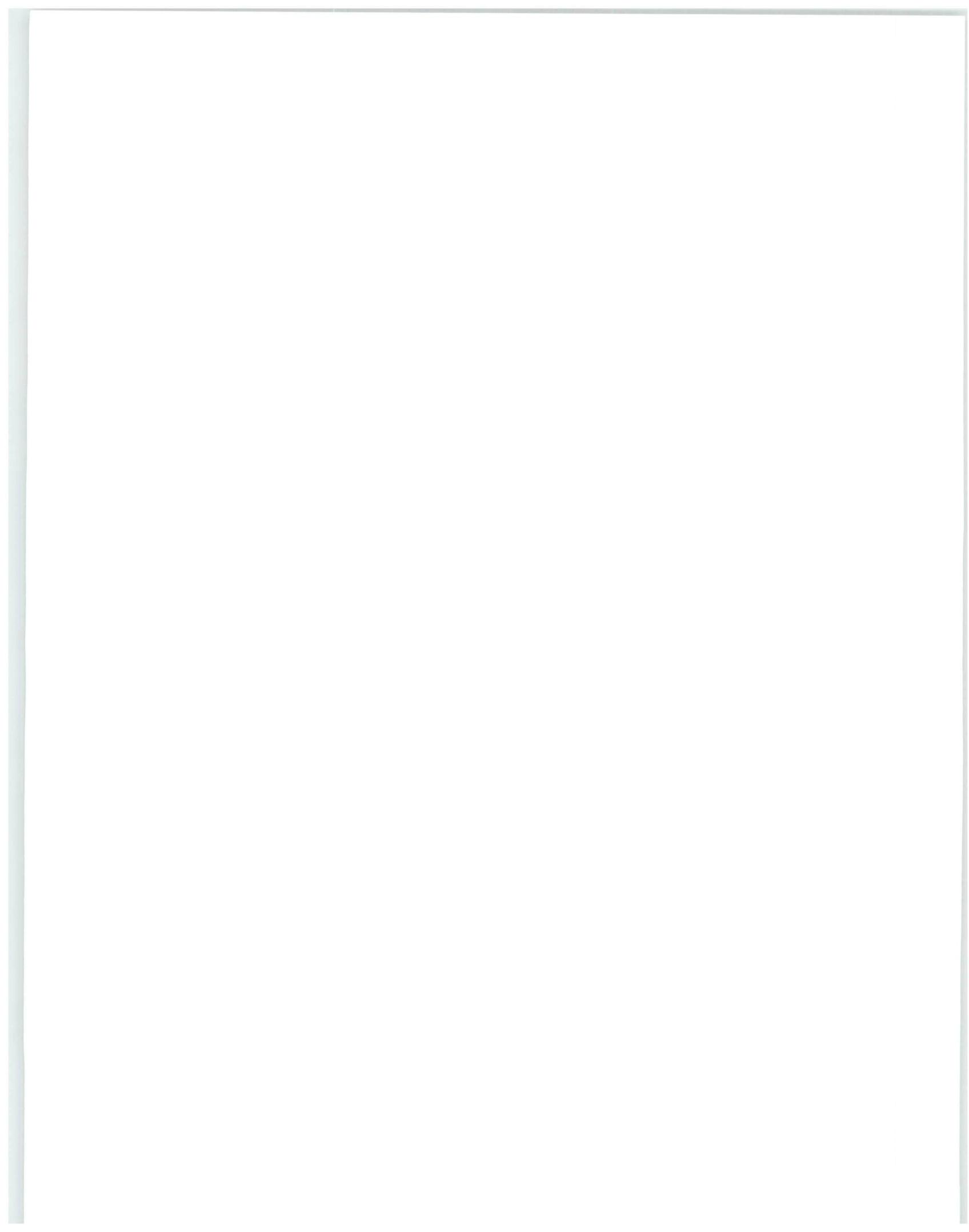
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission de la culture

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 16 novembre 2006

Organiser les travaux de la Commission relativement à deux mandats
statutaires et statuer sur une proposition de mandat d'initiative



PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Séance du jeudi 16 novembre 2006

Objet : Organiser les travaux de la Commission relativement à deux mandats statutaires et de statuer sur une proposition de mandat d'initiative.

Membres présents :

- M. Brodeur (Shefford), président de la Commission
- M. Turp (Mercier), vice-président de la Commission

- M. Dion (Saint-Hyacinthe)
- Mme James (Nelligan)
- M. Mercier (Charlesbourg)
- M. Moreau (Marguerite-D'Youville)
- Mme Vien (Bellechasse)

Autre participant :

- M. Simon Larouche, boursier-stagiaire de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

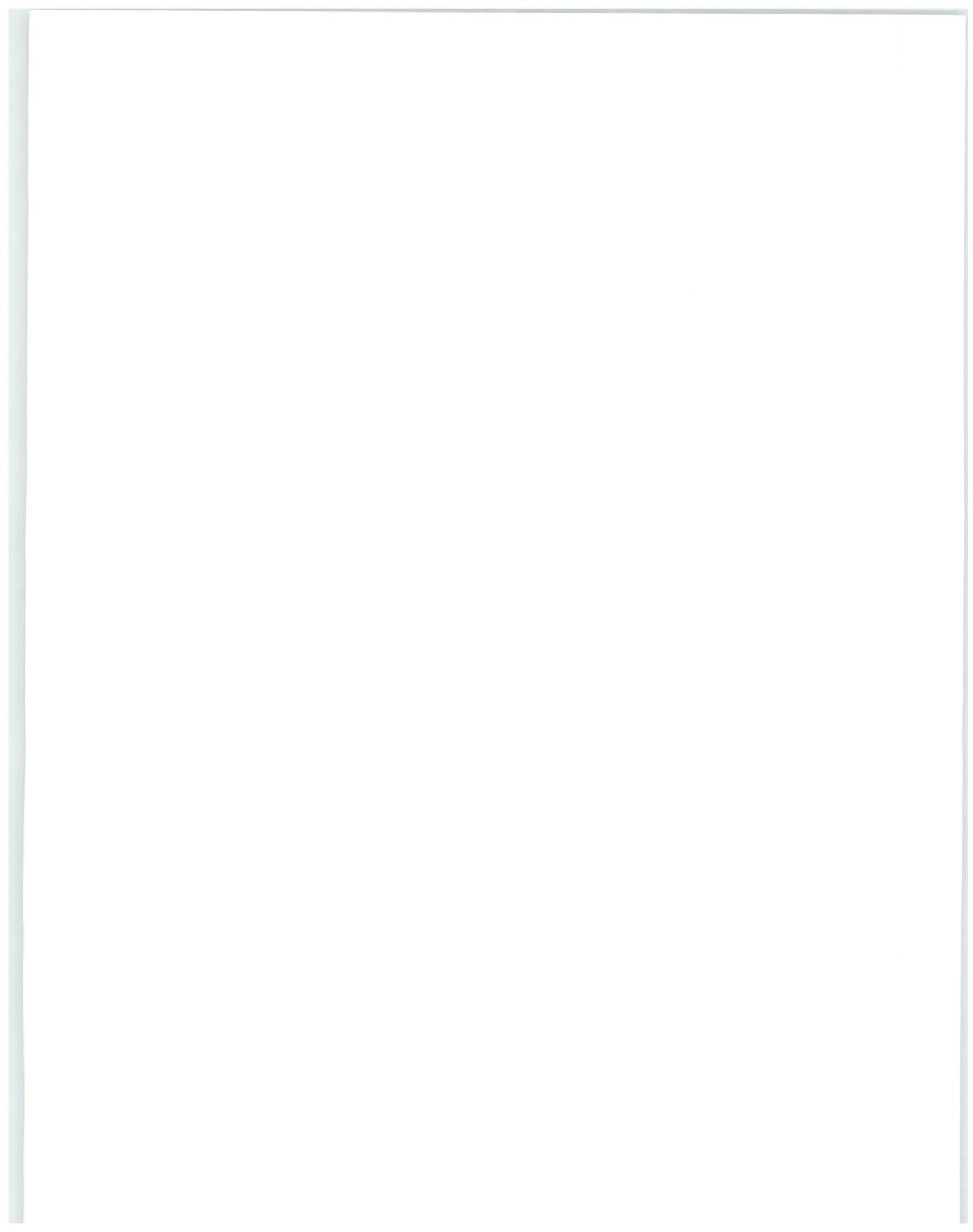
La Commission se réunit à 12 h 55 sous la présidence de M. Brodeur (Shefford), président de la Commission.

Il est convenu de permettre à M. Larouche de participer à la séance.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

L'ordre du jour est adopté.



2. Mandat statutaire sur la mise en œuvre de la *Loi sur le Conseil des aînés*

M. le président indique qu'en raison de la période de travaux intensifs de cet automne et des contraintes d'organisation des travaux qui y sont reliées, la Commission ne sera pas en mesure de réaliser l'étude du 2^e rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le Conseil des aînés*. Toutefois, deux journées consécutives pourraient être allouées à la Commission en février 2007 afin de réaliser ce mandat.

Après discussion, il est convenu de tenir des auditions publiques d'une durée de deux jours pendant la semaine du 12 février 2007.

3. Proposition de M. Turp (Mercier) quant au mandat d'initiative sur la fréquentation des arts de la scène et des activités culturelles par les jeunes

M. Turp (Mercier) présente brièvement les principaux éléments de sa proposition de mandat d'initiative sur la fréquentation des arts de la scène et des activités culturelles par les jeunes (annexe II). Il rappelle que la Commission avait décidé, le 25 janvier 2006, de statuer ultérieurement sur cette proposition afin de permettre à la Commission de terminer le mandat d'initiative sur le patrimoine religieux du Québec. Maintenant que la Commission a terminé ce mandat, M. Turp (Mercier) souhaite que la Commission statue sur sa proposition.

Une discussion s'engage.

M. Turp (Mercier) propose la motion suivante :

« Que la Commission de la culture effectue un mandat d'initiative portant sur la fréquentation des arts de la scène et des activités culturelles par les jeunes. »

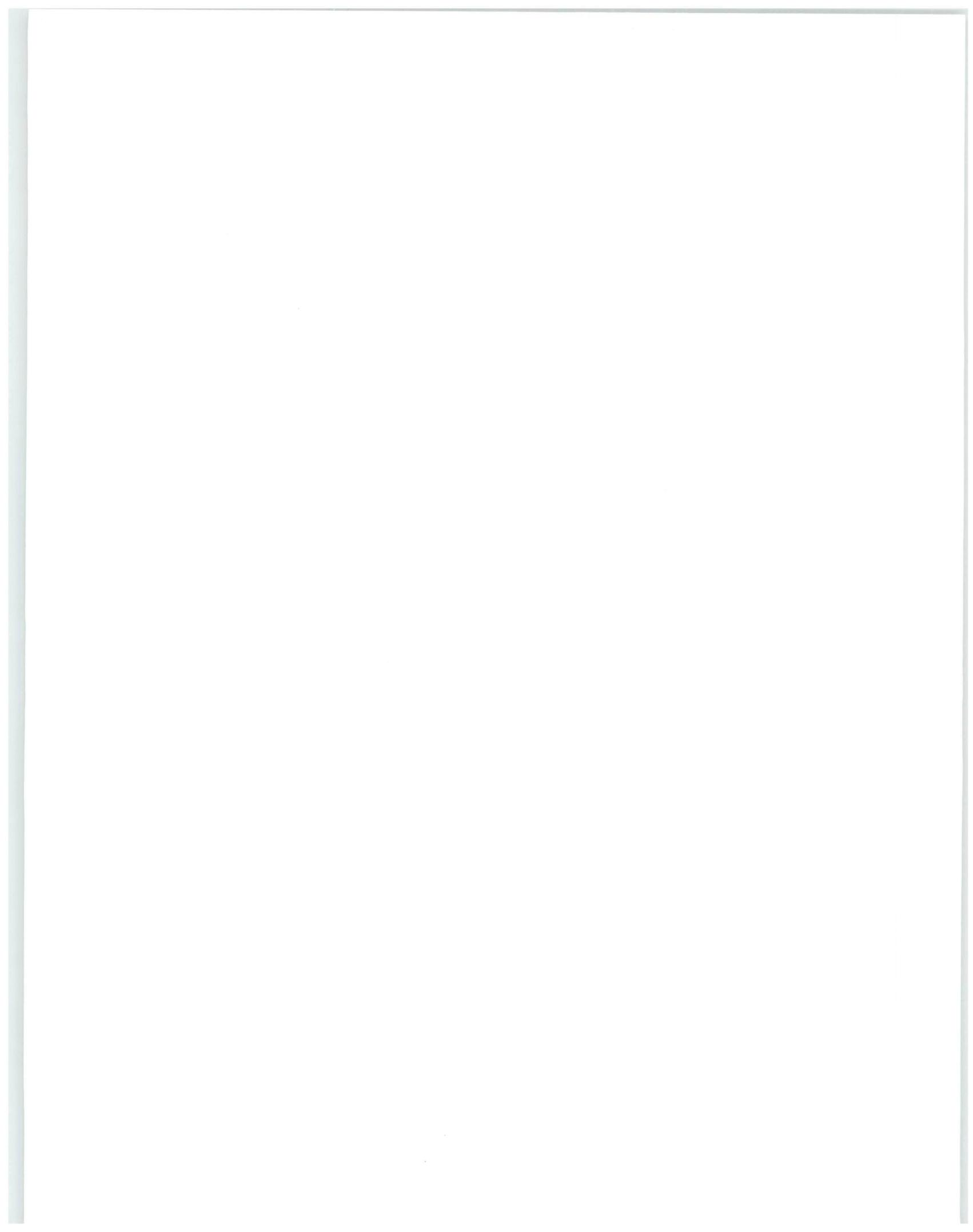
À la demande de M. Turp (Mercier), le secrétaire procède à un vote par appel nominal.

Pour : M. Dion (Saint-Hyacinthe), M Turp (Mercier) – 2.

Contre : Mme James (Nelligan), M. Mercier (Charlesbourg), M. Moreau (Marguerite-D'Youville), Mme Vien (Bellechasse) – 4.

Abstention : M. Brodeur (Shefford) – 1.

La motion est rejetée à la majorité des voix.



4. Discussion sur l'opportunité d'étudier le rapport annuel de la Commission d'accès à l'information

M. le président informe les membres que le rapport annuel de gestion 2005-2006 de la Commission d'accès à l'information (CAI), qui a été déposé à l'Assemblée le 2 novembre dernier, doit être étudié par la Commission de la culture. En effet, l'article 119.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit que le rapport annuel de la CAI doit être examiné dans les 60 jours de son dépôt à l'Assemblée par la commission parlementaire compétente, en l'occurrence, la Commission de la culture.

M. le secrétaire indique que les cinq derniers rapports annuels de la CAI n'ont pas été étudiés par la Commission et qu'ils pourraient tous faire l'objet d'une étude simultanée.

Après discussion, il est convenu de tenir une séance publique afin de faire l'étude des rapports annuels de la CAI dans le délai de 60 jours prescrit par la loi. Toutefois, advenant l'impossibilité de pouvoir exécuter ce mandat à l'intérieur de ce délai en raison de la période de travaux intensifs de cet automne, il est convenu de tenir une séance publique à ce sujet pendant la semaine du 12 février 2007.

5. Divers

Aucun sujet n'est abordé à ce point.

À 13 h 34, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire par intérim de la Commission,

Le président de la Commission,



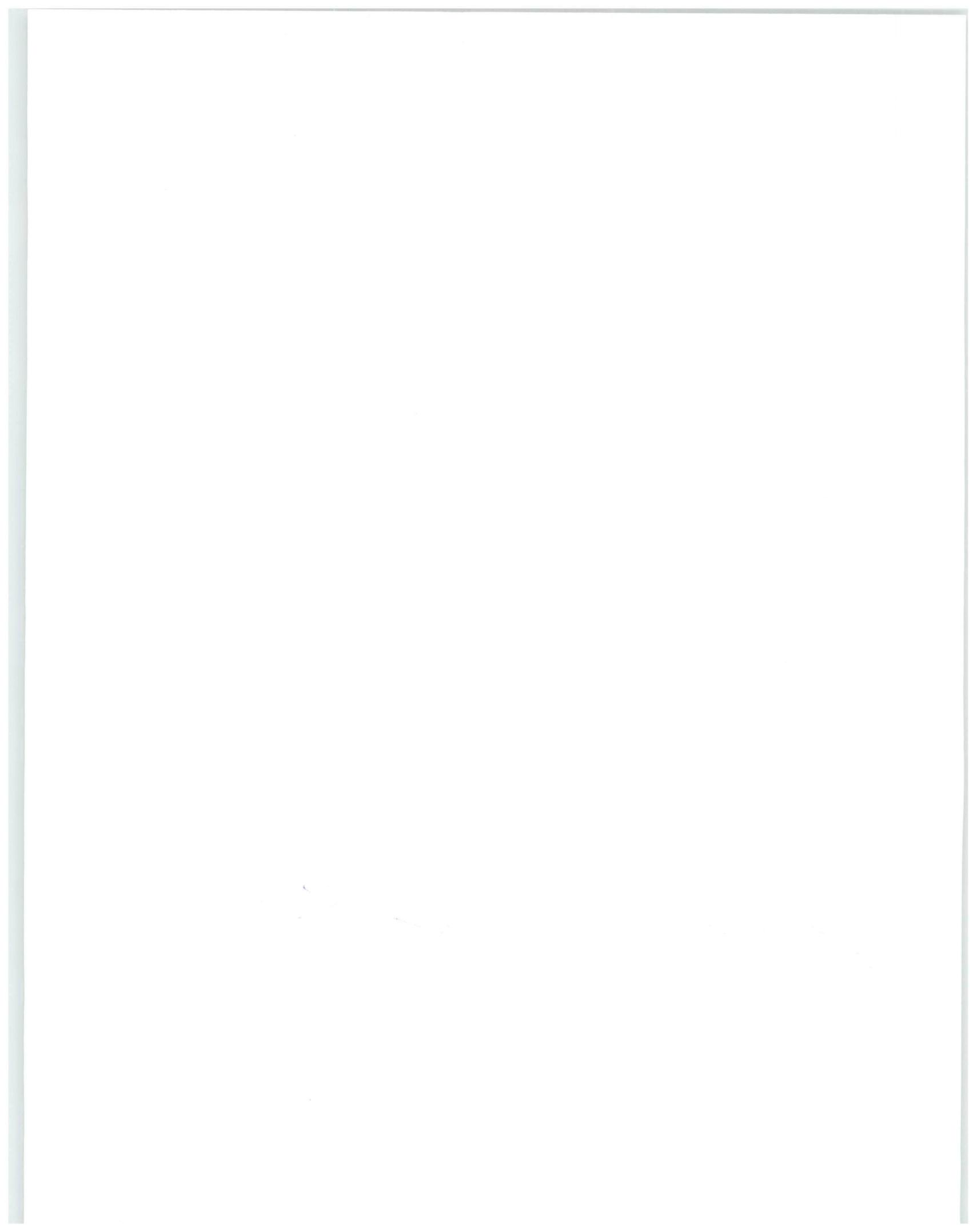
Yannick Vachon



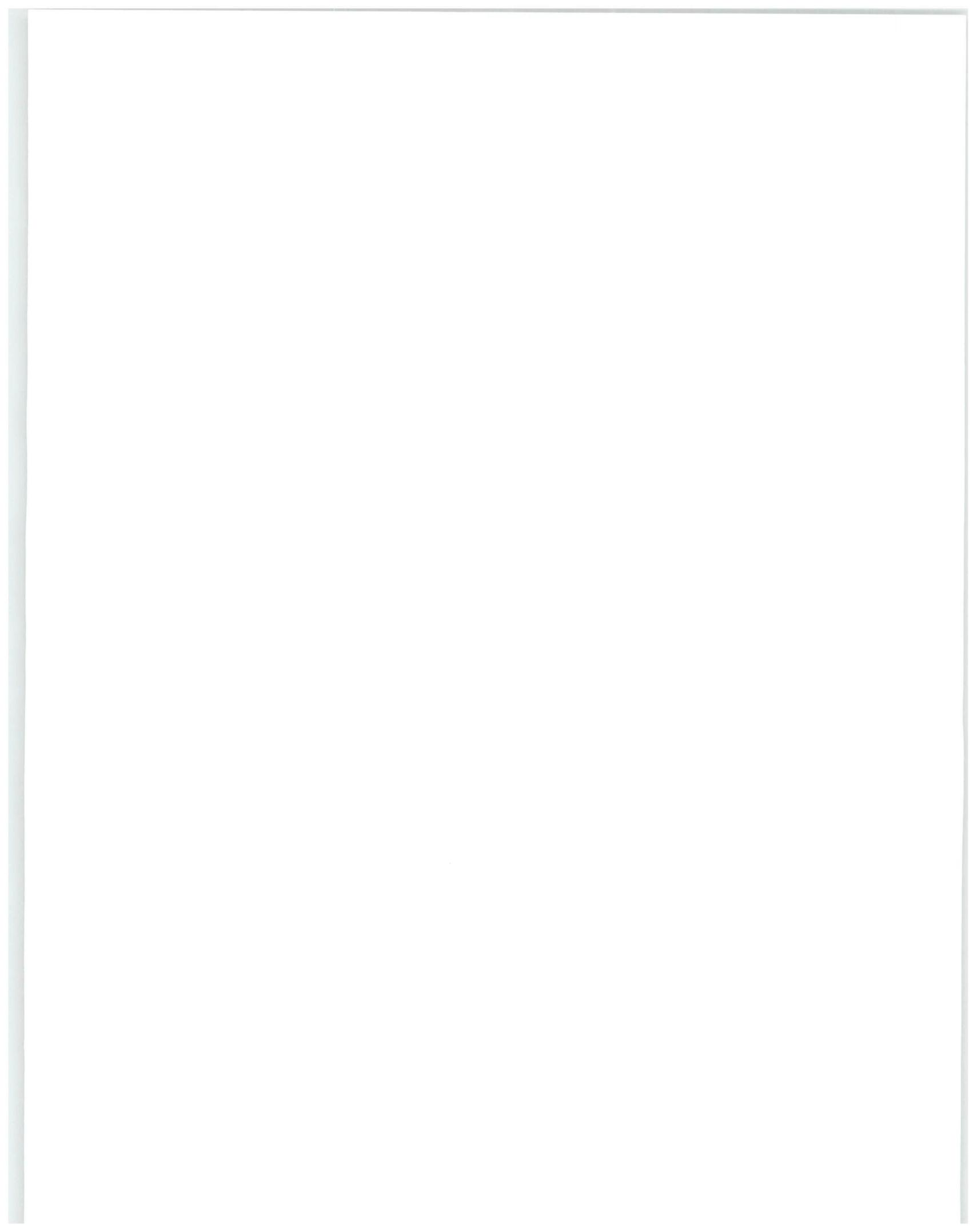
Bernard Brodeur

YV/mct

Québec, le 20 novembre 2006



ANNEXE I
Ordre du jour





TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE – DEUXIÈME SESSION

Commission de la culture

Séance de travail

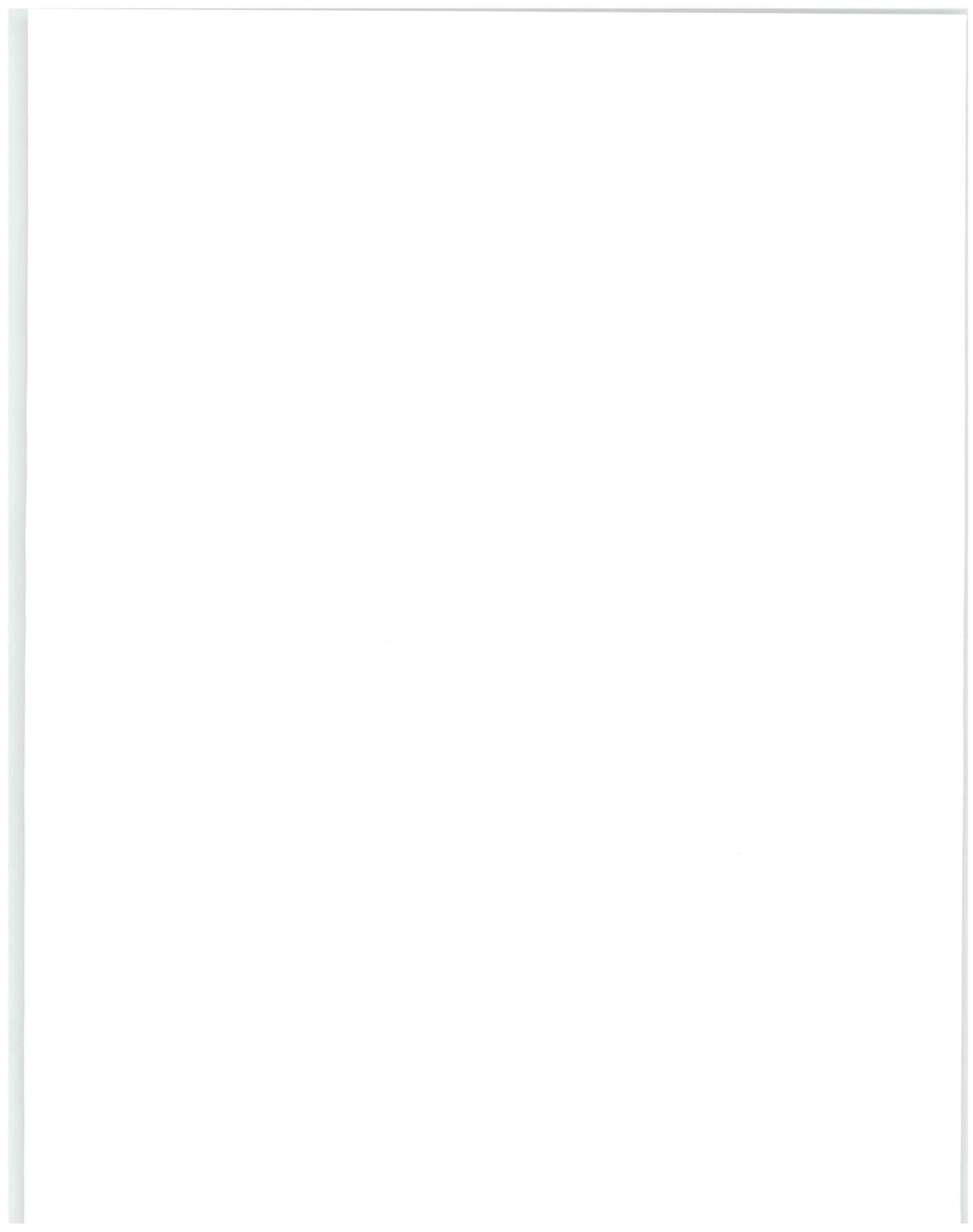
Le jeudi 16 novembre 2006
12 h 30 à 14 heures

Salle RC. 171
Hôtel du Parlement

Ordre du jour

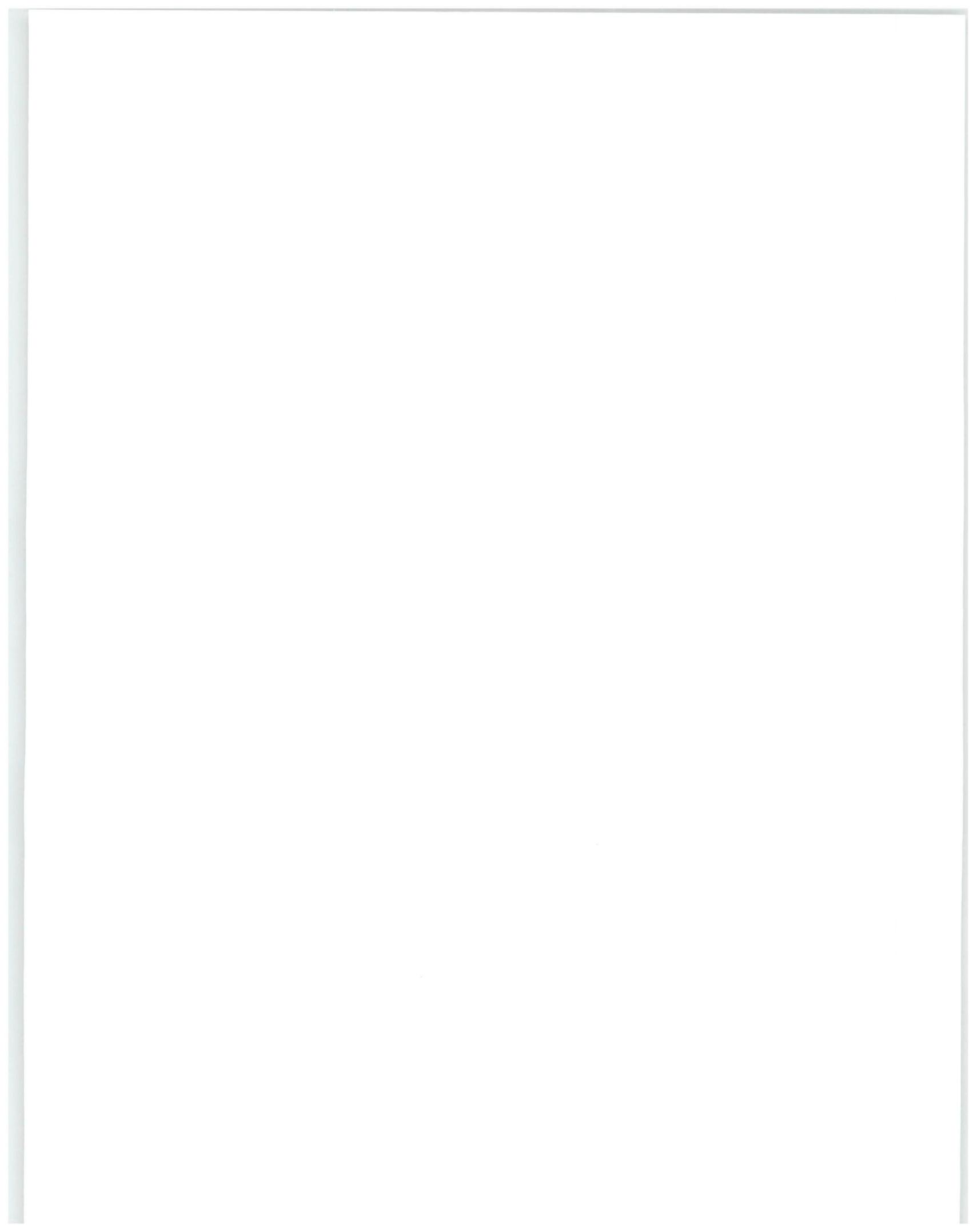
1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Mandat statutaire sur la mise en œuvre de la *Loi sur le Conseil des aînés*
3. Proposition de M. Turp (Mercier) quant au mandat d'initiative sur la fréquentation des arts de la scène et des activités culturelles par les jeunes
4. Discussion sur l'opportunité d'étudier le rapport annuel de la Commission d'accès à l'information
5. Divers

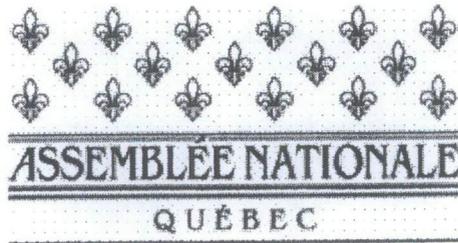
Québec, le 15 novembre 2006



ANNEXE II

Principaux éléments de la proposition
de mandat d'initiative sur la fréquentation des arts
de la scène et des activités culturelles par les jeunes





NOTE

DE : M. Daniel Turp, *député de Mercier*
Aux: M. Bernard Brodeur, *président de la Commission de la Culture et autres membres de la Commission de la Culture*
DATE : 25 janvier 2006
OBJET : **Projet de termes du mandat d'initiative sur la fréquentation des arts de la scène et des activités culturelles par les jeunes**

Le décembre 2005, 21 personnalités du milieu du théâtre, de la danse et de la musique, co-signait un manifeste sur la fréquentation des arts par les jeunes dont une copie est jointe à l'annexe 1 de la présente note. Ce manifeste avait été élaboré dans le contexte d'un troisième boycottage, sur une période de six ans, des activités culturelles par les enseignants. Ce boycottage a engendré d'importantes pertes de revenus pour les artistes, les compagnies et les diffuseurs qui oeuvrent pour les jeunes, mais a aussi et surtout privé les jeunes du Québec de l'accès à des activités culturelles.

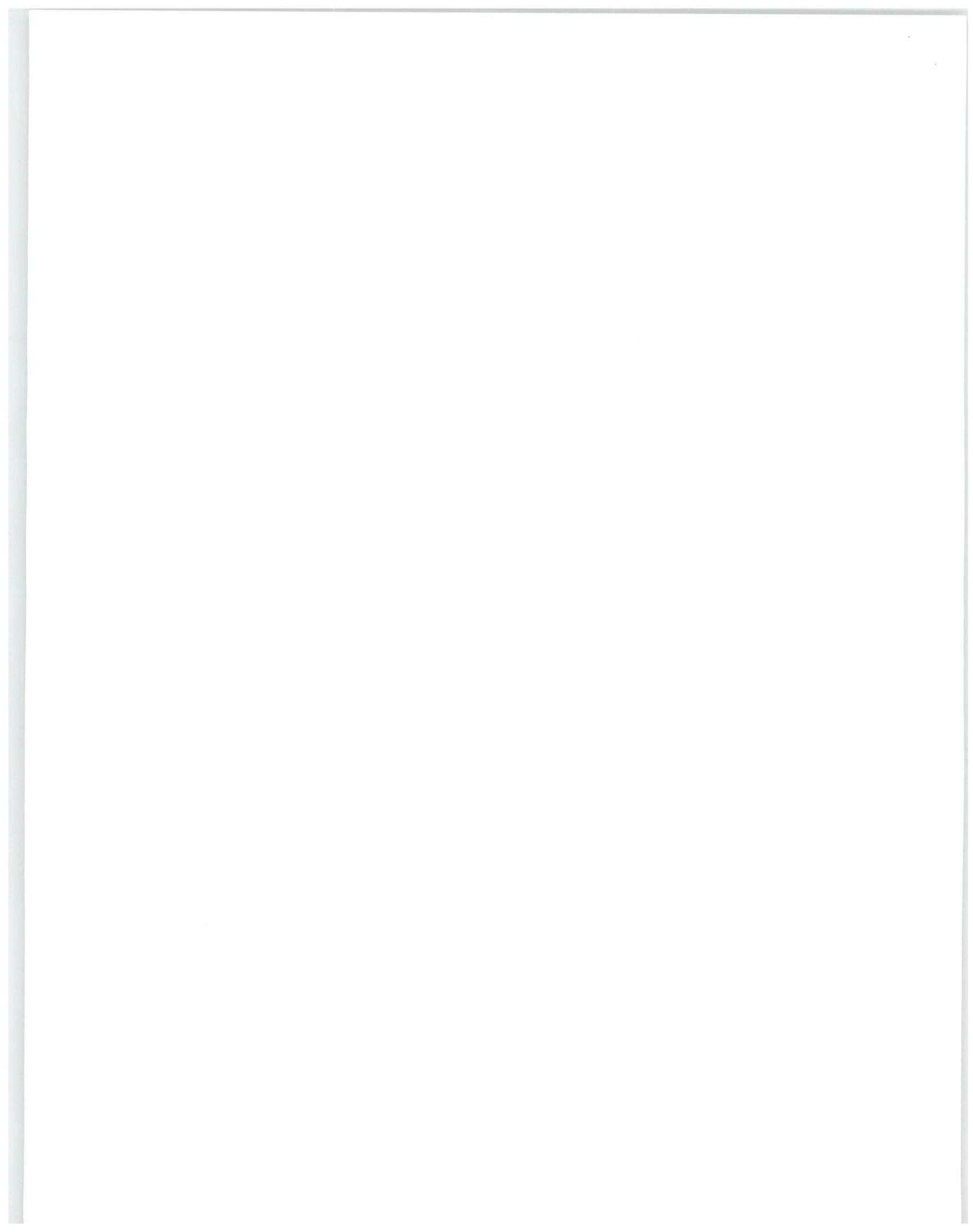
Le 14 décembre 2005, l'Assemblée nationale adoptait, à l'unanimité, une motion qui se lit comme suit :

Que l'Assemblée nationale accueille le Manifeste sur la fréquentation des arts par les jeunes et rappelle au gouvernement l'importance de réaffirmer la consolidation des liens entre le milieu de la culture et le milieu de l'éducation

Cette motion a été suivie de la conclusion d'une entente entre le gouvernement du Québec et le Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) en vertu de laquelle les enseignants s'engageaient à ne plus avoir recours au boycottage des affaires culturelles. Cet engagement ainsi que les autres dispositions relatives à la fréquentation des activités culturelles étaient enchâssés dans la *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public* (L.Q. 2005, c. 43) (Projet de loi n° 142) et sont reproduites en annexe 2.

Bien qu'il faille se réjouir des engagements pris par les enseignants, la question de la fréquentation des arts de la scène et des activités culturelles n'est pas résolue pour autant. Un nombre restreint d'enseignants (5.000 sur 70.000) initient et participent à des activités culturelles et les programmes mis en place par le gouvernement du Québec et ses divers ministères ne semblent pas avoir répondu aux attentes du milieu des arts de la scène. Une proposition visant l'enchâssement de la fréquentation des arts dans le programme scolaire a été notamment mise de l'avant récemment par le président du Conseil du théâtre et est également reproduite en annexe 3 de la présente note. Cette proposition ainsi que plusieurs autres visant à assurer l'accès et la fréquentation des arts de la scène et des activités culturelles mériteraient d'être débattues de façon publique et au sein de l'enceinte parlementaire qu'est l'Assemblée nationale.

C'est pour cette raison que j'ai proposé dans une lettre au président de la Commission en date du 15 décembre 2005 que la Commission de la Culture accepte d'instituer, en application des articles 153 et



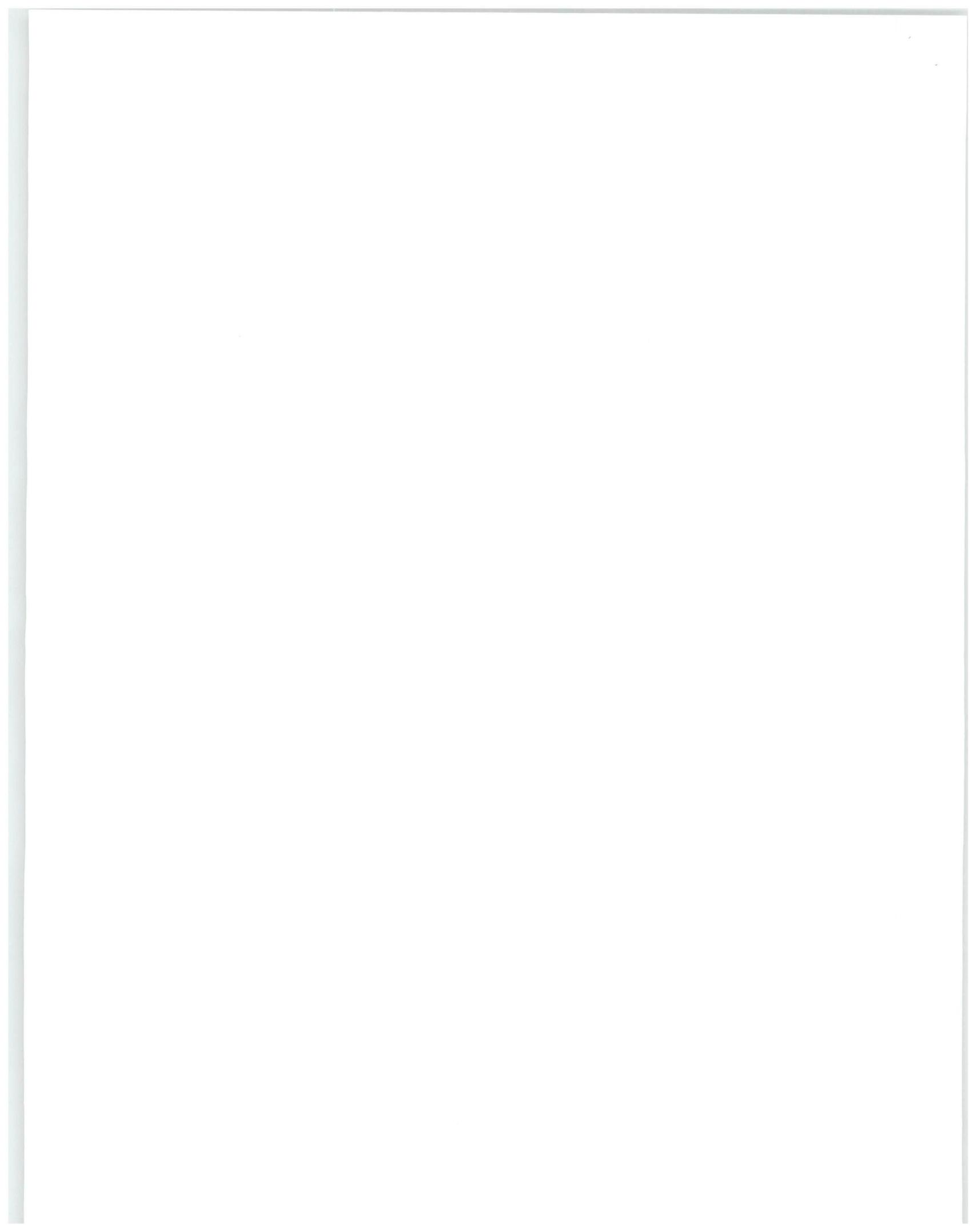
120 du *Règlement de l'Assemblée nationale du Québec*, et ce avec la Commission de l'Éducation, une commission mixte et prene un mandat d'initiative dont les termes seraient les suivants :

- 1) Analyser la question de la fréquentation des arts de la scène et des activités culturelles par les jeunes et les modes de collaboration entre les milieux de la culture et le milieu de l'éducation, et étudier notamment les mécanismes susceptibles de favoriser une telle fréquentation;
- 2) Examiner les expériences étrangères relatives à la fréquentation des arts de la scène et des activités culturelles par les jeunes;
- 3) procéder des consultations générales et inviter des représentants des milieux de la culture et de l'éducation ainsi que les syndicats d'enseignants à présenter leurs vues sur la fréquentation des arts de la scène et des activités culturelles par les jeunes,
- 4) déposer un rapport au plus tard le 15 décembre 2006*.

Par une lettre du 15 décembre 2005, j'ai transmis une proposition analogue d'institution d'une commission mixte au président de la Commission de l'éducation et député de Westmount-Saint-Louis, M. Jacques Chagnon et compte me présenter devant la Commission pour présenter cette proposition.

J'anticipe le plaisir d'échanger avec vous sur cette proposition lors de la séance de travail de la Commission prévue pour le mercredi 24 janvier à 12 h 45.

* Dans la lettre que j'adressais au président de la Commission de la culture, je proposais initialement la date du 15 mai 2006. Compte tenu des travaux de la Commission de la culture relatifs au patrimoine religieux et après consultation du milieu, je propose que le rapport de la Commission soit plutôt déposé le 15 décembre 2006.



Annexe 1

Manifeste pour la fréquentation des arts de la scène par les jeunes

Nous sommes parmi les pionniers des arts de la scène au Québec. Nous avons travaillé avec passion et acharnement pour rendre la danse, la musique et le théâtre accessibles au plus grand nombre. Certains d'entre nous ont créé des compagnies et des organismes artistiques, d'autres ont sillonné les régions du Québec en tournée, d'autres ont écrit, composé et d'autres encore ont joué spécifiquement pour les jeunes. En raison de nos activités artistiques, la transmission de la connaissance et de la passion des arts nous tient à coeur.

Nous prenons la parole car bien que le Québec ait en partie gagné le pari de la démocratisation des arts de la scène (les lieux de spectacles se sont multipliés et sont devenus plus accessibles) :

- La fréquentation des arts de la scène par les jeunes demeure encore trop souvent tributaire de la bonne volonté des intervenants du milieu de l'enseignement.
- En raison du boycottage des activités culturelles par les enseignants, la situation actuelle est tout simplement catastrophique.
- Nous devons être solidaires de ceux qui pratiquent les disciplines dont nous avons été les bâtisseurs.

Nous déplorons l'absence de réponses au désarroi du milieu des arts de la scène :

- En tant qu'artistes, nous lançons publiquement un appel à la solidarité afin de soutenir les actions de la Coalition des arts de la scène* pour mettre un terme aux moyens de pression de la Fédération des syndicats de l'enseignement.

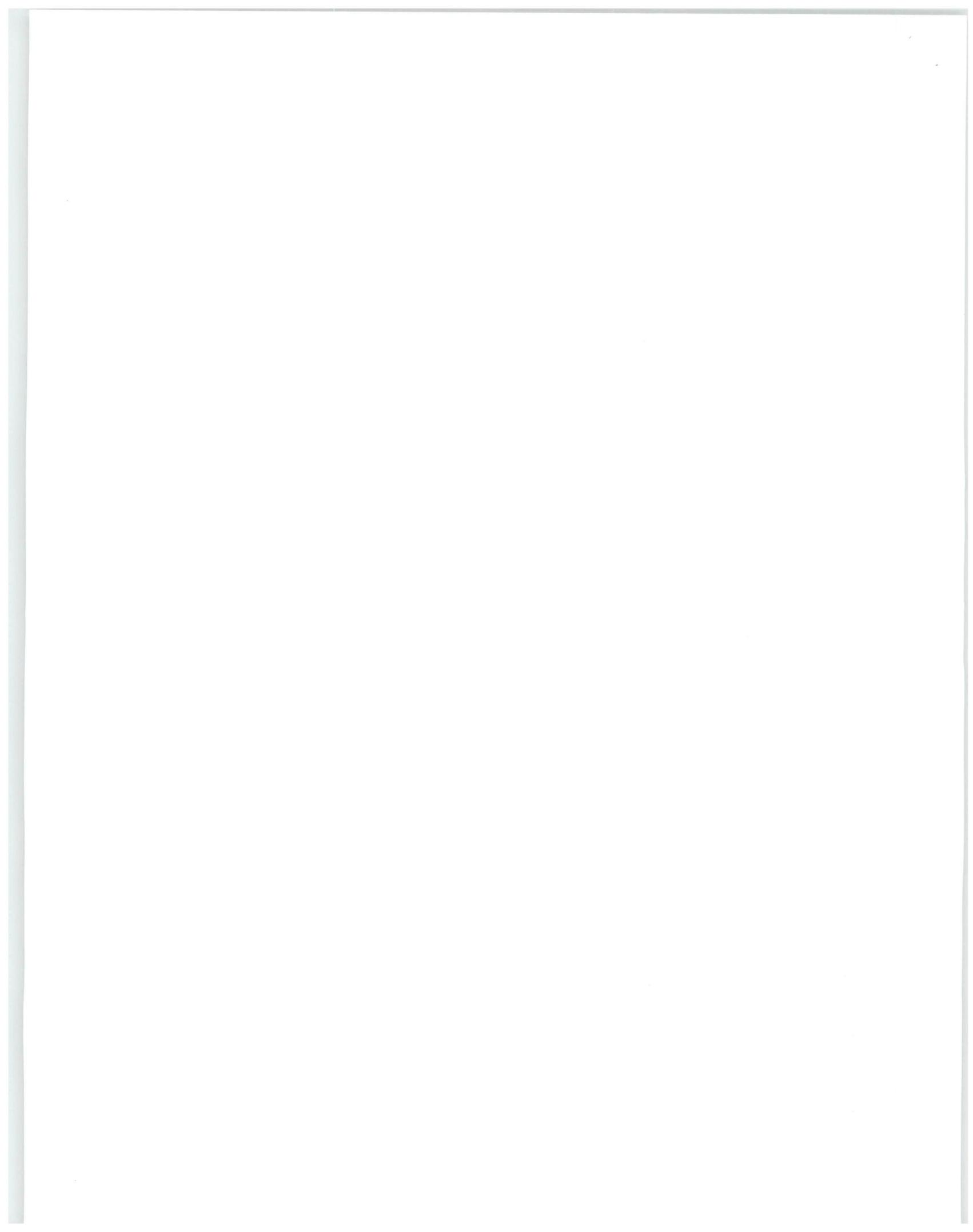
Nous dénonçons les effets du boycottage actuel des activités culturelles dans le milieu des arts de la scène :

- Les artistes, les compagnies et les diffuseurs qui oeuvrent pour les jeunes subissent d'importantes pertes de revenus.
- En théâtre pour l'enfance et pour la jeunesse, le nombre de spectacles donnés constitue seulement un cinquième d'une saison normale.
- Si on se fie aux précédents boycottages, les compensations annoncées par la ministre de la Culture et des Communications risquent de ne pas combler le véritable manque à gagner des organismes et des artistes.
- Les compensations, quelles qu'elles soient, ne pourront jamais remplacer les pertes relationnelles, les pertes organisationnelles et les pertes en création.

Nous dénonçons les effets du boycottage actuel des activités culturelles sur les enfants et les adolescents :

- 70 % des jeunes spectateurs des arts de la scène (soit 300 000 jeunes) sont privés de ces rencontres culturelles.
- Les enfants et les adolescents de près de la moitié des régions du Québec ne seront en contact avec aucun spectacle de danse, de musique ou de théâtre.
- Un enfant entré au primaire il y a six ans est privé d'activités culturelles pour la troisième fois. Résultat : trois années complètes sans contact avec les praticiens des arts de la scène durant les années fondatrices du primaire!

Nous réitérons les bienfaits de la fréquentation des arts de la scène démontrés par de nombreuses études.



- La fréquentation des arts de la scène a des effets positifs, entre autres, sur :
- la sociabilité
- l'acceptation des différences
- la réduction des tensions entre les individus
- le développement de la créativité
- la capacité à résoudre des problèmes complexes
- l'apprentissage d'une autre langue

Nous soulignons la contribution des enseignants à la diffusion des arts de la scène :

- Plusieurs enseignants sont des alliés de longue date dans la diffusion des arts de la scène auprès des jeunes. Malheureusement, les initiatives de ces enseignants éclairés demeurent le fait d'une minorité.
- Un meilleur encadrement grâce à des politiques claires permettrait l'instauration d'une fréquentation systématique des arts de la scène par les jeunes.

Nous rappelons les prises de positions des gouvernements québécois :

- Des gouvernements successifs ont inscrit la nécessité de la fréquentation des arts dans des documents importants :
- la *Politique culturelle du Québec* (où on affirme en essence que l'enseignement des arts doit passer par l'école et « inclure les contacts directs avec des objets culturels et avec ceux qui les créent ») en 1992.
- la *Politique de diffusion des arts de la scène* en 1996.
- deux protocoles d'entente entre le ministère de l'Éducation et le ministère de la Culture et des Communications en 1997 et en 2000.
- Ces politiques et ces ententes n'ont pas empêché un boycottage des activités culturelles pour la troisième fois en six ans, et n'ont pas débouché sur des gestes suffisamment clairs et concrets pour inscrire la fréquentation systématique des arts de la scène dans les activités scolaires.

En regard de ces considérations et de la situation actuelle, nous demandons :

- L'arrêt immédiat du boycottage des activités culturelles par les enseignants.
- La mise en place dans un délai très court de mécanismes concrets encadrant la fréquentation des arts de la scène en concertation avec le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, les syndicats d'enseignants et le milieu des arts de la scène.

Les signataires,

Du milieu de la danse :

Martine Époque

*Chorégraphe, professeure
Département de danse de l'UQAM,*

Danielle Lauzanne

Directrice de l'Académie des Grands Ballets Canadiens - section Québec, professeure

Jeanne Renaud

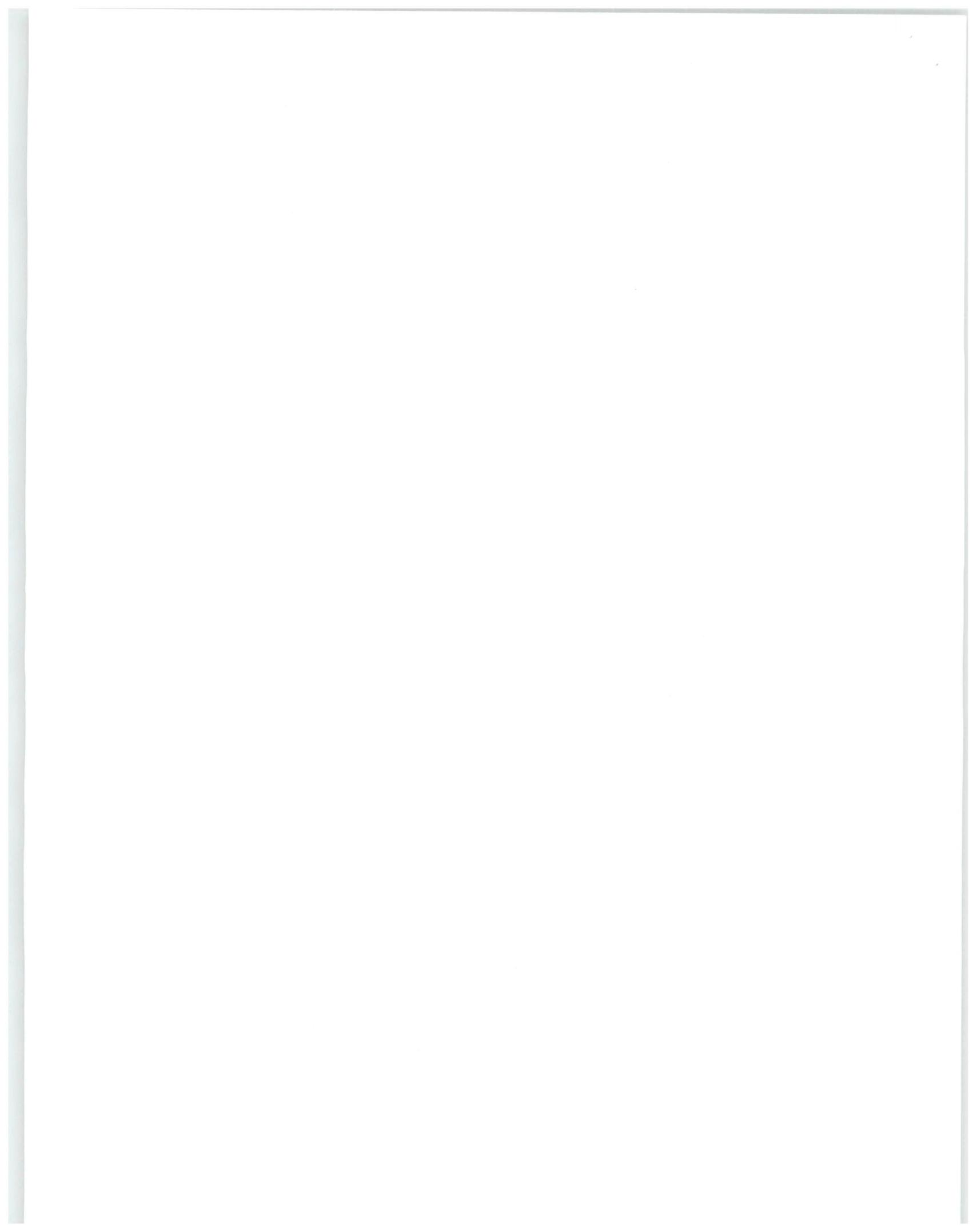
Fondatrice du Groupe de la Place Royale, chorégraphe

Geneviève Salbaing

Fondatrice émérite des Ballets jazz de Montréal

Vincent Warren

C.M. Conservateur de la bibliothèque de la



danse de l'École nationale de ballet contemporain
Du milieu de la musique :

Gabriel Charpentier

Compositeur

Louise Forand-Samson

Directrice artistique du Club musical de Québec

Élise Paré-Tousignant

Musicienne

Réjean Poirier

Doyen de la Faculté de musique de l'Université de Montréal

Joseph Rouleau

Président de Jeunesse Musicales du Canada

Marc Samson

Journaliste musical

Raoul Sosa

Musicien

Gilles Tremblay

Compositeur

Du milieu du théâtre :

Paul Buissonneau

Metteur en scène et fondateur de La Roulotte et du Théâtre de Quat'Sous

Françoise Faucher

Comédienne et metteuse en scène

Françoise Gratton

Comédienne et co-fondatrice de la Nouvelle Compagnie Théâtrale (1964)

devenue le Théâtre Denise-Pelletier

Roland Lepage

Comédien, auteur (Le temps d'une vie)

et directeur artistique du Théâtre du Trident de 1989 à 1993

Huguette Oigny

Comédienne

Co-présidente d'honneur du Fonds Gratién-Gélinas

Gilles Pelletier

Comédien, co-fondateur et directeur

de la Nouvelle Compagnie Théâtrale (1964) – Théâtre Denise-Pelletier

Jean-Louis Roux

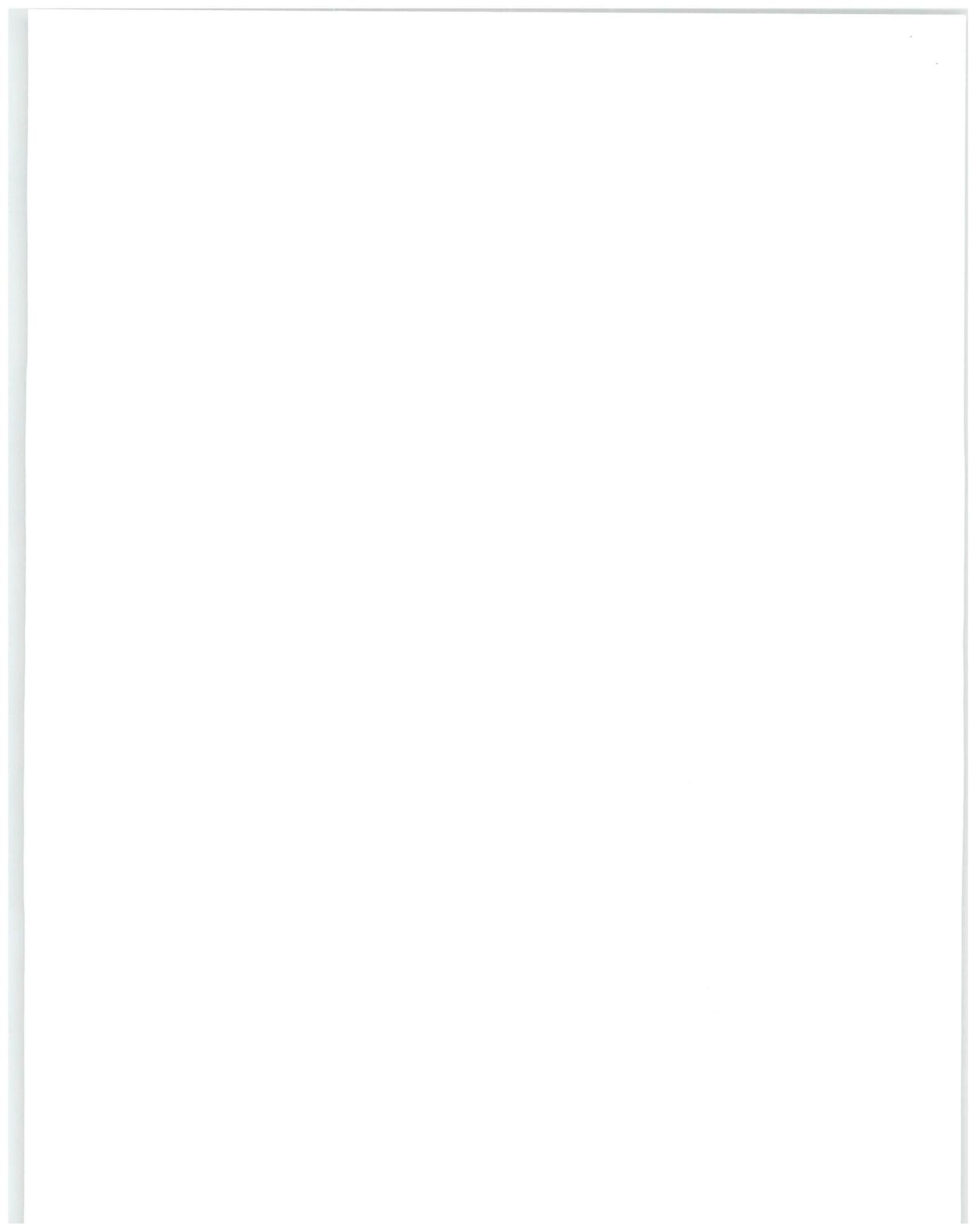
Comédien, co-fondateur du Théâtre du Nouveau Monde (1951)

Janine Sutto

Comédienne

Co-fondatrice du théâtre l'Équipe (1942)

* La Coalition des arts de la scène est constituée de l'Association des diffuseurs spécialisés en théâtre (ADST), du Conseil québécois de la musique (CQM), du Conseil québécois du théâtre (CQT), du Regroupement québécois pour la danse (RQD), du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU), de Réseau Scènes et de Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ).



Annexe 2

Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public

L.Q. 2005, c. 43
(Projet de loi n° 142)

ANNEXE 3

(Article 11)

Conditions de travail des salariés visés par une convention collective dans le secteur de l'éducation

Section 2. Dispositions applicables aux salariés visés par une convention collective liant une commission scolaire francophone ou anglophone

§ 1 Les enseignants [..]

Activités étudiantes

3. On entend par « activités étudiantes » :

1° les activités éducatives, culturelles, récréotouristiques, sportives, sociales et parascolaires (à titre d'exemple : journée d'excellence, fête de Noël, bal de fin d'année, journée nationale du sport, spectacle, conférence thématique, théâtre, concert, visite d'entreprise, visite de musée, voyage organisé, classe neige, classe verte) ;

2° la participation aux comités ou aux réunions en lien avec les activités étudiantes.

4. Les activités étudiantes font partie intégrante de la tâche de l'enseignant.

5. Les activités étudiantes étant fondamentales dans le développement personnel et social de l'élève, la participation de l'enseignant dans l'organisation et la tenue de ces activités est essentielle.

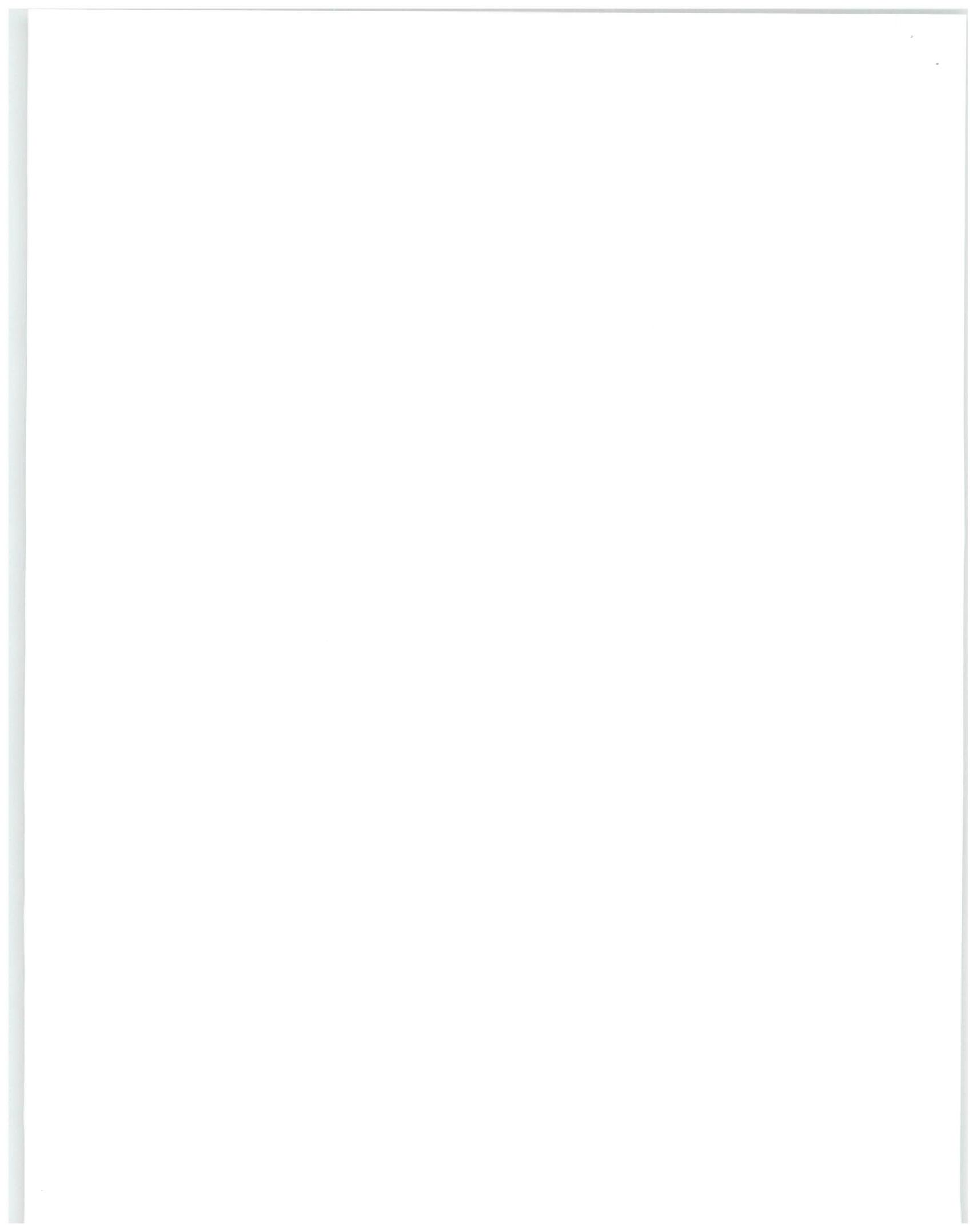
6. La nature même des activités étudiantes et les circonstances entourant leur organisation et leur tenue peuvent nécessiter des aménagements ou des dépassements ponctuels au niveau de la tâche (à titre d'exemple : amplitude quotidienne, semaine régulière de travail, horaire de travail, journée de travail, période de repas).

7. La direction de l'école, après consultation de l'enseignant, détermine les activités étudiantes pouvant lui être confiées en tenant compte, notamment, et dans la mesure du possible, de ses préférences et de ses autres fonctions et responsabilités.

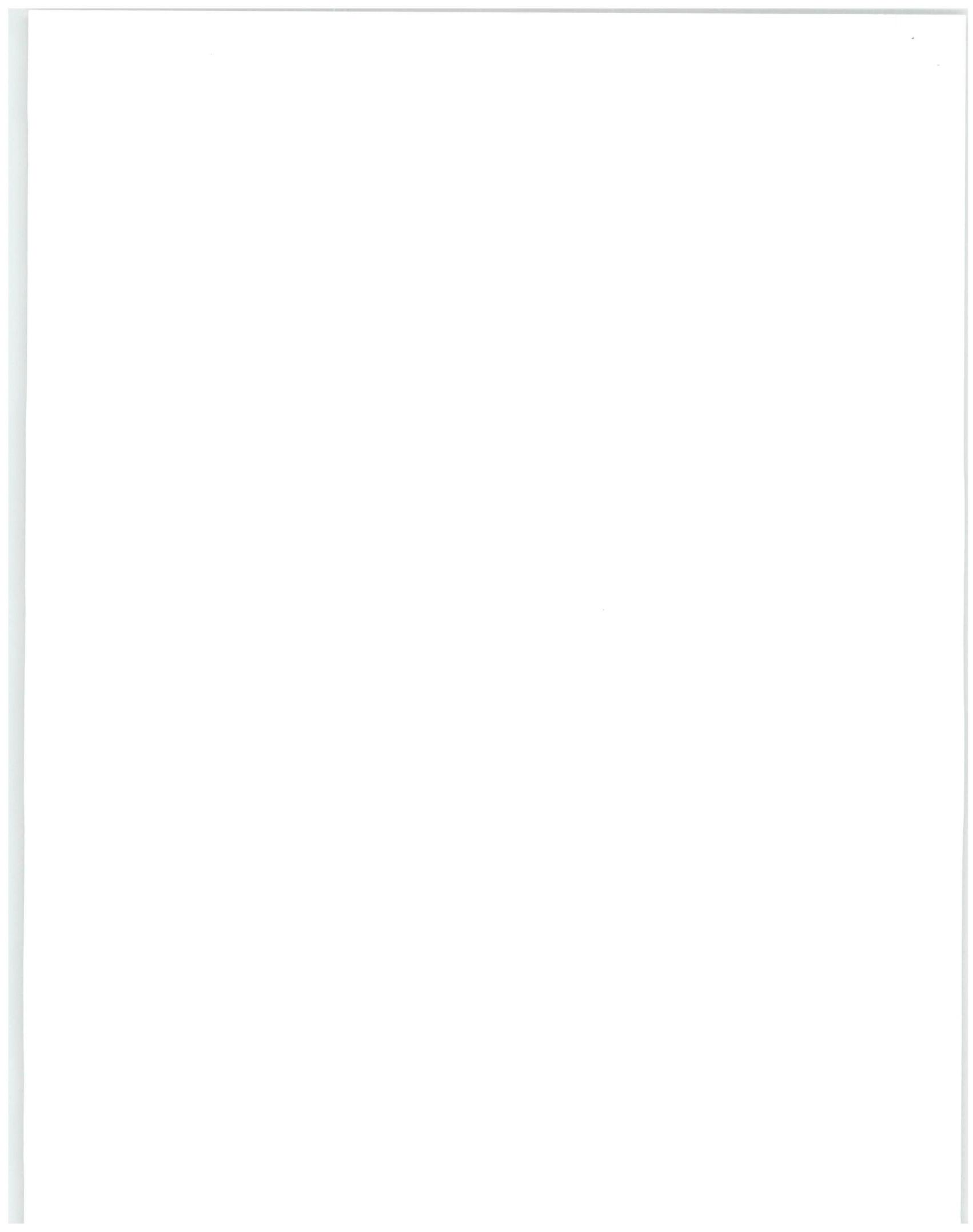
8. Le consentement de l'enseignant est requis pour une activité étudiante de deux jours consécutifs ou plus qui nécessite un aménagement ou un dépassement des paramètres de la tâche.

9. La direction s'assure que le temps de dépassement est compensé sur d'autres semaines de l'année.

10. La Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), l'Association provinciale des enseignants du Québec (APEQ), et le syndicat, ainsi que leurs représentants et officiers, ne peuvent ordonner, encourager ou appuyer tout ralentissement d'activités y compris les activités étudiantes.



11. L'enseignant ne peut participer à toute action concertée ayant pour effet ou susceptible d'avoir pour effet de le soustraire à ses obligations.



LE DEVOIR.com

Pour l'enchâssement de la fréquentation des arts dans le programme scolaire - Un boycottage catastrophique

Martin Faucher

Président du Conseil québécois du théâtre

15 et 16 octobre 2005

Le milieu du théâtre pour l'enfance et la jeunesse est gravement affecté par les moyens de pression entrepris par les syndicats des enseignants, soit le boycottage catastrophique des sorties culturelles généralement faites par les écoles. Les artisans du théâtre jeunesse voient 30 ans d'efforts se consumer dans le feu des actions syndicales et certaines petites compagnies, elles, sont envahies par le froid qui précède la fin.

Ces propos sont-ils alarmistes, excessifs ? Malheureusement non. La vie de petites compagnies de théâtre est effectivement en péril. L'expérience des boycottages similaires de 1999 et de 2002 nous l'a démontré. Cette fois-ci, les gens du théâtre sont en mesure de chiffrer les pertes que subiront les compagnies et les personnes à la suite des moyens de pression des enseignants. Les deux tiers des revenus des compagnies et des artistes du théâtre jeunesse seront perdus. [...]

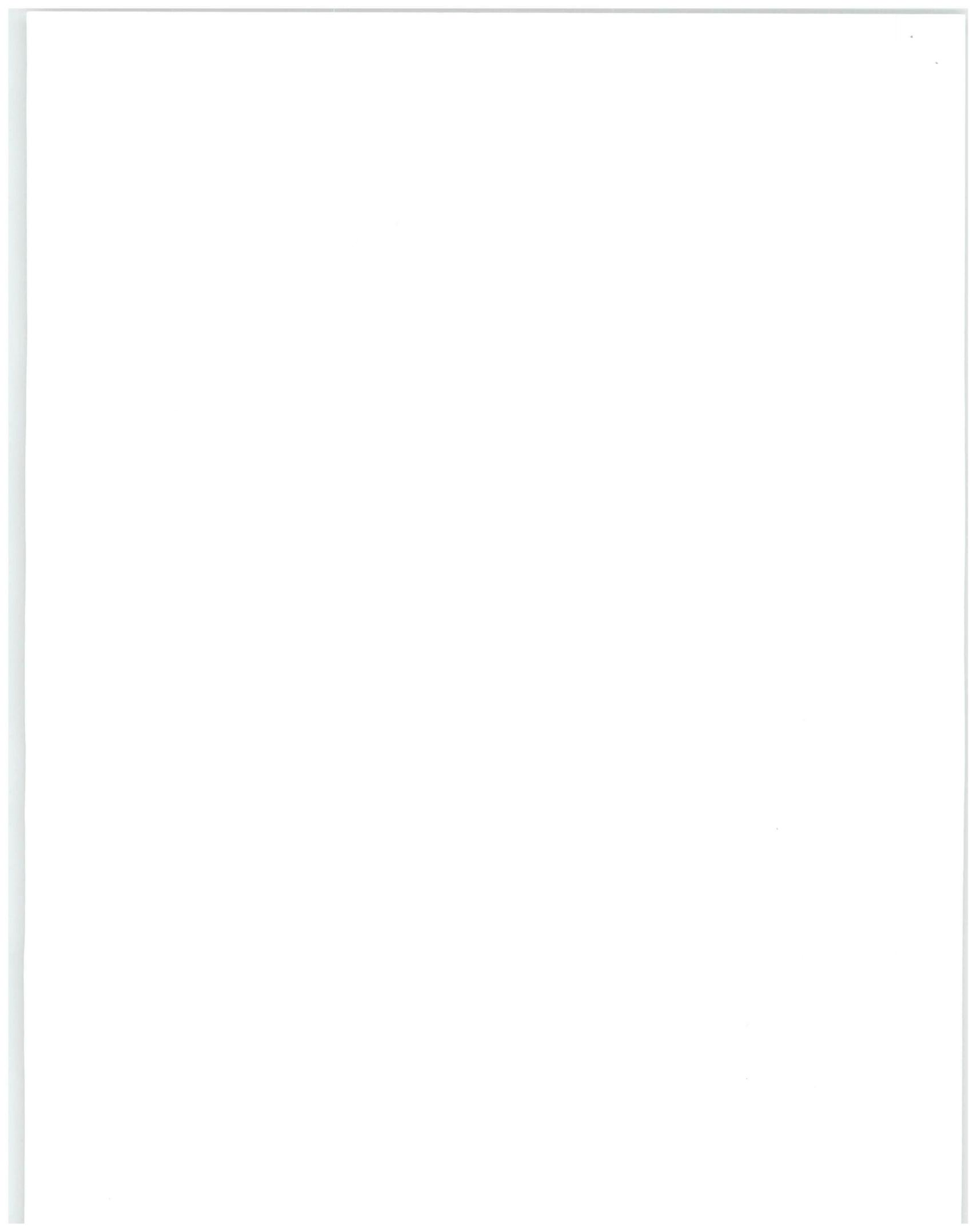
De plus, la pénalité pour les jeunes spectateurs privés de spectacles est réelle. Des 429 000 enfants qui assistent normalement à une pièce de théâtre grâce à l'école, 300 000 en seront privés. Quand on sait que 70 % de la fréquentation des arts de la scène passe par l'école, on devine l'étendue du désert culturel qui attend les jeunes.

En région, certains coins du Québec ne verront pas l'ombre d'une troupe de théâtre professionnelle s'adressant aux jeunes cette année. Voilà anéanties des années d'efforts consacrés à rejoindre et à développer un public. C'est sans compter les impacts importants de l'absence de la fréquentation des arts de la scène sur le développement des jeunes.

Les artistes ont la capacité de faire appel à la créativité pour surmonter les difficultés. Ils le feront, encore une fois, mais il ne faudrait pas les cantonner dans le rôle d'éternels Sisyphe poussant inlassablement la pierre au sommet de l'édifice culturel pour la voir dévaler de nouveau à cause d'enjeux qui débordent l'aspect culturel des choses. Un minimum de soutien serait le bienvenu, les artistes en ont grandement besoin. Le gouvernement, en concertation avec le milieu artistique, a le devoir de trouver des solutions pour éviter que des moyens de pression deviennent un recours systématique qui finira par détruire le tissu culturel des arts de la scène pour la jeunesse.

Une solution déjà envisagée

Une de ces solutions serait l'enchâssement de la fréquentation des arts de la scène dans le Programme de formation de l'école québécoise, tant au primaire qu'au secondaire. Le gouvernement a abordé cette piste lors des travaux préparatoires à la réforme du programme de formation. Dans



Prendre le virage du succès, l'école, tout un programme - Énoncé de politique éducative (1997), le ministère de l'Éducation affirmait ceci : «Pour que l'enseignement des arts produise ses effets, il doit [...] faire découvrir et comprendre aux élèves des créations et des oeuvres de leur environnement artistique et culturel actuel. Il doit donc conduire les élèves à la fréquentation des lieux culturels et à des rencontres avec les créateurs.»

Pourtant, dans le programme lui-même, la volonté du ministère n'est pas claire. Bien entendu, si on considère la culture comme un hochet qu'il suffit d'agiter à l'occasion pour montrer le crédit qu'on lui accorde, le programme dans sa mouture actuelle est adéquat. Si on croit vraiment que la culture s'inscrit dans un ensemble de manifestations de la construction d'une identité, dans un ensemble d'outils permettant à une société et à ses membres de communiquer, de réfléchir et d'évoluer, le cursus scolaire se doit d'être plus précis en matière de fréquentation des lieux de culture.

La construction d'une vision du monde telle que prescrite par le programme de formation passe par l'apprentissage des langages sociaux, dont les arts font partie, et par la confrontation aux valeurs et aux questions existentielles véhiculées par les manifestations artistiques. Le contact avec des oeuvres écrites ne suffit pas : l'élève doit fréquenter des lieux culturels et rencontrer des artistes.

Et rencontrer véritablement des artistes ne consiste pas uniquement à les recevoir dans une classe mais à les coudoyer à travers l'oeuvre qu'ils ont créée. C'est là que l'art joue son rôle en soumettant à l'esprit, au coeur et à la tête une idée qui deviendra matière à réflexion, à interaction et même à création.

Ce n'est pas uniquement au profit de l'art et des artistes ou pour leur seule édification culturelle que les enfants doivent fréquenter les arts. Les recherches et études démontrent que c'est bien davantage. Des chercheurs britanniques ont établi que la pratique culturelle et la fréquentation d'événements culturels ont des effets positifs sur la sociabilité, l'acceptation des différences et la réduction des tensions entre les individus. De plus, ces chercheurs ont mesuré des effets sur le développement de la créativité et de la capacité à résoudre des problèmes complexes.

Les passeurs de culture que sont les artisans du théâtre jeunesse souhaitent assumer leur rôle de façon continue, année après année, en construisant une collaboration sans faille et sans tranchée avec le milieu scolaire et les enseignants. Pour le bien des enfants. [...]

